PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

cnv conseil national des villes

BILAN DE MANDATURE

2015 - 2021

Le conseil national des villes (CNV) est une instance de réflexion, d'analyse et d'anticipation des évolutions des politiques publiques en faveur et au-delà des quartiers et des territoires en politique de la ville. Le CNV répond au rôle d'aiguillon qui lui a été historiquement assigné : espace libre de débats et de confrontations d'idées qu'induisent des cultures professionnelles, associatives et personnelles diverses. Le CNV s'autorise, dans un esprit constructif et concret, une respiration dans la réflexion que ne peuvent se permettre les administrations en charge de la gestion des politiques publiques.

Nadia HAI
Ministre déléguée à la ville

Le Conseil national des Villes est un pilier des politiques publiques destinées aux quartiers prioritaires et de leurs habitants. Aux côtés du Gouvernement depuis 1988, il est un conseil précieux pour les ministres chargés de la ville. Le CNV porte une voix unique à l'échelle nationale, forgée par les réalités vécues et par les expériences, plurielles et complémentaires, de leurs membres dont les modalités de nomination garantissent, avec toutes les difficultés de l'exercice, représentativité et légitimité.

Le CNV est également le lieu d'une expertise unique, celle des habitants des quartiers. La création de ce nouveau collège avec la réforme de 2014 a permis à 16 habitants de nos quartiers, issus de tous les territoires et de toutes les réalités de la politique de la ville, de prendre part à la construction et aux réflexions autour d'une politique publique qui les concerne en premier chef, aux côtés des élus locaux, des parlementaires, des associations et des personnalités qualifiées. Parce que les habitants sont la boussole de l'action de l'État dans les quartiers, leurs témoignages sont des baromètres, que le CNV a su intégrer avec respect et habilité à ses travaux, grâce notamment au soutien actif de son secrétariat.

Le CNV a particulièrement été mobilisé ces deux dernières années, dans un contexte de crise sanitaire. Saisi par mon prédécesseur Julien Denormandie, il a formulé des recommandations dans son avis « Panser le présent, penser les futurs » pour anticiper la sortie de crise et accompagner le rebond d'habitants des quartiers davantage frappés par les conséquences économiques et sociales de la pandémie. Le CNV a également été particulièrement mobilisé dans la préparation du comité interministériel des villes (CIV) du 29 janvier 2021. À travers une méthode de concertation inclusive et exigeante, des propositions constructives pour répondre à l'urgence sociale ont émergé des revendications des élus locaux et ont contribué, très concrètement, à la mobilisation exceptionnelle de 3,3 milliards d'euros en faveur des quartiers prioritaires. La mission de suivi de la mise en œuvre du CIV que je lui ai confiée lui a offert la possibilité d'apprécier la déclinaison territoriale des différentes solutions proposées, tout comme l'occasion de proposer des ajustements dont le Gouvernement a su tenir compte.

La capacité sans cesse renouvelée du CNV à mener des travaux de qualité et à associer très largement l'ensemble des acteurs de la politique de la ville permet à cette instance de renforcer chaque année son rôle de partenaire indispensable du ministère de la ville.

LE MOT DES **VICE-PRÉSIDENTS**

Valérie LETARD[1]
Vice-présidente de 2015 à 2018

« Les quatre collèges qui composent le Conseil national des villes doivent permettre d'élaborer un véritable diagnostic, très complet et très complémentaire, jusqu'à l'échelon des quartiers. Et ce, avec la diversité de nos expériences et dans le souci de l'intérêt général qui nous anime tous.
La dimension novatrice de la composition de ce conseil est évidemment la mise en avant des habitants. Ce nouveau collège participe pleinement à l'ensemble des travaux et doit, de ce point de vue, préfigurer la situation que nous souhaitons dans l'ensemble de nos territoires.
J'ai la conviction que le CNV doit être « l'aiguillon de la Politique de la Ville » ! Il n'est pas là pour mettre les rapports dans les tiroirs ! En particulier, il devra tirer les sonnettes d'alarme, si nécessaire, lorsque nous aurons tendance à repartir dans des logiques et/ou des démarches technocratiques. La Politique de la ville doit être dans le « sur-mesure » : un cadre, bien sûr,… mais à la condition qu'il préserve des marges de respiration.
L'instance se penche aussi sur les outils et dispositifs particuliers de cette politique, en particulier pour apporter et conforter une activité économique nouvelle à ces quartiers et à leurs habitants. En effet, c'est la richesse qui donnera des ressources pour la solidarité. La richesse ne se conçoit pas sans la solidarité ! On pourrait aussi retourner la proposition : la solidarité est impossible sans l'accroissement de la richesse !
Essayons aussi de faire en sorte qu'émergent des travaux des sujets nouveaux, si possible positifs et des propositions innovantes, si possible concrètes et opérationnelles, dans un contexte plutôt orienté vers la désespérance !
Il nous faut ensemble redoubler d'énergie et « ramer dans le même sens », avec la préoccupation de l'intérêt général…
C'est en tous les cas le vœu que je tiens à formuler : d'une part, évidemment, pour le Conseil National des Villes et tous ses membres, et, d'autre part aussi, au-delà de chacun d'eux, pour l'ensemble des habitants de nos quartiers ! »

Olivier KLEIN
Vice-président de 2015 à 2018
et Président du conseil d'administration de l'ANRU

« Le Conseil National des Villes est une formidable aventure humaine que j'ai eu plaisir et honneur de co-animer de 2015 à 2018. J'en retiens la force de nos prises de position qui ont véritablement fait avancer le débat sur des questions plus que jamais d'actualité : place de l'école dans les quartiers, diversité de la représentation de nos territoires dans les médias, association des habitants au renouvellement urbain… Nous avons su échanger et porter ensemble des propositions équilibrées et pragmatiques, changer durablement la donne pour les 5 millions d'habitants des quartiers. Ce dialogue toujours instructif se poursuit depuis en tant que Président du conseil d'administration de l'ANRU avec un CNV qui sait toujours être le creuset de l'intérêt général et de l'expertise de ceux qui font vivre la politique de la ville au quotidien. »

1. Extrait du discours de Valérie LETARD lors de l'Assemblée plénière d'installation du CNV le 26 octobre 2015 aux Mureaux (78).

Fabienne KELLER
Vice-présidente depuis 2018

« Le Conseil national des villes est une assemblée représentant les forces vives des quartiers. De nombreux membres s'y investissent fortement. Nous respectons les demandes ministérielles sans omettre d'être force de proposition. Nous avons été un lieu de dialogue et d'élaboration des solutions après l'appel des Maires du 14 novembre 2020.
J'aime la richesse de nos débats, empreint d'un respect mutuel réel. Notre formidable secrétariat général transforme nos bonnes idées foisonnantes en textes structurés, qui retracent bien la richesse des débats et le croisement des analyses.
Les quartiers sont des lieux de révélation tant des fragilités que des richesses de la société ; travailler sur les principes républicains de liberté, d'égalité et de fraternité est riche d'enseignements et de pistes d'action pour toute la Société française.
J'ai eu beaucoup de satisfactions à travailler avec Olivier Klein, Patrick Braouezec et Hélène Geoffroy comme co-Présidents. Gratitude à notre cheffe de l'équipe du Secrétariat du CNV, Sylvie, et à ses co-équipières toutes mobilisées Valérie, Marion, Sonia et Rose-Hélène. Leur sensibilité, leur passion, la qualité de leur travail et leur engagement sont remarquables et à la hauteur des défis des quartiers pour l'avenir de nos jeunes et de tous les habitants.
Bravo à toutes et tous ! »

Patrick BRAOUEZEC
Vice-président (2018-2020)

« Durant deux années j'ai co-présidé avec Fabienne Keller le Conseil national des villes. Quel bilan tirer de ce travail ?
Sur le plan personnel, beaucoup de satisfactions : d'abord la rencontre d'une élue, Fabienne, que je connaissais peu, dont j'ai pu apprécier les qualités au-delà de nos différences politiques, ensuite la découverte d'une équipe, petite par son nombre, mais grande par la qualité de son travail.
Celui-ci a été particulièrement fructueux durant cette période : les avis émis par le CNV ont été nombreux, parfois âprement discutés mais toujours dans l'écoute et le respect de l'autre. Les femmes dans l'espace public, la mixité, la montée de la violence ont été, entre autres, les sujets de débats nombreux aboutissant à des avis argumentés et partagés.
La force, la spécificité et la richesse du CNV reposent sur le croisement de regards que constituent ces différents collèges. Comme dans ma fonction de maire, j'ai pu apprécier la qualité des habitants-citoyens, des représentants des associations ou du monde de l'entreprise. Merci aussi aux élu-e-s qui s'investissent dans ce travail.
Enfin, j'ai aussi apprécié la qualité de l'écoute de nos deux ministres de tutelle Julien Denormandie et Nadia Hai ainsi que la disponibilité et la confiance envers le CNV des Premiers ministres : Edouard Philippe et Jean Castex. »

Hélène GEOFFROY
Vice-présidente (2021)

« La mandature 2015-2021 du Conseil National des Villes a été particulièrement productive en matière de réflexion, de dialogue, de rencontres et de recommandations.
Députée, j'ai contribué aux travaux de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine puis, en tant que Secrétaire d'État à la Ville, j'ai eu l'opportunité de collaborer pleinement avec le CNV. Le CNV a nourri les décisions que j'ai prises. Je lui ai d'ailleurs confié le soin d'accompagner le Comité national de suivi des conseils citoyens
L'année 2021 au cours de laquelle j'ai eu l'honneur d'être nommée co-vice-présidente de l'instance aux côtés de Fabienne Keller, a avant tout été marquée, comme l'ensemble du pays, par la crise sanitaire et ses conséquences.
Le CNV a veillé à recueillir et à transmettre les expériences des habitants des quartiers populaires, particulièrement touchés car, nous le savons, la crise a d'abord dégradé les conditions de vie des personnes déjà précaires. Le CNV a été, au travers de son bulletin hebdomadaire, le reflet de l'extraordinaire solidarité et inventivité des réponses dans nos quartiers populaires des habitants, des associations, des élus.
En organisant un séminaire sur la résilience et l'inventivité des femmes face à la crise sanitaire, en auditionnant de nombreux acteurs de terrain, en rendant trois avis sur le projet de loi confortant le respect des principes de la République, sur les mixités et sur la vieillesse dans les quartiers populaires, le CNV a permis de faire évoluer le quotidien des habitants.
La mandature a été marquée par la tenue de deux Comités Interministériels à la Ville, en 2016 à Vaulx-en-Velin et en 2021 à Grigny : le CNV veille à la mise en œuvre concrète des mesures annoncées sur les territoires, dans un dialogue constructif avec les acteurs locaux (élus, monde associatif…) et les ministres de la Ville.
Le CNV porte la voix et les solutions des villes populaires, tant tous ses membres sont convaincus que nos quartiers populaires inspirent la France ».

DR ANCT

DR ANCT

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1
LE CONSEIL NATIONAL DES VILLES : UNE INSTANCE HISTORIQUE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
- L'instance
- Le secrétariat général

2
LES PARTENAIRES DE L'INSTANCE
- L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- L'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV)
- Les partenaires institutionnels

3
ACTIVITÉS ET TRAVAUX DE L'INSTANCE
- Les travaux du CNV
  - La lutte contre les discriminations
  - Image et attractivité des quartiers
  - Egalité des droits femme-homme
  - Accès aux droits et cohésion sociale
  - Participation citoyenne et démocratie participative
  - Equité territoriale et solidarité nationale

- Une souplesse d'adaptation des travaux du CNV aux sujets émergents
  - Les groupes de travail
  - Les groupes de suivi de la feuille de route gouvernementale
  - Les séminaires internes
  - Les séminaires d'études

4
REPRÉSENTATION ET VALORISATION DE L'INSTANCE
- Représentation de l'instance par les vice-présidents
- Représentation de l'instance par les membres
- Valorisation et communication

CONCLUSION

INTRODUCTION

APRÈS 40 ANS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes, de restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs ainsi que des difficultés d'accès aux droits, aux services et aux soins.

Voici 40 ans que pour répondre au cumul de difficultés socio-économiques qui touchent ces territoires, la politique de la ville tente de mobiliser l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Pour amplifier ses effets leviers, elle a vu ses moyens d'intervention spécifiques renforcés et pérennisés.

Mais des résultats toujours questionnés car l'image des quartiers et le cadre de vie des habitants évoluent peu, les conditions de pauvreté s'accentuent, les populations nouvelles des quartiers prioritaires sont de plus en plus pauvres, les efforts de croissance économique ne touchent pas suffisamment les habitants et surtout les jeunes. Les discriminations perdurent, voire s'accroissent. En miroir au traitement des délinquances, la prévention reste un pilier à renforcer pour prendre en compte l'insécurité vécue ou ressentie par les habitants.

DR ANCT

UNE MANDATURE PENDANT DEUX QUINQUENNATS…

Dès 2013, le précédent Conseil national des villes a contribué à l'élaboration de la **loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dite Loi Lamy,** au travers de son étude sur les enjeux de démocratie locale et de participation des habitants.

La loi Lamy met en œuvre **une réforme du cadre de la politique de la ville** pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté. Désormais, pour identifier les quartiers prioritaires, un **critère unique est requis : le revenu par habitant**.
Tandis qu'une nouvelle géographie prioritaire est définie, de nouvelles relations sont établies entre l'État et les acteurs de la politique de la ville. Les missions et le fonctionnement des instances en charge de la politique de la ville, du Conseil national des villes (CNV) et du Comité interministériel des villes (CIV), sont adaptés **et l'Observatoire National de la Politique de la Ville** (ONPV) remplace l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS).

… AVEC UNE INSTALLATION AUX MUREAUX le 26 octobre 2015, sous le gouvernement de François HOLLANDE, par le Premier ministre Manuel VALLS à la suite d'un second comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC), annonçant 60 mesures pour les quartiers. Parmi les plus structurantes, notons : la signature des contrats de ville et l'installation des conseils citoyens, le déploiement de 50 millions d'euros de crédits supplémentaires pour les associations dans les quartiers, des actions en faveur de la laïcité, de la citoyenneté, de l'apprentissage du français, la création de l'École du numérique ou encore dans le cadre de la lutte contre les discriminations, notamment à l'embauche et dans le monde du travail, par une généralisation des testings, comme l'annonce d'un futur projet de loi Égalité et Citoyenneté…

… ET UN ENGAGEMENT POUR LES QUARTIERS FORTEMENT AFFIRMÉ par le Président de la République, Emmanuel MACRON, qui dès le 14 novembre 2017[2], porte des enjeux d'Égalité républicaine, d'Égalité des chances et de lutte contre les discriminations tout en faisant de l'Égalité des droits femme/homme une grande cause nationale.

DR ANCT

2. Transcription du discours du Président de la République sur le thème politique de la ville | Élysée (elysee.fr).

Pourtant, des projets de loi comme ceux portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), la sécurité globale, ou confortant le respect des principes de la République ont pu être vécus comme une stigmatisation des quartiers populaires et de leurs habitants, raviver les tensions sociétales et réinterroger les principes de mixité et de cohésion sociale.

La crise sanitaire, économique et sociale a frappé durement les populations déjà fragilisées en révélant au grand public des fractures insupportables (précarité alimentaire, rupture de continuité pédagogique, isolement des personnes vieillissantes, fracture numérique), des catégories de la population de plus en plus en marge (étudiants, artisans, travailleurs indépendants) et des populations jusqu'alors invisibilisées.

Le Conseil national des villes, attentif à ce contexte politique, a sans cesse rempli son rôle d'aiguillon auprès des ministres et de leurs administrations. En lien avec ses missions inscrites dans le décret, il a inspiré, fait le pas de côté et accompagné les évolutions de la politique de la ville.

Dans son rôle d'alerte auprès des ministres, le Conseil national des villes a réaffirmé les enjeux sur la place de la politique de la ville dans les arbitrages interministériels, les collaborations d'acteurs sur les territoires dans des logiques de parcours dans l'accompagnement des publics cibles. Le CNV a sans cesse rappelé la nécessité de mobiliser **le droit commun - trop souvent vaine litanie - pour les quartiers prioritaires et leurs habitants**. Fort de la confiance des ministres convaincus de la qualité ces travaux, le CNV porté par deux vice-présidents s'est attaché à suivre la mise en œuvre, sur les deux dernières années, des mesures et dispositifs en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

> L'attente est toujours forte, l'urgence réelle, l'exigence impérative.

Le Conseil national des villes se veut toujours être ambitieux et vigilant pour que les populations fortement fragilisées ne soient pas invisibilisées. Ce d'autant que les quartiers de la politique de la ville sont des territoires d'innovation, porteurs de richesse sociale et humaine, de mémoires et d'histoires qui ne peuvent être ignorées.

Le Conseil national des villes - saisi par la ministre chargée de la ville, Nadia HAI - devra poursuivre sa réflexion sur la prochaine contractualisation et apporter une réflexion générale sur la future politique de la ville.

DR ANCT

ALLONNES - © HUGUES-MARIE DUCLOS - ANCT

1

LE CONSEIL NATIONAL DES VILLES : UNE INSTANCE HISTORIQUE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'INSTANCE

RAPPEL : UNE ORIENTATION DÉFINIE DÈS 1988

Dans une volonté de définir et d'organiser la politique de la ville au niveau national et territorial, sont créées[3] dès 1988**,** trois entités nationales : un Conseil National des Villes et du développement social urbain, un Comité Interministériel des villes et du développement social urbain et une Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain.

Présidé par le Premier Ministre ou, en son absence, par le ministre chargé de la politique de la ville, le Conseil national des villes et du développement social urbain est une instance **de réflexion, d'analyse et d'anticipation des évolutions des politiques publiques.**

Par ses travaux, avis et recommandations, l'instance **contribue à la définition du cadre et des orientations de la politique de la ville**, tant dans les domaines de l'habitat que du cadre de vie, de l'éducation, de la santé ou encore de la prévention de la délinquance. Le CNV se veut à l'écoute pour alerter, anticiper, proposer et réformer. Il se présente comme un lieu de concertation, de débats et de réflexion.

UNE NOUVELLE IMPULSION LANCÉE EN 2015 : UNE REDÉFINITION DU RÔLE ET DU FONCTIONNEMENT DU CNV

Dans le cadre de la volonté gouvernementale de donner une nouvelle impulsion à la politique de la ville, **le décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015**[4] relatif aux instances en charge de la politique de la ville **définit les nouvelles prérogatives et ambitions d'un Conseil national de la ville renouvelé :**

- **dans sa dénomination,** l'instance devient **le Conseil national des villes (CNV)**,
- **dans ses attributions**, son champ est élargi à la lutte contre les discriminations,
- **dans sa composition**, un nouveau collège est institué : celui des Habitants, résidant dans les quartiers prioritaires,
- **dans son orientation**, le collège acteurs sociaux évolue pour intégrer des représentants du développement économique, de la création d'activités et de l'emploi,
- **dans sa participation à une cohérence d'ensemble de la politique publique de la ville,** le Bureau du CNV participe de droit au comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV). Il est associé à la détermination du programme d'études de l'ONPV et dispose ainsi d'une assise scientifique confortée,
- **dans son exemplarit**é, la parité Femmes/Hommes est strictement respectée, de même que l'équilibre politique et la répartition géographique de ses membres sur le territoire national.

Deux nouvelles missions : le suivi des nouvelles formes de démocratie de proximité et le suivi de la lutte contre les discriminations.

3. Décret n°88-1015 du 28 octobre 1988 portant création d'un conseil national et d'un comité interministériel des villes et du développement social urbain et d'une délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain.
4. Décret n°2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville.

DES MISSIONS VARIÉES DEMANDANT DE FORTES EXPERTISES :

- contribution à **l'élaboration et au suivi de la politique de la ville**,
- consultation sur les **projets de loi** comportant des dispositions relatives à la politique de la ville et la lutte contre les discriminations,
- contribution à la définition du cadre et **des orientations des relations contractuelles** entre l'État et les collectivités territoriales dans tous les champs de la politique de la ville et de la lutte contre les discriminations,
- **suivi du** développement des modes de gouvernance attachés aux politiques publiques, telles que les nouvelles formes de démocratie de proximité et de participation des habitants,
- rédaction, sur demande du Premier ministre, du ministre chargé de la politique de la ville, des membres du comité interministériel des villes, ou par auto-saisine, de **toutes propositions, avis ou recommandations sur les orientations** de cette politique et sa mise en œuvre nationale et locale.

Pour mener ses missions, le Conseil national des villes, conformément aux articles I, II et III du décret**, est tenu informé :**

- de l'ensemble des sujets relatifs à la politique de la ville et aux diverses actions et activités déployées,
- de la mobilisation des moyens de droit commun de l'État et des collectivités territoriales au profit des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), des conditions de répartition et d'utilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires,
- des concours particuliers apportés par l'État à ces territoires, notamment au travers des dépenses fiscales, des dotations aux collectivités territoriales ou du soutien apporté aux actions de prévention de la délinquance,
- des suites données par le ministre en charge de la ville à ses avis[5] et recommandations, afin d'établir un rapport public annuel.

UNE COMPOSITION PARITAIRE ET REPRÉSENTATIVE DES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, AVEC UN FONCTIONNEMENT COLLECTIF ASSURÉ ET ASSUMÉ

Le Conseil national des villes compte **64 membres répartis en quatre collèges[6] – chacun paritaire Femme-Homme -** de seize membres chacun, soit douze titulaires et quatre suppléants[7] :

- le premier collège est composé d'**Elu.e.s**. Il compte deux députés et deux sénateurs[8], des titulaires de mandats nationaux ou locaux et des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements signataires des contrats de ville[9] ;
- le deuxième collège est composé de représentants des **acteurs économiques et sociaux** impliqués dans la mise en œuvre de la politique de la ville ;
- le troisième collège est composé de **personnalités qualifiées**, dont l'engagement en faveur des habitants des quartiers et de la diversité est reconnu ;
- le quatrième collège, créé en 2015, est composé d'**habitant.e.s** résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Huit sont tirés au sort parmi les candidatures proposées par trois associations nationales « tête de réseau » et huit sont désignés par des conseils citoyens constitués.

La présence novatrice d'un collège d'habitants depuis 2015, assidus et impliqués, apporte incontestablement à l'instance une dynamique appréciée et représente une réelle force de proposition.

5. Les avis du CNV depuis 2015 sont accessibles sur le site de l'ANCT : Conseil national des villes | Agence nationale de la cohésion des territoires (agence-cohesion-territoires.gouv.fr).
6. Cf. Annexe 1 : Liste des membres par collège 2015 – 2021.
7. Nommés par arrêtés du Premier ministre, sur proposition du ministre chargé de la politique de la ville. La distinction entre titulaires et suppléants est formelle. Aucune distinction n'a été faite en pratique dans le fonctionnement de l'instance.
8. Désignés à parité par leurs assemblées respectives.
9. Prévus à l'article 6 de la loi du 21 février 2014.

Deux Vice-président(e)s sont désignés par le Premier ministre parmi le collège des Elus, dans une volonté de parité politique. Leurs missions sont les suivantes :

- **co-présider les Assemblées plénières et les réunions du Bureau**,
- **veiller au fonctionnement** régulier de l'instance et du secrétariat général, piloter les travaux et réflexions,
- **participer auprès du ministre en charge de la ville à des réunions et échanges réguliers** en lien avec les travaux de l'instance. Ils sont consultés sur les mesures déployées dans les QPV,
- **assurer la représentation et la communication** dans les différentes instances dans lesquelles ils sont conviés afin de porter les recommandations et donner une lisibilité aux avis adoptés. Ils peuvent désigner des membres en charge de les y représenter, ou le secrétariat général,
- porter annuellement des **projets d'études** au comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).

Le mandat des membres est de trois ans, renouvelable une fois dans la mandature.
Les membres titulaires siègent *intuitu personae* et ne peuvent être remplacés que par les suppléants de leurs collèges respectifs.

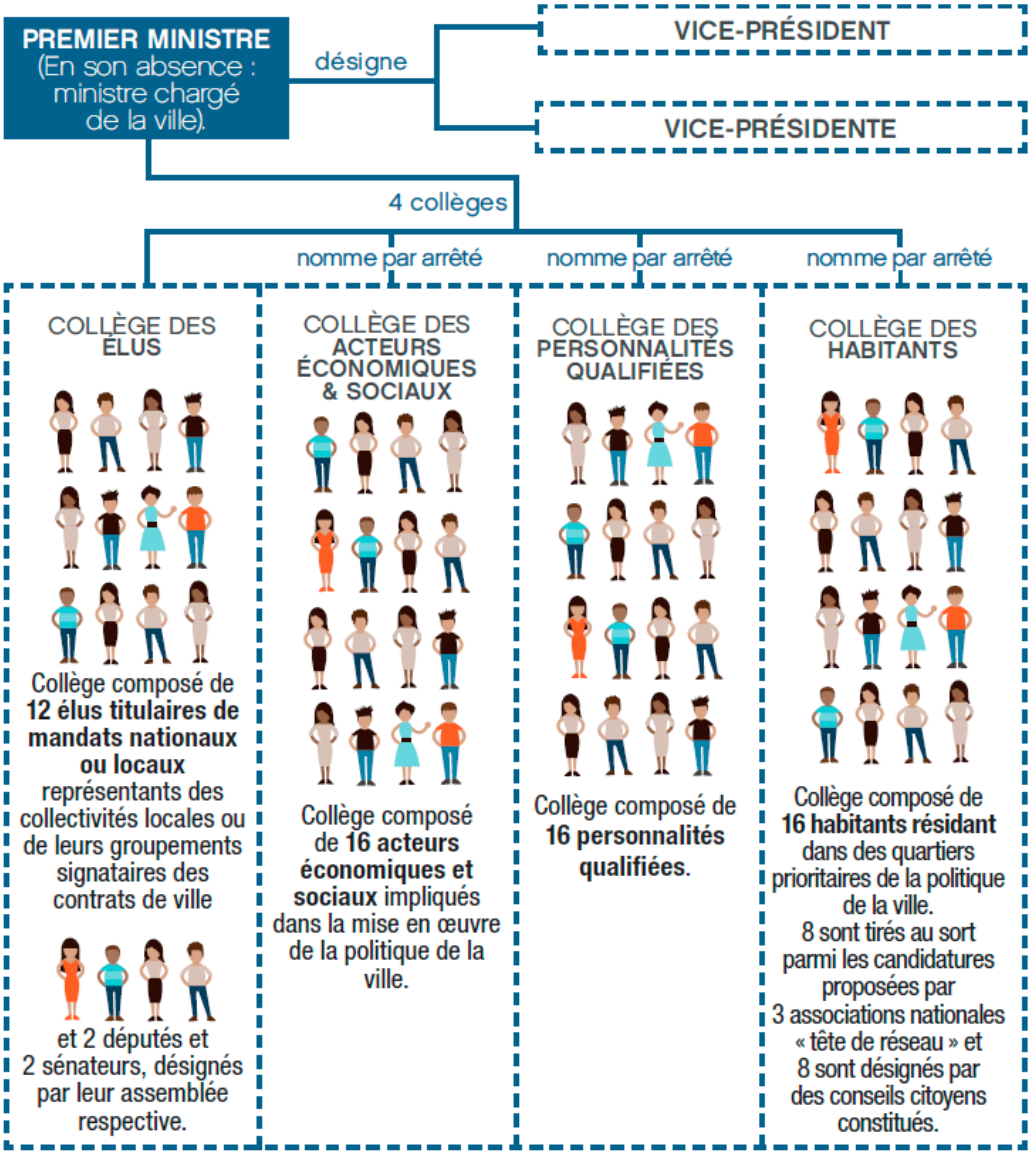

LES DIFFÉRENTS MINISTRES EN EXERCICE PENDANT LA MANDATURE

- 16 mai 2012 – 31 mars 2014 : François LAMY, Ministre délégué à la Ville
- 16 mai 2012 – 26 août 2014 : Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
- 26 août 2014 – 17 mai 2017 : Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
- **26 octobre 2015** : **Installation de l'instance par Manuel VALLS et Patrick KANNER aux Mureaux (78)**
- 2 septembre 2014 – 2 septembre 2015 : Myriam EL KHOMRI, Secrétaire d'État à la Politique de la Ville
- 11 février 2016 – 17 mai 2017 : Hélène GEOFFROY, Secrétaire d'État chargée de la Ville
- 21 juin 2017 – 16 octobre 2018 : Jacques MEZARD, Ministre de la cohésion des territoires
- 21 juin 2017 – 16 octobre 2018 : Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires
- En fonction depuis le 16 octobre 2018 : Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales
- 16 octobre 2018 – 6 juillet 2020 : Julien DENORMANDIE, Ministre délégué chargé de la Ville et du Logement
- En fonction depuis le 6 juillet 2020 : Nadia HAI, Ministre déléguée chargée de la Ville

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES AU COURS DE LA MANDATURE

2015-2018

De fin 2018 à février 2019, l'instance a procédé au renouvellement partiel de ses membres qui a concerné tous les collèges :

- 8 nouveaux membres pour le collège des Elus
- 7 nouveaux membres pour le collège des Acteurs économiques et sociaux
- 6 nouveaux membres pour le collège Personnalités qualifiées
- 7 nouveaux membres pour le collège Habitant.e.s, désigné par tirage au sort public effectué par le ministre Julien DENORMANDIE[10], parmi une centaine de candidatures suite à un appel national.

Fabienne KELLER et Patrick BRAOUEZEC ont succédé aux Vice-présidents Valérie LETARD et Olivier KLEIN

2019-2021

L'instance a été partiellement renouvelée en 2021.
Par arrêté du Premier ministre en date du 7 janvier 2021, **Fabienne KELLER**, députée européenne et **Hélène GEOFFROY**, Maire de Vaulx-en-Velin, vice-présidente de la métropole de Lyon, ont été nommées vice-présidentes du CNV. **Patrick BRAOUEZEC** a été désigné par les membres Président d'honneur par l'instance.

10. Lors de la journée nationale des conseils citoyens organisée par le CGET et l'ERU le 16 novembre 2018 au Stade de France.

UNE ORGANISATION BIEN ÉTABLIE QUI PERMET UNE ACTIVITÉ ANNUELLE PILOTÉE AVEC L'IMPLICATION DE TOUS

Le Conseil national des villes **se réunit**[12] **au moins trois fois par an en Assemblée plénière**. Il délibère sur un ordre du jour arrêté par son président ou par ses vice-présidents. L'objectif de ces temps collectifs est de permettre une large diffusion d'informations ascendantes et descendantes, un partage des pratiques professionnelles et territoriales, ainsi que des temps de réflexion en ateliers en fonction du programme de travail de l'instance. **Le CNV peut entendre toute personne qu'il juge utile**. Il peut également consulter et inviter des représentants de collectivités territoriales à participer à ses travaux. Les avis et recommandations sont, après une écoute et un débat collectif, adoptés en Assemblée plénière, collégialement.

Le Conseil national des villes dispose d'une enveloppe budgétaire propre identifiée au sein du budget de la direction déléguée à la politique de la ville de l'ANCT. Le budget est fixé annuellement en fonction de l'évaluation des besoins budgétaires liés au fonctionnement de l'instance et à sa programmation de travail[11].

La permanence et la coordination des travaux sont assurées par **un Bureau**[13] qui comprend, outre les Vice-présidents, **dix membres élus** par chacun des collèges, à raison de trois membres par collège. Leur mandat est d'une durée égale à celle du mandat du Conseil. Il **est garant de la bonne exécution de l'ensemble des décisions**. En cas d'urgence, le Bureau peut adopter un avis, après consultation des membres du Conseil. Le Bureau se réunit chaque mois.

Ces débats et échanges collectifs permettent une richesse, un partage et une diversité des points de vue reconnus des différents ministres et de l'ensemble des membres. Les travaux de réflexion s'attachent à faire émerger des consensus tout en relevant, sur des sujets politiques sensibles, les points de vue individuels. Les avis de l'instance sont adoptés ainsi à l'unanimité.

L'instance s'est dotée d'un règlement intérieur et d'une charte du « Bien travailler Ensemble » favorisant l'écoute, la bienveillance et l'implication des membres dans les travaux collectifs[14].

Le CNV est un lieu d'exercice démocratique qui s'appuie sur une diversité et complémentarité de profils, d'expériences et compétences permettant d'assurer une dynamique collective.

11. Cf. Annexe 2 : Le budget du CNV.
12. Sur convocation de son Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, de ses Vice-présidents.
13. Article 7 du règlement intérieur, version 2019 (dispositions relatives au Bureau).
14. « Il faut assister aux Assemblées Plénières, qui se déroulent entre 3 et 5 fois par an sur une demi-journée. Il est obligatoire de participer à au moins un groupe de travail par an. Il est indispensable de maintenir confidentiels les débats et échanges jusqu'à l'adoption définitive des textes. Il est important de réagir aux sollicitations du Secrétariat général. Il est du devoir des membres de promouvoir les Avis et Recommandations. Il faut respecter la liberté de parole lors des débats. Il faut inscrire son travail dans une démarche collective en faisant preuve de considération et de bienveillance. ».

Souad BELHADDAD
Fondatrice de l'association Citoyenneté Possible, Collège Personnalités qualifiées

Je suis membre de plusieurs institutions et le CNV est celle où j'ai observé d'une part la meilleure production de travail, sans doute par le cadre rigoureux posé d'emblée, et, d'autre part, la meilleure adéquation entre réalité de terrain et institution.
Le CNV est un rare espace où la parole de chacun.e à parité, quel que soit son statut (élu.e, habitant.e, professionnel.le, expert.e) car chacun.e est considéré comme expert.e en son genre. La notion d'expertise prend ainsi une dimension réellement démocratique.
Dans mon parcours d'engagement, ma participation au CNV est d'une grande importance parce que j'ai expérimenté au sein de cette institution ce que je ne croyais possible qu'au sein de collectifs. À savoir allier une réelle exigence dans le travail et de rigueur dans son rendu, en même temps qu'une pluralité de discours avec, cependant, beaucoup de convivialité. Je n'avais pas imaginé cette réalité dans cet espace.
Enfin, j'ai eu la chance d'écouter tant de personnes différentes et je me rappelle essentiellement du ton des voix. Ton doux, accablé, passionné et enflammé (@habitant.es et @LeMirail). Ton inquiet ou alarmant coté élu.es. Ton sage et fédérateur (@patrickbraouezec). Ton indigné, ferme et déterminé (@Passansnous), et tant d'autres. Mais jamais de ton agressif, jamais de ton tirant le débat vers le bas. Quelle expérience…

Marianne BLAYAU
Présidente de l'association Orchestre à l'école, Collège Personnalités qualifiées

En initiant une réflexion transversale entre tous les acteurs de la politique de la ville, habitants, acteurs associatifs de terrain, politiques et autres acteurs associés, le CNV produit des avis éclairés sous tous les angles mais avec pour focus l'intérêt général et des habitants des quartiers.
Gérant une association qui accompagne des porteurs de projets dans les quartiers, sans les piloter sur le terrain, j'ai parfois l'impression d'être éloignée des problématiques traitées, mais comme dans l'orchestre, chaque contribution compte et complète le propos.

Mathieu CORNIETI
Président Impact Partenaires, Collège Acteurs économiques et sociaux

Le CNV est une instance unique, diverse et proche du terrain. C'est un lieu de rencontre et de débats. Sa production bien organisée permet d'accompagner la puissance publique vers une meilleure compréhension des dynamiques dans les quartiers populaires.

Saïd HAMMOUCHE
Président-fondateur de MozaïkRH, collège des personnalités qualifiées

Le Conseil national des Villes permet de faire émerger une véritable politique à destination des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. La tenue en janvier dernier d'un comité interministériel des villes pour lequel le CNV a été consulté en témoigne. L'éclectisme des avis du CNV, tout au long de cette mandature, sont la preuve de l'étendue du rayon d'action de l'institution, de la vieillesse à la mixité en passant par la prospective, le sport, l'économie informelle. La plus-value du CNV dans la construction d'une politique de la ville complète est réelle comme en témoignent aussi les échanges réguliers avec la ministre chargée de la ville, Nadia Hai.

Claude SICART
Président de l'association Le Pole S, Collège Acteurs économiques et sociaux

Par l'expérience et l'engagement historique dans les quartiers populaires de plusieurs de ses membres, c'est un peu comme si au Conseil national des villes se dépliait l'histoire de la politique de la ville. C'est plutôt impressionnant. Mais aussi, au regard des avis et des recommandations remis aux ministres de la politique de la ville dont j'ai pu prendre connaissance ou sur lesquels j'ai travaillé, persévérer pourrait être inscrit au fronton du CNV. Les avis remis aujourd'hui qui ne seraient pas entendus le seront bien souvent demain. C'est toute la force de cette instance.

LE MOT DE...

François-Antoine MARIANI,
directeur adjoint de l'ANCT, directeur délégué à la Politique de la ville, depuis 2019

Le CNV est une instance consultative originale. Ce conseil joue un rôle précieux dans la conception, le suivi et l'évaluation de la politique de la ville. Aux côtés des administrations et opérateurs de l'État, des acteurs de terrain, engagés et venant de tous horizons, il accompagne, avec exigence et bienveillance, le déploiement de cette politique publique dans les territoires.
Le CNV agit en quelque sorte comme une vigie, qui évalue la pertinence et l'effectivité des actions que nous mettons en œuvre au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
C'est pourquoi les avis, recommandations et notes du CNV constituent autant d'outils de travail au quotidien pour les équipes de la direction générale déléguée en charge de l'animation de cette politique au sein de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) . Ils sont attendus, entendus et respectés, que ce soit sur l'élaboration, le pilotage ou l'évaluation des mesures mises en place.
J'en veux pour preuve le lien constant avec les membres de ce conseil, que nous associons régulièrement à nos travaux, et la fluidité des rapports entre le secrétariat et nos équipes - à laquelle je tiens - nous permet de vérifier la pertinence de l'ancrage de nos actions dans la réalité du terrain.
Les travaux du CNV permettent également de promouvoir des méthodes de travail différentes. À titre d'exemple, la préparation du comité interministériel des villes du 29 janvier 2021, dans un contexte difficile marqué par la pandémie de la Covid-19, a bénéficié de la réactivité de cette instance consultative : elle a notamment permis l'organisation rapide de groupes de travail ouverts aux maires signataires de l'appel du 14 novembre 2020 et aux directeurs de programme de l'ANCT.
Les travaux du CNV permettent également de prendre en compte certains angles morts de la politique de la ville, comme l'accès au numérique ou la question du vieillissement en QPV. Les pistes de réflexion et de travail à court, moyen et long terme qui ont émergé pendant la crise sanitaire, économique et sociale, ont eu un réel impact pour mieux appréhender et améliorer la situation des quartiers et leur attractivité.
Le CNV propose une autre approche de la politique de la ville, un pas de côté fruit de la liberté de parole et de ton qui anime ses travaux et ses délibérations. Cette approche, différente et complémentaire de la nôtre, est essentielle pour conduire une politique publique ambitieuse au niveau interministériel, particulièrement pour faire valoir la place légitime des habitants des quartiers dans les interventions de l'ensemble des ministères et opérateurs de l'État.
Sur la vingtaine d'avis produits depuis 2015 auxquels nous avons donné une suite concrète, je citerai deux exemples :

- *l'avis sur la place des femmes et des jeunes filles dans les quartiers, nous a conduits à expérimenter, depuis 2019, une approche budgétaire intégrée, afin de promouvoir l'égalité femmes hommes dans la programmation des crédits spécifiques de la politique de la ville ;*
- *l'avis sur la place des habitants dans la construction et la gouvernance des politiques locales, aux côtés des élus et des services déconcentrés de l'État, nous a amenés à lancer récemment une nouvelle évaluation de l'état de la participation des habitants dans les territoires.*

Je remercie les membres du CNV pour leur engagement individuel et collectif, avec une mention particulière pour le collège des habitants dont l'assiduité aux réunions de travail de l'instance doit être saluée. »

LE MOT DE...

Sébastien JALLET,
préfet, directeur du cabinet de la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Intérieur. Commissaire général délégué et directeur de la Ville et de la Cohésion urbaine du Commissariat général à l'égalité des territoires (2016-2019)

« Le Conseil national des villes est une instance phare, tout à la fois indispensable et irremplaçable, de la politique de la ville. Il en impulse et accompagne toutes les évolutions depuis 1988, et s'est pleinement inscrit dans la réforme portée par la loi dite Lamy de 2014, avec une nouvelle géographie des quartiers prioritaires, de nouveaux contrats de ville, un nouveau programme ANRU, la co-construction avec les habitants. Le regretté Claude Dilain au Sénat et François Pupponi à l'Assemblée Nationale, rapporteurs de la loi Lamy, ont porté cette ambition pour le CNV.
C'est ainsi que le CNV s'est doté en 2015 d'un collège d'habitants résidant en QPV, pour faire droit au niveau national à la mise en place des conseils citoyens dans les quartiers. Il s'est aussi engagé sur une stricte parité de ses membres et au sein de chacun de ses collèges. Il a davantage intégré les enjeux de l'emploi, de la création d'activités et le développement économique. Il a élargi ses compétences à la lutte contre les discriminations. Bref, le CNV est en mouvement permanent.
Le CNV est aussi un contributeur direct des pouvoirs publics. C'est le sens de sa présidence par le Premier ministre, qui préside également le comité interministériel des villes, réuni à 3 reprises cette année. Au cours de cette mandature 2015-2021, le CNV a plus que jamais tenu son rôle en produisant des avis et recommandations très importants et appréciés, éclairant en cela le Gouvernement sur les orientations des politiques publiques. Il a cette capacité à faire un pas de côté, à aiguiller, à aiguillonner parfois, sans concession mais de manière constructive. J'en veux pour preuve les « cahiers de la co-construction » que le CNV a piloté et qui ont inspiré avec le rapport de Jean-Louis Borloo la « feuille de route du Gouvernement pour les habitants des quartiers » de juillet 2018, avec un engagement sans précédent pour les quartiers. Un exemple plus récent peut être tiré de l'Avis sur la loi confortant le respect des principes de la République, piloté par Patrick BRAOUEZEC, appelant à un équilibre entre le rejet des dérives communautaristes et la nécessité d'incarner la promesse républicaine dans les quartiers. C'est dans cet équilibre et sur ces deux jambes que la stratégie contre le séparatisme se déploie aujourd'hui, avec une lutte méthodique contre les atteintes aux valeurs de la République et un combat pour l'égalité réelle des chances dans les quartiers.

Le CNV est en quelque sorte le « parlement des quartiers », qui porte une voix trop souvent singulière pour en défendre l'image, sinon la réalité, et rappeler que ce sont autant des lieux d'ascension sociale que de relégation, comme le disent avec conviction les deux co-vice-présidentes Hélène GEOFFROY et Fabienne KELLER. Dans un environnement général qui ne porte pas toujours un regard bienveillant sur les quartiers, il est essentiel que le CNV apporte une parole juste, qui rétablit les faits et impose le respect.
Accompagnés par leur secrétaire générale Sylvie DURAND-TROMBETTA et sa petite équipe, tous les membres du nouveau CNV, quelles que soient leur qualité, élus locaux, professionnels, acteurs de la société civile, habitants, se sont impliqués sans relâche au service des habitants des QPV et pour orienter l'ensemble des politiques de droit commun en faveur des territoires et des publics les plus en fragilité du pays. Au final, le CNV est plus que jamais une instance indispensable et irremplaçable. »

LE SECRÉTARIAT **GÉNÉRAL**

En 2015, le secrétariat du Conseil national des villes était porté par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) au sein de la Direction de la Ville et de la Cohésion Urbaine (DVCU) dirigée par Sébastien JALLET.
Lors de la mise en place de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), en janvier 2020, il a été rattaché à la Direction déléguée à la politique de la ville (DDPV) dirigée par François-Antoine MARIANI. Le rattachement du secrétariat général du Conseil national des villes a permis d'assurer une fluidité dans les rapports et l'échange d'informations entre l'administration et l'instance autonome qu'est le CNV.

Le secrétariat général prend aujourd'hui la forme d'une **équipe dédiée**[15] mise à disposition du CNV par **l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires**. Il peut faire appel à des consultants ou experts sous forme contractuelle ainsi qu'à des personnalités extérieures pour participer temporairement aux travaux. Il peut également se compléter d'agents mis à disposition et/ou de stagiaires.

Au quotidien, il assure le fonctionnement et la gestion de l'instance, et se positionne comme **interface** entre le CNV et l'administration en charge de mettre en œuvre la politique de la ville, **tant sur le fond que sur les aspects administratifs et techniques**.

Le secrétariat général prépare et participe aux séances de l'Assemblée plénière et du Bureau. **Il assiste les Vice-présidents et l'ensemble des membres** dans l'exercice de leurs missions, et peut les représenter à leur demande.

En concertation avec les membres de l'instance, le secrétariat général structure le programme de travail et en garantit la bonne exécution. À cette fin, l'équipe produit des notes de cadrage, des synthèses, propose des méthodologies, recherche des expertises, recueille des amendements et assure le secrétariat des travaux. L'équipe du secrétariat **assure aussi la communication** entre les membres des groupes de travail. Il **organise les travaux** de l'instance, en particulier les auditions, visites et déplacements en France comme à l'étranger. Le secrétariat **a une fonction de veille, d'alerte et de prospective**. Il contribue à la formalisation de partenariats, avec des instances publiques, privées, nationales et internationales et à l'organisation de séminaires et manifestations de façon partenariale afin de promouvoir l'action du CNV. Il s'assure de la mise en œuvre du suivi des recommandations des avis adoptés par l'instance, et rend compte des freins et avancées.

Le secrétariat général reste également attentif à la cohésion des membres de l'instance, en veillant à leur réserver un accueil bienveillant, une égalité de temps de parole, et notamment pour le collège des Habitants, en décryptant les arcanes de l'administration, en les rassurant sur leur rôle avec un accompagnement personnalisé tout au long de leur mandat et en restant à l'écoute de leurs éventuels questionnements.

Pascal BRENOT
Représentant de réseau AMADEUS, Collège Acteurs économiques et sociaux

(...) C'est aussi le résultat de l'engagement ainsi que de la qualité de la documentation produite par le secrétariat général du CNV pour alimenter les débats et réflexions, puis mettre en forme les propositions et préconisations.

Nicole PICQUART
Présidente du CNLRQ, Collège Personnalités qualifiées

L'intégration dans l'instance s'est faite très facilement grâce à la bienveillance des membres du secrétariat et à leur séance d'initiation. Je les en remercie.

Séverine WALQUAN
Folschviller, Collège Habitant.e.s

Un grand MERCI à Sylvie et Valérie pour leur amabilité. Respectueuses, des femmes formidables et humaines, elles font un travail incroyable à 200 %. Ravie d'avoir fait leur connaissance.

15. Cf. Annexe 3 : Composition détaillée par année du secrétariat général du Conseil national des villes.

2

LES PARTENAIRES DE L'INSTANCE

L'AGENCE NATIONALE DE LA **COHÉSION DES TERRITOIRES**

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), établissement public national, a été créée en juillet 2019 et mise en fonctionnement au 1er janvier 2020[16]. Elle est issue du rapprochement du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) et de l'Agence du numérique.

NOMINATION

Nomination de Djamila HADDOU en juillet 2020 – membre du collège Habitant.e.s du CNV - au Conseil d'administration de l'ANCT.

L'ANCT est administrée par un Conseil d'administration, dans lequel l'État est majoritaire, et présidée par un élu. Elle est dirigée par un directeur général nommé en conseil des ministres. Au niveau local, ce sont les préfets qui en sont les délégués territoriaux. Cette organisation **témoigne de la volonté du Gouvernement de disposer d'un outil mis au service des projets de tous les territoires dont les missions s'organisent dans le cadre de politiques publiques nationales.**

Caroline CAYEUX, présidente des villes de France, maire de Beauvais, a été élue présidente de l'ANCT lors du premier Conseil d'Administration, le 12 décembre 2019.
Yves LE BRETON, préfet, commissaire général à l'égalité des territoires (CGET), parallèlement chargé de la préfiguration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) devient à la création de l'ANCT le premier Directeur général.

Le conseil d'administration de l'ANCT comprend 33 membres dont **Djamila HADDOU**, conseillère citoyenne du 8ème arrondissement de Lyon et membre du Conseil national des Villes. Le CNV avait souligné, lors des débats sur la création de l'ANCT, l'intérêt de la présence de représentants d'habitants au Conseil d'administration.

L'ANCT assure un rôle de « fabrique à projets », opérateur au service des territoires en accompagnant les collectivités locales grâce à un accès facilité aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets (ingénierie technique et financière, partenariats, subventions, etc.). L'essence de l'Agence repose sur sa capacité d'adaptation aux territoires, des enjeux et des besoins pluriels.

L'ANCT définit et pilote plusieurs programmes d'appui nationaux qui se déclinent au sein de quatre directions :

- direction déléguée à la politique de la ville (DDPV)
- direction déléguée territoires et ruralités (DDTR)
- direction déléguée au numérique (Dinum)
- direction générale à l'appui opérationnel et stratégique (DGAos)

16. Loi n°2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires.

Le CNV et l'ANCT (et précédemment le CGET) **travaillent dans un esprit constructif et concret,** en collaboration régulière sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en faveur et au-delà des quartiers.

Entre 2015 et 2018, Sébastien **JALLET,** commissaire général délégué du CGET et directeur de la DVCU, et depuis 2018 **François-Antoine MARIANI**, directeur général adjoint de l'ANCT et directeur de la DDPV, ont régulièrement assisté aux Assemblées plénières et aux réunions de l'instance pour exposer les points d'actualité sur la mise en œuvre de la politique de la ville, rendre compte[17] de l'exécution budgétaire du programme 147 et des subventions aux associations nationales.
Depuis la création de l'Agence en 2020, **Stanislas BOURRON**, directeur général de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) rend compte au CNV de l'exécution budgétaire du programme 147 et des subventions aux associations nationales.

Les équipes de la DDPV sont régulièrement consultées et auditionnées dans le cadre des groupes de travail des saisines ministérielles, des travaux du suivi des recommandations adoptées par l'instance ainsi que dans le suivi des mesures en faveur des habitants des quartiers. Depuis 2018, la DDPV assure la mise en œuvre et le déploiement des 40 mesures annoncées par le Président de la République dans le cadre **de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers**[18]. La feuille de route du Ministère a été complétée par les mesures prises dans le cadre du **plan France Relance**, et plus récemment par les mesures annoncées dans le cadre du **Comité interministériel des villes.**

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA **POLITIQUE DE LA VILLE**

Comme le prévoit la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014, **l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV)** s'est substitué à l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS). Le décret de 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville porte création du Conseil national des villes, de l'Observatoire national de la politique de la ville, et du comité interministériel à la ville dont les missions sont distinctes.
L'ONPV est **un organe d'études et d'évaluation** dont l'objectif est de mesurer l'atteinte des objectifs de la politique de la ville par rapport aux moyens mobilisés. Son rôle est d'analyser la situation et les trajectoires des résidents des quartiers prioritaires, de mesurer l'évolution des inégalités et des écarts de développement au sein des unités urbaines, de contribuer, de manière indépendante, à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques en faveur de ces quartiers et d'évaluer les progrès en matière de participation des habitants aux instances décisionnelles de la politique de la ville.
Au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville, les membres du Bureau du CNV sont membres de droit du comité d'orientation de l'ONPV. Ils participent à l'orientation des travaux, sont sollicités pour la relecture des fiches thématiques et des bilans annuels édités par l'ONPV.

Le CNV dispose d'un droit de tirage d'enquêtes ou d'études pouvant enrichir les réflexions de l'instance et la connaissance collective. Ainsi, dans ces différents rapports annuels, l'ONPV rend compte des résultats des enquêtes et études en lien avec les travaux du CNV.

En 2015, le CNV avait souhaité qu'une étude sur la mobilisation des droits communs au bénéfice des quartiers prioritaires puisse être réalisée par l'ONPV. Cette demande a abouti dès 2016 à la mise en œuvre d'un groupe de travail sur le thème de l'école qui s'est réuni plusieurs fois.

17. Comme le prévoit le décret de 2015 relatif aux instance en charge de la politique de la ville, les conditions de répartition et d'utilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires sont portées à la connaissance du CNV annuellement . Il en va de même pour l'ensemble des concours particuliers apportés par l'État à ces territoires, notamment au travers des dépenses fiscales, des dotations aux collectivités territoriales ou du soutien apporté aux actions de prévention de la délinquance.

18. Dossier de presse (2018). La France, une chance. Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Face au vieillissement de la population dans certains quartiers, le CNV avait souhaité dès 2017 que l'ONPV réalise une enquête sur cette thématique.
En 2018, sur les recommandations de l'instance, l'ONPV a réalisé une enquête sur le devenir des quartiers Habitat Vie Sociale (HVS) autour de la diversité des trajectoires de 1977 à nos jours ; et des enquêtes sur l'image des quartiers notamment dans la presse quotidienne régionale et à la télévision à travers deux enquêtes : « L'image des quartiers : plutôt positive dans la presse quotidienne régionale en raison de la proximité entre journalistes et sources » et « Les quartiers populaires à la télévision : les résidents des grands ensembles quasiment invisibles ».

En 2019, pour poursuivre les réflexions sur l'accès aux équipements sportifs des habitants des quartiers, le CNV a demandé qu'une étude porte sur l'accès aux équipements publics et dans ce cadre, l'ONPV a souhaité analyser l'accessibilité aux services de La Poste dans les quartiers.

Les réflexions sur l'image des quartiers se sont poursuivies, en 2020 et à la demande du CNV, par une enquête sur l'évolution des représentations des résidents de grands ensembles de banlieues populaires sur les chaînes de télévision. En écho aux travaux de l'instance sur l'économie informelle dans les quartiers et la fracture numérique, l'ONPV a réalisé une enquête sur les ressources des quartiers populaires et une autre sur le numérique dans les quartiers.

À titre informatif, le CNV et l'ONPV travaillent conjointement à la réalisation d'une publication récapitulant les travaux sur l'image des quartiers dans les médias et sur les réseaux sociaux qui sera publiée courant 2022. En 2022, le rapport de l'ONPV publiera la suite des résultats de son enquête sur l'image des quartiers à travers une étude sur l'image des quartiers sur les réseaux sociaux.

Pendant la mandature**, la collaboration avec l'ONPV** a été **essentielle et très riche.** Le CNV, s'il permet une évaluation citoyenne d'usage, ne peut se passer d'une expertise statistique et scientifique nourrie qui soit propre aux QPV, et qui éclaire l'instance d'éléments objectifs nécessaires à la réflexion. Elle se traduit par l'audition des experts de l'ONPV lors des groupes de travail sur les sujets de saisines ministérielles pour éclairer les membres et objectiver les enjeux, par des sollicitations ponctuelles pour enrichir des notes et des réunions régulières pour étudier la prise en compte de certaines recommandations portées dans les avis. Elle permet également de proposer des perspectives de sujets d'études pour poursuivre ou compléter des résultats publiés. **Dans le contexte de suivi des mesures mises en œuvre pour les habitants des QPV, l'ONPV tient une place majeure pour en mesurer et objectiver les impacts**.

MEMBRES DU BUREAU AU COMITE D'ORIENTATION DE L'ONPV

Elu.e.s : Hélène GEOFFROY, Fabienne KELLER, Rodolphe THOMAS
AES : Maïté ERRECART, Claude SICART, Martine WADIER
PQ : Laurent GIRAUD, Laetitia NONONE, Christophe PARIS
Habitant.e.s : Rachid BOUSSAD, Fabienne FERTE et Letycia OSSIBI

Ainsi au cours de la mandature, on retient les travaux sur l'image des quartiers dans les médias et l'intégration d'une dimension territoriale dans le baromètre du CSA, les travaux complémentaires sur la presse quotidienne régionale et, en cours cette année, sur les réseaux sociaux, les travaux sur l'usage du numérique et les lieux accessibles pour les habitants des QPV, les travaux sur l'économie informelle.
Les fiches thématiques produites par l'ONPV ont permis d'avancer sur les questions d'égalité femme-homme, de mobilité, d'insertion et d'emploi, d'éducation, de sport et de déconstruire beaucoup d'idées reçues sur les quartiers populaires et leurs habitants.

Jean-François CORDET
Président de l'ONPV de 2017 à 2021

« En établissant la gouvernance du CNV et de l'ONPV (décret n°2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville) le Gouvernement a souhaité lier les deux instances, l'un organe de propositions, avis, recommandations, et l'autre en charge de l'analyse et du suivi de la situation des quartiers prioritaires dans leur environnement.
Au cours des sept dernières années, le CNV et l'ONPV se sont, de fait, nourris l'un de l'autre avec une grande fluidité et transparence. Le CNV sollicitant l'ONPV sur des sujets spécifiques, l'objectivation de la situation a dès lors constitué un préalable aux propositions formulées par le CNV dans ses avis.
Par ailleurs, comme membres de droit du Comité d'orientation de l'ONPV, les membres du Bureau du CNV et son secrétariat ont participé activement aux productions de l'ONPV, assurant une relecture attentive et toujours pertinente de ses publications.
Au moment du lancement de l'évaluation finale des contrats de ville, je me réjouis de ce fonctionnement qui est réussite.
Au nom de l'ONPV, j'en remercie chaleureusement le CNV et ses équipes. »

Helga MONDESIR
Cheffe de projet, Pôle analyse et diagnostics territoriaux de l'ANCT, Responsable de l'ONPV

« La participation du CNV aux travaux de l'ONPV introduite par le décret relatif aux instances en charge de la politique de la ville, est constante et précieuse. Ce décret dispose en effet que le CNV « propose chaque année des thèmes d'études et de recherche. L'Observatoire national de la politique de la ville retient au moins deux de ces propositions dans son programme de travail. Le Conseil national des villes reçoit communication des études et recherches réalisées par l'Observatoire ».
Ainsi, membres de droit du Comité d'orientation de l'ONPV, les membres du Bureau du CNV participent pleinement aux travaux de l'Observatoire, en particulier lors des réunions semestrielles de son Comité d'orientation.
Par ailleurs, au fil des années, le CNV a contribué à orienter les travaux de l'ONPV vers des thèmes jusqu'alors peu étudiés, et faisant appel à des méthodes d'analyses innovantes. Parmi ces thèmes, la question de l'image des quartiers prioritaires est fondamentale pour comprendre une partie des difficultés des QPV. Sous l'impulsion du CNV, l'analyse de l'image des quartiers prioritaires dans les différents médias (télévision, presse quotidienne régionale, Twitter) a fait l'objet d'une attention particulière dans les travaux de l'ONPV. Ces derniers n'auraient pu être menés sans l'action décisive du CNV pour introduire le critère de lieu de résidence dans le baromètre de la diversité du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en 2018. ».

LES PARTENAIRES **INSTITUTIONNELS**

Le Conseil national des villes **entretient des relations de collaboration avec des partenaires et réseaux et développe, avec d'autres réseaux, des liens pour conforter sa place dans le paysage institutionnel français et européen**.

Les collaborations prennent des formes diverses qui concourent à enrichir les réflexions : des travaux sur des thématiques partagées, des auditions, des contributions, des formations et bien sûr la prise en compte des travaux et rapports publiés par les réseaux et autres conseils nationaux. La volonté du CNV est de capitaliser sur les expertises extérieures et mettre en lumière ces productions. Ces collaborations se sont révélées très constructives et pour certaines ont permis de s'inscrire dans un cadre plus politique.

AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE (ANRU)
L'Agence nationale pour la rénovation urbaine est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui finance et accompagne la transformation de quartiers de la politique de la ville dans toute la France. Les travaux et les publications de l'ANRU sont toujours des ressources dont le CNV se nourrit. Les dirigeants et les équipes peuvent être auditionnés par l'instance en fonction des thématiques travaillées ; ils sont également sollicités dans le cadre du suivi des recommandations adoptées par l'instance, comme cela a été le cas pour les avis sur la place des femmes et des jeunes filles dans l'espace public, sur l'économie informelle ou encore plus récemment sur le vieillissement. Enfin, le Président de l'ANRU, Olivier KLEIN, premier Président de l'instance, assure une fluidité des échanges et des collaborations.

URBACT
URBACT est un programme territorial européen de coopération – porté par la France - visant à encourager le développement urbain intégré et durable dans les villes des états membres de l'Union européenne. Il est un instrument de la politique de cohésion qui permet des échanges et des apprentissages entre les villes européennes afin d'élaborer des solutions pour faire face aux grands enjeux urbains. Le CNV, lors du groupe de travail « Fonds européens et quartiers prioritaires de la ville » a pris connaissance des expertises et des programmes portés par le réseau URBACT et considère pour la suite qu'il existe un réel enjeu et un levier de partage de connaissances et de pratiques pour les quartiers compte tenu de la proximité des thématiques étudiées.

À titre d'exemple, les rencontres ont permis de travailler en 2018 sur l'accès au droit dans le cadre de la dématérialisation, en 2019 sur la notion d'équité territoriale, et plus récemment en 2020 sur les publics spécifiques des jeunes et des femmes. Le CNV entreprend des démarches pour favoriser la lisibilité des actions du Défenseur des droits dans les quartiers prioritaires.

LE DÉFENSEUR DES DROITS (DDD)
Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante en charge de défendre les citoyens face aux administrations qui dispose également de prérogatives en matière des droits de l'enfant, de lutte contre les discriminations et du respect de la déontologie des activités de sécurité. Compte tenu des missions et des champs de réflexion convergents entre les deux instances, les vice-présidents du CNV et le Défenseur des droits se rencontrent annuellement pour partager leurs travaux respectifs et envisager des collaborations.

LE CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS (CNLE) ET LA CONFÉRENCE NATIONALE DE SANTÉ (CNS)

Le Conseil national de lutte contre les exclusions est une instance consultative dont les missions sont d'animer la réflexion sur la coordination des politiques publiques de lutte contre l'exclusion au plan national et local, de produire des avis sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de proposer ou réaliser des études sur la pauvreté, et de susciter toutes actions permettant d'agir contre la précarité. Comme le CNV, il compte un collège d'habitants concernés. Le CNV y siège.

La Conférence nationale de santé est un organisme consultatif dont les missions sont de formuler des avis ou propositions en vue d'améliorer le système de santé publique, d'élaborer un rapport sur le respect des droits des usagers du système de santé et de contribuer à l'organisation de débats publics sur les questions de santé.

Compte-tenu de l'expertise de ces deux conseils nationaux sur des publics précaires – fortement représentés dans les quartiers - le CNV participe aux commissions de réflexion de ces instances. Plus récemment, des travaux étroits ont été entrepris entre les trois instances pour produire l'avis sur le vieillissement et la santé dans les quartiers.

Fabienne KELLER
Vice-présidente du CNV, collège des élu.e.s

« Suite à une saisine ministérielle demandant au CNV un avis sur le vieillissement de la population dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, nous avons décidé de mettre en place un groupe de travail que j'ai co-piloté. Celui-ci s'est réuni entre janvier et juin 2021 et a été ouvert à deux autres instances très engagées sur le sujet : le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et le Conseil National de Santé (CNS). Nous avons mené des auditions riches et variées avec des associations, des bailleurs sociaux, des collectivités, avec l'ONPV, etc. Un travail de co-production, qui a réuni des approches différentes mais complémentaires, permettant de formuler 41 recommandations opérationnelles.

Ce qui a été le plus frappant, c'est que la situation des personnes âgées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est délaissée au profit des jeunes qui sont majoritaires dans ces quartiers et des retraités actifs qui n'habitent pas en QPV. Ainsi, les personnes âgées subissent une double peine, d'une part l'image négative des quartiers et d'autre part la pauvreté. »

ÉCOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN (ERU)

L'École du Renouvellement urbain est un organisme de formation, dont la mission est de proposer des formations sur la politique de la ville et le renouvellement urbain sur toutes les thématiques liées aux transformations sociales et urbaine. Le CNV participe au conseil d'orientation de l'ERU. Les membres de l'instance peuvent participer aux formations délivrées par l'école, notamment à la formation des conseils citoyens et aux séminaires d'étude annuels à l'étranger. Ce partenariat constitue un réel accompagnement pédagogique grâce à des formations délivrées par des professionnels de haut niveau qui permettent d'enrichir les réflexions de l'instance sur des sujets dont la croisée des regards entre experts et penseurs est souvent nécessaire.

À la suite d'une recommandation du CNV et la mise en place d'un budget intégré pour les subventions aux associations de la politique de la ville[19], un important travail d'expérimentation, de diffusion, et de formation est mené par les centres de ressources irriguant la montée en compétence des acteurs locaux sur ce sujet.

19. Note technique du 7 aout 2019 relative à la mise en place d'une approche budgétaire intégrée relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation des crédits de la politique de la ville – Expérimentation d'un budget intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes appliqué au programme 147 Politique de la ville.

LE HAUT CONSEIL A L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES (HCEfh)
Les études menées par le HCEfh ont largement inspiré les réflexions du CNV. Deux de ses membres - Geneviève GOURAUD et Yves RAIBAUD - ont participé continûment au groupe de travail mis en place pour produire l'Avis sur la place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics en QPV.

LES CENTRES DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE (CRPV)
Forts de leurs spécificités, le plus souvent reflets de leur ancrage local en métropole comme en outre-mer, les centres de ressources politique de la ville contribuent à l'animation et à la montée en compétence des réseaux d'acteurs. Ils capitalisent et diffusent la connaissance et les retours d'expériences. Leurs travaux constituent une réelle source d'inspiration pour les réflexions du CNV ; ils sont, à ce titre, régulièrement auditionnés dans les groupes de travail. Des contacts informels sont réguliers pour échanger et nourrir les réflexions.

Pour la prochaine mandature, le CNV relève que des rapprochements avec les associations d'Elus permettraient sans doute une complémentarité renforcée sur les recommandations adoptées dans les avis et une prise en compte dans les politiques territoriales favorisées.

DIEPPE - © HUGUES-MARIE DUCLOS - ANCT

3

ACTIVITÉS ET TRAVAUX DE L'INSTANCE

L'activité et les travaux de l'instance s'inscrivent dans un **large spectre de thématiques**, de l'emploi au lien social en passant par les domaines de l'habitat, du cadre de vie, de l'éducation, de la santé ou encore de la prévention de la délinquance. Depuis 2015, le CNV porte une attention particulière sur la thématique du développement économique, la place des entreprises et l'emploi. Il est aussi en charge du suivi des mesures prises en matière de lutte contre les discriminations et des nouvelles formes de démocratie de proximité notamment les conseils citoyens.

28 Assemblées plénières

65 réunions de Bureau

20 avis

10 séminaires

4 séminaires d'études

78 bulletins quotidiens puis hebdomadaires en 2020, et 52 en 2021

Ces travaux s'organisent selon le calendrier du programme annuel de travail adopté, des saisines ministérielles, des auto-saisines ou de l'actualité. La vocation de l'instance est d'être un espace de concertation, de débats et de propositions. Depuis sa création, le CNV s'applique à co-construire des recommandations portées par l'ensemble de l'instance, qui sont le fruit d'un travail de réflexion inter-collège. **Il s'attache à interroger et faire évoluer les méthodes, les modes de faire par des recommandations opérationnelles. Il s'attache** également à repérer les initiatives locales et assumer son rôle d'influence politique notamment assuré par les vice-présidents bien qu'ayant des regards politiques différents.

Au travers de ses propositions, avis ou recommandations, **le CNV concourt à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville** avec la volonté de combiner une approche politique et des enjeux sociétaux. Dans ses réflexions, l'instance s'autorise le pas de côté que l'administration ne peut se permettre de réaliser dans ses missions opérationnelles.

L'activité, les réflexions et les travaux de l'instance se sont toujours concentrés sur des enjeux d'amélioration des conditions de vie quotidienne pour les quartiers et leurs habitants. La crise sanitaire, économique et sociale survenue en 2020 a amené l'instance à se questionner pour apporter des réponses aux besoins imminents des populations : accès aux soins, continuité éducative, pauvreté, etc.

L'activité de l'instance est riche et soutenue. **Elle s'organise en temps collectifs** : des groupes de travail dédiés à une saisine, des groupes de travail pérennes, des groupes thématiques de suivi, des séminaires, **avec une implication des membres, des contributions attendues** qui permettent à chacun de pouvoir prendre la parole, débattre, s'informer selon ses thématiques d'intérêt mais aussi de confronter ses points de vue, de s'écouter.

L'instance a organisé dix séminaires internes à l'issue desquels des recommandations ont été rédigées et remises aux ministres. Depuis 2018, le CNV souhaite que la place des femmes constitue un fil rouge de séminaires annuels avec l'objectif de porter un regard sur des angles morts de la politique de la ville et de « dégenrer pour déranger » !

Toujours **dans une volonté d'ouverture et d'apprentissage,** l**e CNV participe à des séminaires d'études** organisés par l'École de rénovation urbaine (ERU) dans un pays étranger afin de s'inspirer et de confronter les réalités et les méthodes. Le CNV a fait le choix de favoriser l'inscription des membres du collège habitants en prenant en charge les frais du voyage. Chaque voyage fait l'objet d'un rapport d'étonnement des participants présenté en Assemblée plénière et contribue ainsi aux réflexions de l'instance.

Enfin, le CNV, inscrit sans cesse dans une volonté de suivi et d'évaluation de la politique publique avec une exigence de ciblage des mesures sur les publics prioritaires, a contribué à deux temps forts de concertation nationale sur les enjeux de la politique de la ville : **la feuille de route de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers (2017-2018) et le Comité interministériel des villes de janvier 2021.**

En décembre 2017, les membres de l'instance ont participé aux groupes de concertation et de mobilisation nationale aux côtés de nombreux partenaires sollicités par les ministres et ont produit une contribution dont les propositions ont été reprises dans les différents documents préparatoires au Plan dit Borloo, comme à la mobilisation nationale.

En 2020, à la demande du Premier ministre et de la ministre déléguée en charge la ville, le CNV s'est organisé, dans un calendrier contraint, pour contribuer au Comité Interministériel des villes qui s'est tenu le 31 janvier 2021 à Grigny et rappeler ainsi certaines de ses recommandations tant sur des points de méthodes que sur des priorités.

Pascal BRENOT
Représentant le réseau AMADEUS, Collège Acteurs économiques et sociaux

Membre du Conseil national des villes depuis 2018, au titre du collège des acteurs économiques et sociaux, en tant que représentant du réseau AMADEUS qui réunit des responsables de la politique de la ville des grandes agglomérations, l'aspect le plus appréciable que je mettrais en avant, c'est la grande qualité des échanges tant en assemblée plénière que dans les groupes de travail. C'est le résultat tout à la fois de la composition du CNV qui permet de croiser les points de vue et de partager les analyses et les idées. C'est aussi le résultat de l'engagement des habitants siégeant au CNV, ainsi que de la qualité de la documentation produite par le secrétariat général du CNV pour alimenter les débats et réflexions, puis mettre en forme les propositions et préconisations.
Personnellement, j'ai tout particulièrement apprécié les travaux sur la valorisation des savoir-faire économiques des habitants des quartiers populaires, sur la promotion de l'égalité femmes-hommes, sur les « laissés pour compte du passage au tout numérique », ou encore sur l'avant-projet de loi confortant le respect des principes de la République. Sur de tels sujets d'actualité, très délicats parce que politiquement sensibles ou simplement parce que non étudiés jusqu'à présent, les modalités particulières d'organisation et de fonctionnement du CNV permettent d'enrichir les travaux de témoignages concrets et d'éléments objectivés, pour aboutir à des avis suffisamment pertinents pour être pris en compte, au moins partiellement, par le Gouvernement. C'est aussi une véritable forme de démocratie participative.

LE CNV PENDANT LA CRISE COVID

L'année 2020 fut marquée par la crise sanitaire, économique et sociale de la Covid-19. Les membres et le secrétariat général se sont fortement mobilisés, ce qui a permis la continuité de l'activité et le partage des initiatives de solidarité et des actions inspirantes sur les territoires. Les membres du Bureau et les vice-présidents ont été fortement sollicités.

L'organisation s'est adaptée aux conditions sanitaires pour organiser ses travaux et maintenir un lien entre les membres de l'instance. Sous l'impulsion des vice-présidents et du secrétariat général, les réunions du Bureau se sont tenues en visioconférence toutes les semaines les lundis soir pour recueillir les témoignages des membres, repérer les initiatives déployées par les acteurs, identifier les difficultés territoriales et en faire part à la ministre et à l'ANCT.

Dans ce contexte inédit s'est développée une méthode de travail inédite. Les réunions des groupes de travail, des groupes de suivi, des bureaux, des Assemblées plénières ou encore les séminaires se sont déroulés en visio-conférence. Le secrétariat général a diffusé des bulletins quotidiens et hebdomadaires, dans le but de maintenir la cohésion de l'instance et de soutenir les acteurs et valoriser les initiatives qui se sont mises en place pendant la période.

Fabienne KELLER
Vice-présidente du CNV, Collège Elu.e.s

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid a touché tout le monde de plein fouet mais nous devons reconnaître que certains ont été touchés plus durement encore. Les habitants des quartiers difficiles, dont la situation était déjà plus fragile en temps normal, a été aggravée par la crise. De nombreux ménages se sont retrouvés dans une grande fragilité financière, sociale et psychologique, accentuée par les fortes inégalités qui préexistaient. Le Bureau du CNV s'est réuni chaque semaine en visio-conférence dès le début du confinement, afin de communiquer les décisions prises par le gouvernement aux différents acteurs de terrain dans les QPV, à faire remonter leurs témoignages sur les difficultés rencontrées par les habitants et partager les bonnes pratiques. Cette mobilisation du Bureau s'est accompagnée d'un bulletin quotidien réalisé par le secrétariat du CNV : Bravo à lui pour ce remarquable travail. Face à l'urgence de la situation, nous avons souhaité travailler sur des réponses adaptées pour les aider efficacement à surmonter la crise. Notamment pour certains publics qui exigeaient un accompagnement plus ciblé : les enfants, les jeunes et les familles monoparentales. Nous voulions influer sur l'après pour que les habitants des quartiers ne soient pas oubliés du plan de relance proposé par le gouvernement. C'est ce qui nous a motivés à travailler sur une contribution « Panser le présent – Penser les futurs », un travail colossal car nous avons fait des propositions dans de nombreux domaines : santé, éducation, prévention, emploi, accès aux droits, rapport aux institutions, etc. Une feuille de route pour ne pas oublier les enseignements de la crise.

Patrick BRAOUEZEC
Président d'honneur du CNV, Collège Personnalités qualifiées.

Le groupe de travail a travaillé sur des mesures concrètes notamment sur les questions de santé, d'éducation, de prévention et d'accès au droit, mais son objectif a été aussi de s'inscrire dans la durée en étant source de propositions, de perspectives et de méthodes sur le moyen et le long terme. Le groupe de travail a souhaité aussi souligner la situation particulière des jeunes et des familles monoparentales dans ce contexte et la nécessité de les prendre en compte dans un renforcement de dispositifs inclusifs.

Séverine WALQUAN
Folschviller, Collège Habitant.e.s

Dommage que la Covid nous ait privés de ces moments forts lors des réunions en présentiel. Heureusement il y a la technologie, nous n'avons rien lâché, nous avons fait des visio-conférences qui nous ont permis de continuer notre travail.

Irma CORONADO-GOUPIL
Paris 20e, Collège Habitant.e.s

Le CNV a été depuis 2018 (date à laquelle je l'ai intégré) une véritable expérience de la compréhension des politiques concernant l'habitant et le modèle social pratiqué la France.
Les équipes de travail qui se réunissent constamment, en pleine transversalité de leurs compétences où tous les collèges participent, a été d'une immense richesse. Notamment par des moyens mis à contribution pour résoudre des problèmes complexes qui faisaient appel à différentes compétences et connaissances autant techniques que de terrain.
Le CNV m'a toujours impressionnée pour sa qualité d'analyse des problématiques qui lui sont soumises par les saisines et pour laquelle, nous, les membres du collège habitants, notre expérience de terrain a toujours été écoutée et entendue avec attention. Nous avons vu que tous ces travaux ont eu des aboutissements effectifs, qui visaient l'amélioration des pratiques dans un souci du service de l'État envers les citoyens.
Sa pertinence et son conseil ont été hautement valorisés comme prouvés. Ce fut le cas auprès des maires, qui ont participé aux groupes de travail. Le CNV a changé leur vision : de l'État et de sa gestion, d'une révision de leurs propres compétences locales et de ce qui leur manquait en connaissances pour mieux s'articuler dans le grand tissu de la politique de la Ville. Eux aussi ont beaucoup appris grâce au CNV et à ses travaux. Et pour nous, les membres du collège habitants, c'était une grande leçon de constater que ces fonctionnaires rencontraient aussi des difficultés techniques dans leur exercice et cela nous a permis de saisir la complexité du terrain, de sa structuration organisationnelle avant d'appliquer les actions dans les quartiers.

Gilles POUX
Maire de La Courneuve – Collège Elu.e.s

Nommé par le Premier ministre il y a moins d'un an au sein du collège Elu.e.s, je fais un premier bilan très positif du travail du Conseil. Je me félicite que la notion de « travail partagé » soit au cœur de son action quotidienne. La volonté de n'écarter aucun débat, même quand il y a des désaccords, permet d'apporter des avis d'une grande qualité et pertinence pour l'avenir de nos quartiers. Le désir du CNV d'être toujours plus en lien avec les acteurs locaux et associations doit se poursuivre afin que le Conseil continue de produire du « vivre-ensemble ».

Hakim YAZIDI
Marseille, Collège Habitant.e.s

En 2015 j'ai intégré le collège habitant du CNV au moment de la mise en place des conseils citoyens. A cette époque, j'étais plus bénéficiaire de la politique de la ville (en tant qu'habitant) qu'acteur de terrain (trop occupé par ma vie personnelle et mon travail dans le privé). L'approche de la démocratie participative m'a séduit, j'ai intégré le CNV avec mes doutes et mes espoirs. Doutes sur ma capacité à contribuer efficacement et sur leur devenir et espoir que cette instance puisse aider à améliorer notre quotidien. Finalement ces six années furent riches en expériences et surtout en travail.
Le CNV est souvent sollicité pour rendre des avis plus ou moins rapidement, selon l'urgence de la commande. Très rapidement se mettent en place des groupes de travail avec toujours un mélange entre les différents collèges ce qui donne aux avis une plus grande pertinence.
Le suivi de nos avis montre leurs prises en compte par le gouvernement ce qui est motivant.

Ahmed BASSAINE
Amiens, Collège Habitant.e.s

Mon expérience au CNV depuis environ un an est très positive et formatrice pour moi :
D'abord au niveau de la qualité humaine des membres du CNV, et un collectif riche de contributions issues du terrain et de vécus personnels et professionnels. C'est également un lieu de débat et de confrontation/proposition d'idées de circulation de la parole dans un climat de respect d'autrui, d'écoute, et de bienveillance.
Ensuite le fil conducteur des débats est l'engagement pour la lutte contre toute forme d'inégalités (sociale, territoriale, ethnique…). Promouvoir la parole des habitants des QPV et valoriser les expériences réussies dans les quartiers sont des exemples de lutte contre les préjugés et les stéréotypes sur les quartiers.
Enfin je conçois personnellement mon passage au CNV comme un lieu de formation sur les questions d'égalité des chances, d'éducation, de santé… tant les débats, les propositions et les avis rendus sont de très bonne qualité et issus de collèges différents et pluriels (habitants, élus, associatif).

Gilles LEPROUST
Maire d'Allonnes – Collège Elu.e.s

J'apprécie dans ce mandat le travail partenarial et de qualité avec les différents acteurs de la politique de la ville. En effet, les échanges avec les représentants des habitants, des associations, du monde de l'insertion et économique nous obligent à être particulièrement attentifs aux attentes du terrain. La diversité des questions abordées au CNV est très enrichissante pour mon activité de maire ainsi qu'aux élus de la ville avec qui je partage l'ensemble des rapports. Modestement, j'espère que réciproquement mon expérience de maire d'Allonnes a pu être utile aux travaux du CNV. Enfin, dernier mot de remerciement pour « la petite équipe » du CNV mais très efficace pour son bulletin d'information envoyé hebdomadairement qui est d'une profonde aide.

Frédéric LETURQUE
Maire d'Arras – Collège Elu.e.s

Je suis fier des contributions collectives et citoyennes que nous formulons librement, qui apportent un regard sans concession, à travers des expériences de vies au service de la communauté française que nous aimons et du vivre ensemble que nous chérissons. Les multiples débats sont engagés, à 360 degrés de toutes les diversités de notre République. Emploi, Éducation, Logement, Mobilité, Sécurité, rien n'échappe à notre sagacité! Le CNV est un formidable espace de dialogue et de résonance des quartiers de France.

Rodolphe THOMAS
Maire d'Hérouville-Saint-Clair, vice-président Conseil régional de Normandie- Collège des Elu.es, Bureau du CNV

J'apprécie particulièrement le travail qui est réalisé par le Conseil national des Villes; c'est une instance très active qui comprend l'ensemble des élus, des associations mais aussi des collectifs d'habitants qui œuvrent au quotidien pour améliorer les politiques publiques et le cadre de vie des habitants résidant dans les quartiers des grandes villes de France. C'est une instance qui permet d'échanger sur les bonnes pratiques dans les différents territoires de France et de faire des propositions relayées directement auprès du Premier ministre pour renforcer les dispositifs, que ce soit dans le domaine de la sécurité, de l'habitat, de la culture, de l'action sociale, du logement, de la participation citoyenne... Je veux remercier également l'ensemble des équipes du secrétariat du CNV qui fournissent un travail remarquable d'analyse et d'information auprès de ses membres et des instances gouvernementales.

Gilbert-Luc DEVINAZ,
Sénateur du Rhône – Collège Elu.e.s

Le CNV est une instance au carrefour du terrain et de l'action publique. En tant qu'élu national, pouvoir écouter des acteurs locaux qui, à partir de leur réalité, tirent des enseignements et les confrontent est une chance.

Pendant la crise, le CNV a produit un bulletin quotidien absolument essentiel pour conserver le lien durant cette période de confinement parfois très dure pour nos concitoyens. Le suivi quotidien de la situation dans les quartiers, des initiatives, des difficultés, de la mise en place de chaîne de solidarité, de diffusion d'informations fiables et utiles...le précieux travail réalisé par le réseau CNV. Ce qui fait sa force, c'est sa diversité culturelle, géographique, disciplinaire...Réunir différents acteurs de terrain (associatifs, habitants...) c'est une réalité analysée et défendue dans les plus hautes instances. J'ai eu le plaisir de travailler au sein du groupe de travail sécurité. L'éclairage des intervenants, des contributions et des productions donne un ancrage nouveau. Enfin, le CNV, ce sont des femmes et des hommes et cette humanité est essentielle dans nos institutions. Merci et continuez! Je resterai à votre écoute pour porter votre voix dans les textes et actions.

LES TRAVAUX **DU CNV**

Le CNV s'est attaché à poser un regard rétrospectif sur la portée des avis adoptés et leur prise en compte. **L'instance a adopté 20 avis sur la mandature**[20] dans lesquels on peut relever environ **350 recommandations dont certaines s'enrichissent et se complètent au travers des différentes thématiques**.

Les avis portent sur des principes fondamentaux de la politique de la ville et ses enjeux politiques, auxquels l'instance est fortement attachée et qui font consensus. C'est pourquoi, il est apparu intéressant et nécessaire d'en apprécier la portée à l'aune de la lutte contre les discriminations, l'image et l'attractivité des quartiers, l'égalité des droits femme-homme, accès aux droits et la cohésion sociale, la participation citoyenne et la démocratie participative, ou encore l'équité territoriale et la solidarité nationale.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le CNV rappelle sans cesse que la lutte contre les discriminations de tous ordres est un des maillons de la solidarité nationale.

Le CNV s'est exprimé récemment, dans le cadre de son mandat sur la lutte contre les discriminations, sur le projet de loi confortant **le respect des principes de la République**. Au vu de l'enjeu républicain, **Patrick BRAOUEZEC** et **Fabienne KELLER** ont souhaité, qu'avant l'élaboration d'un avis définitif à remettre au gouvernement et à transmettre au Parlement, un débat soit organisé avec l'ensemble des membres du CNV à partir des réflexions du groupe de travail. **Une Assemblée plénière exceptionnelle s'est réunie en séminaire de travail dédié au sujet le 5 janvier 2021** avec, en introduction des débats, une présentation animée par un formateur du programme « Valeurs de la République » porté par l'ANCT.

Les débats en amont de l'adoption de l'avis et l'audition de Nadia HAI, ministre déléguée chargée de la ville, accompagnée de Sébastien JALLET, directeur de cabinet de Marlène SCHIAPPA, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la citoyenneté, le 3 décembre 2020, ont **contribué à ce que le recours aux ordonnances et les articles concernant les missions des bailleurs sociaux et le principe de mixité dans le logement n'apparaissent plus dans le projet de loi présenté au conseil des ministres le 9 décembre, les renvoyant à un autre véhicule législatif (le projet de loi 3DS).**

Patrick BRAOUEZEC
Président d'honneur du CNV, Collège Personnalités qualifiées.

Ce projet de loi confortant les principes de la République était de nature à être particulièrement discuté au sein du CNV : pour les membres du groupe de travail il s'agissait d'être ni dans le déni ni dans la surenchère. Il a aussi souhaité que ce projet de loi ne cible pas que les quartiers et leurs habitants, et ne soit pas un facteur de discriminations supplémentaire. Il a considéré que les principes de la République devaient condamner toutes formes de radicalisations violentes quelles que soient leurs origines. Le groupe de travail a insisté sur l'idée de liberté d'expression, de respect de l'autre et de renforcement de la fraternité.

Ces travaux, sur le projet de loi, ont permis aux membres de l'instance d'affirmer que la **loi telle que proposée n'est qu'une pierre portée à l'élaboration d'une stratégie de reconquête républicaine** qui passe par l'écoute, la compréhension, le dialogue dans le respect de l'autre, les échanges sur un temps long. L'instance a considéré ce projet de loi sous l'angle **de la Fraternité, du respect et du bien commun, soulignant le besoin de donner aux citoyens des points de repères essentiels, pour que les principes républicains soient vécus par chacun comme des facteurs de paix et d'émancipation.**

20. Cf. Annexe 4 : Synthèses des avis adoptés.

Il a, à ce titre, rappelé, que le « séparatisme » ne concernait pas que la religion mais également les classes sociales. « *On doit oser parler de séparatisme social et de disqualification sociale* ». La mixité sociale demeure à raison une aspiration républicaine, une finalité, mais reste une antienne souvent teintée d'hypocrisie. Y parvenir prendra du temps.

Ainsi dans ses avis « sur le projet de loi confortant les principes de la République » et « Mixités : une richesse, une nécessité », l'instance a adopté des propositions convergentes en rappelant que **les enjeux de politiques de mixité sociale se posent pour tous les territoires et tous les citoyens**, que le paysage de la ville doit pouvoir, pas à pas, se redessiner.

Patrick BRAOUEZEC
Président d'honneur du CNV, Collège Personnalités qualifiées.
Ce groupe de travail a été d'une grande richesse sur un sujet clivant. Nous nous sommes interrogés sur l'idée de mixité : sociale, économique, culturelle, générationnelle ? La volonté des membres ayant été de trouver un consensus fort sur cet enjeu qui ne peut être un objectif en soi. L'attractivité, l'image des quartiers, la dignité des personnes et l'estime de soi sont ressortis comme étant des facteurs pertinents de mixité.

Le CNV relève que le concept de mixité sociale doit être apprécié à l'aune du droit à la cité, pour chacune et chacun quelles que soient sa condition personnelle et ses vulnérabilités. **Il s'agit de favoriser les choix des parcours en travaillant sur l'attractivité et l'image des quartiers, en luttant contre les discriminations et stigmatisations notamment concernant les personnes les plus précaires et en valorisant les parcours et le bien-être des populations dans un objectif d'émancipation.**

L'un des freins à la mobilité choisie, au sentiment d'adéquation de son cadre de vie avec ses attentes et aspirations, est la discrimination (sociale ou économique) dont peuvent être victimes les habitants des quartiers quand ils cherchent à accéder à un logement dans le parc privé ou dans le parc social (dans le cadre de la procédure d'attribution de logement). **Les questions de discriminations** sont majeures dans les parcours résidentiels. **Les processus à l'**œuvre, **corrélés à un contexte de sélection importante selon la tension présente sur le marché, induisent des critères de répartition de la demande vécus comme opaques et qui suscitent des inquiétudes**. Ces **discriminations d'ordre indirect ou systémique** sont liées d'une part à l'opacité du système de sélection des locataires dans le parc privé et dans une moindre mesure du processus d'attribution.

Nadir ADRAR
Sarcelles, Collège Habitant.e.s
Le CNV est un lieu unique d'échanges au profit de la politique de la ville. La parole y est libre et les discussions sont fructueuses. J'ai participé à plusieurs avis, dont celui sur la prévention des radicalisations qui intervenait dans un contexte difficile et rempli d'émotions.
De même que l'ensemble du collège habitants a permis d'éclairer les débats, de formuler des propositions cohérentes, et à démontrer que la démocratie participative est nécessaire pour mieux faire avancer les choses. J'ai pu côtoyer beaucoup de personnes et faire certaines rencontres improbables. Je retiendrai que les bonnes volontés ne manquent pas, au contraire, mais que le temps politique n'est trop souvent pas en phase avec les attentes des habitants. Cette expérience m'a été très utile et me servira dans plusieurs domaines. Je remercie l'instance et les personnes qui nous ont accompagnées.

En 2016, le CNV a travaillé dans le cadre d'une saisine du ministre Patrick KANNER **sur la prévention de la radicalisation dans les quartiers prioritaires, considérant que dans le contexte, la lutte contre la radicalisation était un enjeu sécuritaire mais également de cohésion nationale et sociale qui devait intégrer un volet prévention.** L'instance soutient que le travail de toutes les forces vives mené pour endiguer les radicalisations doit l'être sur l'ensemble du territoire national, et pas seulement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, sous peine de conforter les représentations discriminantes, voire racistes que beaucoup de nos concitoyens entretiennent à leur endroit.

Le CNV rappelle sans cesse l'importance de la médiation. Les **médiateurs, de par leurs missions, peuvent être au cœur de la bonne compréhension de ce que sont les valeurs républicaines et la laïcité dans ce rôle de tiers de confiance entre la population et les institutions.**

Nicole PICQUART
Présidente du CNLRQ, Collège Personnalités qualifiées

2021 est ma première année de participation au CNV dans le collège des acteurs économiques et sociaux. Je dois dire qu'au début participer à une plénière en visioconférence avec autant de personnes de l'autre côté de l'écran, qui m'étaient inconnues en grande majorité, était plutôt impressionnant, mais l'intégration dans l'instance s'est faite très facilement grâce à la bienveillance des membres du secrétariat et à leur séance d'initiation. Je les en remercie. Le bilan que je peux tirer de ces quelques mois est celui de ma participation au groupe de travail sur le thème « les habitants et les politiques de mixité sociale dans les quartiers », qui a été très enrichissant et très stimulant, à la fois par l'apport des documents sur le sujet, la qualité des auditions qui ont été faites, les échanges dynamiques au sein du groupe et l'approche qui a été prise pour aboutir à l'avis concluant ce travail. Les conditions et le temps ont manqué pour que je puisse apprécier le retour des réunions plénières en présentiel mais j'espère que l'année 2022 sera plus propice à des échanges plus directs entre les membres du CNV.

Les recommandations des avis « Panser le présent - Penser les futurs », sur « le Projet de loi confortant les principes de la République », et « Mixités : une richesse, une nécessité » ont trouvé un écho et ont été inspirantes dans différents domaines.

QUELQUES RECOMMANDATIONS PRISES EN COMPTE :

- **mettre en œuvre des actions pour réaffirmer la définition de la laïcité et communiquer plus largement auprès des acteurs, des Elus mais aussi des citoyens qui se sentent démunis.** Ainsi la formation portée et mise en place par l'ANCT « Valeurs de la République et laïcité » a formé plus de 65 000 acteurs de terrain et 20 000 autres sensibilisés. (chiffres arrêtés en mai 2021). La généralisation des plans d'actions locaux de prévention de la radicalisation en articulation avec les contrats de ville est une des actions prioritaires inscrites dans l'axe « Faire République » de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers. **La formation des acteurs locaux, des élus et des agents publics communaux et intercommunaux est le premier enjeu relevé dans les plans de prévention.** Enfin, dans la formation du BAFA **est intégré l'objectif de « transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité » ;**
- **occuper l'espace public et déployer dans et hors les murs,** en soirée, le week-end, pendant les congés scolaires, l'ensemble des actions portées par les travailleurs éducatifs et sociaux. Les dispositifs récents « Vacances apprenantes », « Quartiers d'été », « Quartiers solidaires » s'inscrivent pleinement dans ce cadre ainsi que la récente mesure du CIV liée au déploiement de 300 éducateurs spécialisés recrutés et 300 médiateurs formés pour réinvestir en priorité les QRR ;
- renforcer **les moyens humains dédiés à la médiation sociale**,
- mettre en place **des campagnes de testing** régulière**s** (emploi, logement, service). L'ANCT a réalisé une campagne de testing à l'embauche en 2019 dont les conclusions ont été rendues publiques. Une deuxième enquête est prévue pour 2021/2022. En 2019, SOS racisme a fait une campagne de testing sur les attributions de logement. Le DDD réalise des testing sur l'accès aux services ;
- **consacrer à l'éducation civique un temps étendu à l'école primaire et au lycée**, et que les valeurs de la République -et pas seulement ses institutions- y soient enseignées, et le temps qui y est consacré.

QUELQUES RECOMMANDATIONS INSPIRANTES :

- mettre en place des audits et des indicateurs dans des plans pluriannuels de lutte contre les discriminations des organisations publiques ou privées ;
- renforcer les dispositifs d'observation de lutte contre les discriminations, en lien avec le Défenseur des droits, en appliquer les sanctions et rendre plus souvent public les phénomènes observés et les condamnations, notamment pour l'accès au logement social ;
- former les intervenants du secteur de logement privé et social, les élus, les acteurs de terrain à la lutte contre les discriminations ;
- rendre plus effectif l'action de groupe contre les discriminations ;
- assurer la traçabilité des contrôles d'identité ;
- renforcer les liens entre les familles et l'Education nationale en privilégiant toutes les pratiques de médiation, sensibiliser et former au repérage des radicalisations ;
- favoriser au sein des établissements scolaires -primaires et secondaires- situés en géographie prioritaire une offre de pédagogique diversifiée et valorisante pour développer et renforcer leur attractivité ;
- valoriser la richesse multiculturelle et multilinguistique dans les quartiers ;
- systématiser, dans les projets des lauréats PIC 100 % inclusion et « un jeune, une solution », les volets d'émancipation et d'ouverture des parcours d'insertion, d'apprentissage et de formation en renforçant des sessions de rencontre entre les publics en parcours et des personnes en emploi ;
- et que les crédits d'ingénierie de relogement de l'ANRU permettent aux ménages relogés d'être dans une position de choix et de parcours résidentiel construit.

Enfin l'instance, dans ses récents travaux sur l'avis « Mixités : une richesse, une nécessité », a considéré que permettre **le choix du lieu de vie, du cadre de vie et l'accès aux droits particulièrement au logement et à l'éducation sont de puissants leviers d'émancipation et de lutte contre les discriminations.** Toutes les recommandations récemment adoptées concourent à inspirer les politiques publiques en proposant de changer de méthode et de regard.

QUELQUES EXEMPLES DE RECOMMANDATIONS :

- l'ANRU doit être plus attentive aux besoins des populations et que soient encouragés et favorisés les parcours résidentiels choisis avec des dérogations accordées aux bailleurs sociaux dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;
- les crédits d'ingénierie de relogement de l'ANRU doivent permettre aux ménages relogés d'être dans une position de choix et de parcours résidentiel construit ;
- le dispositif de « location choisie ou active », avec des plateformes de mise en ligne de logements sociaux à louer, doit être expérimenté plus largement, par les collectivités locales, les bailleurs sociaux et Action logement ;
- les familles doivent être associées en amont et pendant la durée du projet éducatif des jeunes **:**
- les indicateurs objectivant la mixité dans les établissements doivent être suivis.

IMAGE ET ATTRACTIVITE DES QUARTIERS

Le travail sur l'image et l'attractivité des quartiers sont des déterminants de l'évolution des regards et des représentations des quartiers et de leurs habitants**. Le CNV s'est interrogé depuis sa création sur les leviers de changement**[21]**.** La communication de la politique de la ville est dans une injonction contradictoire entre le rappel des difficultés (justifiant une politique spécifique) et le souci d'en souligner les atouts voire les attraits.

21. Depuis 1988.

Mémona HINTERMANN-AFFEJEE
Ex membre du CSA, journaliste,
Collège Personnalités qualifiées

Lors de ma nomination au CNV, j'étais membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel depuis 2 ans. J'avais demandé à travailler plus particulièrement sur les questions de représentation de notre pays -dans sa diversité sociale- sur les écrans. Auprès de Sylvie Durand-Trombetta et de l'équipe du CNV j'allais trouver une chance d'avancer. Ensemble, nous avons réussi à convaincre le CSA d'inscrire l'indicateur « zones de résidence » dans le Baromètre de la diversité sur les programmes de télévision. Confirmation des visionnages : en France, les discriminations liées à l'habitat se reflètent jusque sur les écrans et nourrissent les biais avec des conséquences graves sur le lien social. Je précise que le compagnonnage avec les élus et l'ensemble des membres du CNV est une motivation constante. Ils respirent la vie. Tout à fait le contraire des instances bureaucratiques qui me font fuir !

L'instance rappelle que **l'objectif d'améliorer l'image des quartiers** prioritaires, de leurs habitants et des actions qui s'y développent par eux et pour eux, **revient à demander que le reflet soit raisonnablement fidèle à la réalité,** avec le souci que leurs habitants s'y reconnaissent et que les quartiers soient ressentis, par-delà leur situation, comme participant de la vie urbaine générale et de la communauté nationale.

Des recommandations ont été prises en compte et ont contribué à objectiver les situations. Le travail de valorisation des travaux auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) par **Mémona HINTERMANN-AFFEJEE** a permis notamment que le CSA introduise depuis 2019 une dimension territoriale dans son baromètre de la diversité pour mieux appréhender les contextes dans lesquels se présentent les quartiers et leurs habitants à la télévision, et les connotations associées, positives ou négatives.

L'ONPV a engagé un cycle d'études inspiré des recommandations qui a conduit à publier :

- une enquête CREDOC-ONPV (2018) : « Les conditions de vie et les aspirations des Français » avec des questions relatives à l'image des quartiers
- une enquête de l'ONPV (2019) : « Les Français portent un regard sombre sur les quartiers sensibles ».

Face à la prégnance du sujet, voire sa saturation dans les médias et les réseaux sociaux, aux imprécisions sémantiques récurrentes, comme aux discours d'amalgame qui enflent et ancrent des représentations négatives des quartiers et de leurs habitants, le CNV a souhaité qu'une attention toute particulière à une expression sémantique juste soit recherchée par les responsables politiques et les institutions. Le risque étant de renvoyer les habitants des quartiers à une identité univoque et meurtrière, légitimant ainsi leur repli ou leur sentiment d'abandon et attisant leur rejet de la société et des valeurs républicaines. L'ONPV a publié une enquête :
sur l'image des quartiers sur Twitter, avec l'étude de la sémantique et du public qui twittent « positif », « négatif » ou « neutre » sur les quartiers.

Le CNV souhaite capitaliser et valoriser les différents travaux produits sur la période récente en lien avec l'ANCT et l'ONPV en publiant en 2022 une synthèse des publications travaillées sur l'image des quartiers.

Dans la poursuite de ces travaux sur l'image des quartiers, le CNV a travaillé sur **le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère du numérique**, et a rendu des recommandations le 5 février 2020. Il rappelait à ce titre que plus que jamais **c'est un enjeu républicain de cohésion sociale que les quartiers populaires et leurs habitants fassent l'objet d'une présentation objective** – sans fards - mais juste et équilibrée.

En lien avec une de ces recommandations « *favoriser la présence plus soutenue de territoires ultramarins dans les médias généralisés* », le CNV a déploré la suppression de la chaîne de la TNT France O dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel public.

Le CNV propose que puisse être engagée une étude afin de mesurer l'impact de la suppression de la chaîne TNT dont l'objectif est d'améliorer la visibilité des territoires ultramarins dans les chaînes de France Télévision.

Le travail sur l'image concourt à l'attractivité des quartiers qui doit être l'objectif majeur de la politique de la ville. L'attractivité des territoires interroge plusieurs leviers : les mobilités, l'accessibilité, la tranquillité publique, le cadre de vie avec la présence et l'accès aux services publics, aux établissements culturels, sportifs, scolaires de qualité et la présence de commerces de proximité et d'entreprises. **Il faut assurer leur mise en œuvre dans leur ensemble, pour créer et favoriser les conditions nécessaires et indispensables à des mixités.**

Le volet **développement économique** reste encore peu mobilisé dans le cadre des contrats de ville et les territoires s'en emparent différemment tant en stratégie qu'en déclinaison opérationnelle. **Le CNV est convaincu qu'il est essentiel que les quartiers soient intégrés dans une déclinaison territoriale globale** pour répondre aux besoins endogènes et exogènes des habitants. Les enjeux de développement économique, d'emploi, d'insertion et de formation ont fait l'objet de nombreuses recommandations dans notamment deux avis « Place des entreprises et mixité fonctionnelle » et « Économie informelle et quartiers prioritaires - Valoriser les savoir-faire économiques et soutenir les initiatives des habitants : un nouveau défi », mais également en lien avec le travail de suivi des mesures. Ainsi, si des propositions ont été prises en compte, d'autres ont sans doute été inspirantes en termes de méthode notamment.

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE OU INSPIRANTES

- **renforcer la place des partenaires économiques dans les contrats de ville** et à la gouvernance des projets et à leur évaluation. Depuis 2018, **le PaQte est intégré au contrat de ville au titre du volet emploi et développement économique**. L'enjeu du PaQte est **d'engager une nouvelle étape de mobilisation des entreprises** avec pour objectifs de **mobiliser davantage d'entreprises** et de **resserrer et concentrer les actions autour d'axes clés** du plan de mobilisation nationale ;
- **mesurer périodiquement les formes d'engagement local des entreprises** (emploi, éducation, social, culture, etc.). Le **déploiement territorial du PaQte se poursuit avec 96 entreprises signataires réparties sur 70 départements**[22]. Ils **assurent un reporting au niveau local et le transmettent au niveau national pour la réalisation de rapports annuels** ;
- proposer des synergies d'actions et veiller à la cohérence entre les besoins sociaux et l'offre tout en évitant l'impression « d'atomisation » des dispositifs. Le déploiement du programme Cité de l'emploi de l'ANCT répond à ces recommandations, avec une approche parcours sur les publics et une coordination avec des partenaires économiques plus larges ;
- **d**évelopper **des formations adaptées sur le développement économique et l'entreprenariat. L'ADIE, la Bpifrance, l'ERU ont développé des sessions de formation ;**
- **encourager le développement des activités productives et de l'artisanat dans les quartiers prioritaires.** Le dispositif Quartiers productifs lancé en 2020 cherche à répondre à ces enjeux sur la base des projets et des volontés des territoires.

Dans une volonté constante de donner à voir, **le CNV proposait de demander à l'ONPV** d'identifier davantage de variables pertinentes concernant la place des entreprises, l'évolution de l'emploi et de la richesse dans les quartiers. Le rapport annuel 2018 de l'ONPV traite effectivement de la thématique « Emploi et développement économique dans les quartiers prioritaires ».

Dans son rôle de pas de côté, le CNV a adopté en 2019 l'avis sur l'économie informelle pour lequel les membres ont souhaité valoriser les savoir-faire économiques des habitants des quartiers prioritaires, les considérant comme des vecteurs d'émancipation et d'accès au droit.

22. Le PaQte permet de mobiliser les élus et les collectivités dans la stratégie locale de développement économique. Des référents territoriaux sont déployés sur les territoires (1/3 sont des Délégués du Préfets ; 1/3 sont des PDEC, Sous-préfets ville, chargés de mission ; 1/3 dont des DEETS désignés par le Préfet). Ils assurent cette mission en complément de leurs missions générales et ne peuvent donc se consacrer à 100% au sujet.

Pierre-Pascal ANTONINI
Lyon 8e, Collège Habitant.e.s
Acteurs impliqués dans la politique des quartiers, décideurs ou concepteurs. Nous avons participé à de réels échanges et avons concrètement fait des propositions fondées sur l'expérience, l'échange avec l'habitant local et la prise en compte de ses observations, rejets, acceptations, propositions. Je souligne tout particulièrement le souhait désormais d'adopter et assumer une posture politique qui rend visible toutes les formes d'initiatives économiques, sociales, solidaires. Cette posture doit être assurée pendant la durée, a minima trois années, pas seulement ponctuellement. Elle est fondée sur un diagnostic de territoires, avec des expérimentations sur des territoires précis. Il est essentiel de valoriser des compétences issues d'activités visant à réduire la précarité d'individus.

Identifier ce pan d'activité aujourd'hui invisibilisé dans les politiques publiques a permis de poser un nouveau regard sur les potentiels des richesses et sur la capacité d'innovation existante dans ces territoires. Les recommandations ont été portées auprès de l'ANCT, de l'ANRU, des centres de ressources qui, chacun avec leur expertise, ont relayé les idées. Aujourd'hui, des expérimentations diverses se développent. Une mesure CIV concerne les projets des femmes dans l'économie informelle.

L'attractivité des quartiers se mesure également à la vie de quartier et à la dynamique des acteurs au plus près des territoires. **Le CNV a recommandé dès 2016 d'impulser une politique publique** (État, services déconcentrés) **pour soutenir les associations de proximité** et réaffirmer le soutien à leurs actions d'animation et de médiation tant en termes de locaux que de financements. À ce titre, en 2019, le **dispositif Tremplin Asso**[23] soutient le rôle essentiel des associations structurantes pour la cohésion sociale et l'émancipation des habitants des quartiers. Le jury de Tremplin Asso était présidé par **Sarah OURAHMOUNE**, membre du CNV, des membres du CNV[24] ont également participé au jury de sélection.

Le CNV recommandait de porter une attention particulière aux demandes de subventions et d'en favoriser une instruction numérique. L'ANCT s'est emparée de la simplification des procédures, notamment au travers de :

- la création d'une mission transverse ANCT Vie associative ;
- la création du portail Dauphin pour simplifier les démarches administratives des porteurs de projet ;
- la création de la plateforme de la Grande Equipe de la Réussite Républicaine[25], comptant fin 2021 plus de 9 900 abonnés, acteurs de la politique de la ville sur tout le territoire.

Dès 2018, **le CNV recommandait de privilégier le terme « association de proximité » plutôt que le terme « petite association »**. Ce terme a été précisé au début de la crise sanitaire par « association de grande proximité ».

POUR MÉMOIRE : Le CNV recommandait, pour valoriser la présence et évaluer leur utilité sociale sur les territoires, d'évaluer les actions portées par les associations et leurs impacts sur les publics cibles. Cette proposition pourrait inspirer les réflexions de la nouvelle contractualisation de la politique de la ville.

La dynamique d'une vie de quartier s'organise autour de lieux d'échanges, d'espaces d'expression, d'endroits de sociabilité qu'il faut savoir animer avec des professionnels formés, et adapter tant en fonctionnalité qu'en contenu aux publics. Le CNV recommande, dans plusieurs avis, la nécessaire présence de lieux d'accueil de confiance, d'espaces répondant aux besoins des habitants pour se retrouver, partager des activités collectives ou développer des activités économiques. On a pu voir que la crise sanitaire a relancé l'intérêt à porter des projets favorisant ces biens communs. L'ANCT développe le programme Tiers-lieux qui répond à ces enjeux d'attractivité mais également de cohésion sociale. Le CNV avait alerté les ministres **Julien DENORMANDIE et Nadia HAI** sur l'importance de créer ces espaces dans les quartiers prioritaires en mobilisant les acteurs de proximité avec un objectif d'inclusion sociale.

23. 44 Lauréats retenus pour une enveloppe de 15 millions d'euros par an de 2019 à 2021.
24. Karima BENARAB, Illham GREFI et Ibrahima MMADI.
25. Irma CORONADO-GOUPIL, Ibrahima MMADI ont été sollicités en amont sur les attentes des habitants et conseils citoyens.

Enfin, le CNV soutient la proposition de la Cour des Comptes[26] visant à renforcer l'évaluation des politiques publiques pour rendre compte et apprécier l'impact des diverses actions publiques à réduire les phénomènes d'évitement de ces quartiers et, plus globalement, à améliorer ou non l'image auprès de leurs habitants et de la population tout entière. Le CNV, dans son avis « Mixités : une richesse, une nécessité » propose de s'intéresser au sentiment de bien-être des habitants et sera attentif à la prise en compte des deux recommandations suivantes :

- que l'ANCT accompagne ou favorise des politiques conçues au niveau local sur les enjeux de bien-être, avec une mise à disposition de son expertise au service d'expérimentations locales,
- que soit favorisée la mise en œuvre d'indicateurs de bien-être territorialisés qui permettent d'orienter la déclinaison des politiques publiques, d'en adapter les stratégies locales et d'en mesurer les impacts.

À ce titre, le CNV note que l'ANCT réfléchit à mettre en œuvre une approche expérimentale basée sur des faisceaux d'indices qualifiant l'impact de ces dispositifs et programmes sur le bien-être des habitants.

D'autres enjeux contribuent à l'attractivité d'un territoire, **la prévention de la délinquance et la tranquillité publique**, notamment. Le CNV s'est attaché dans ses travaux à ne pas confondre – ni opposer, car les deux sont nécessaires - la prévention de la délinquance avec le traitement de la délinquance, et à préférer le terme de tranquillité publique - plus englobant - au terme de sécurité, afin de mieux rendre compte des situations et actions à développer, comme des réalités vécues ou ressenties par les habitants, dans un climat de défiance accrue.

Le groupe de travail dédié à ce sujet s'est attaché à produire, en lien avec le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) et l'European Forum for Urban Security (EFUS) des recommandations sur les différentes actions à mener pour rétablir la confiance entre les forces de l'ordre et la population des QPV, en rappelant que la police républicaine est avant tout là pour protéger les personnes et les biens et particulièrement les plus vulnérables d'entre tous les citoyens.

Le constat a été fait que l'ensemble des mesures mises en œuvre ces dernières années si elles sont en majorité louables (police de proximité et QRR, par exemple), peinent encore à un changement de culture attendu, et que le recours inquiétant aux polices privées -dont les effectifs dépassent aujourd'hui ceux de la police et de la gendarmerie- est une alternative qui se développe de plus en plus.

C'est dans cet esprit que le CNV a remis à la Ministre de la ville une note concernant les **rapports entre police et population** dans la perspective du Beauvau de la Sécurité, avec quelques recommandations phares sur l'affectation des forces de l'ordre, la durée et le contenu de leur formation, leurs modalités d'intervention et le dialogue nécessaire avec les élus et les polices municipales, les médiateurs, les associations et les habitants pour s'inscrire dans un partenariat local.

26. Cour des comptes (2020), Rapport – L'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires. Une dimension majeure de la politique de la ville.

QUELQUES RECOMMANDATIONS INSPIRANTES EN COURS OU À VENIR :

- généraliser la présence de travailleurs sociaux dans les commissariats et gendarmeries couvrant des QPV ;
- instituer la signature électronique afin que les habitants n'aient plus besoin de venir confirmer la plainte dans un commissariat ou une gendarmerie (mise en place prévue dès 2023) ;
- développer des lieux d'accueil et d'échanges pluri-acteurs, comme les Maisons du citoyen ou les Maisons de la Justice et du Droit ;
- adapter des parcours de formation avec des modules relatifs aux enjeux des relations institutions-population ;
- articuler sur le terrain les missions des polices nationales et municipales ;
- co-construire localement avec les habitants et les collectivités un diagnostic de territoire et définir ensemble des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de satisfaction du service rendu à la population ;
- intégrer dans les critères d'évaluation des forces de sécurité de l'État la notion de service rendu à la population ainsi que leur inscription dans le partenariat local. Notamment faire de la participation à des projets contribuant à l'amélioration des relations police-population un critère positif d'évaluation des policiers.

Le premier séminaire interne en 2021 sur **la violence des jeunes,** riche de réflexions et de témoignages a ouvert un chantier qui va être poursuivi.

ÉGALITÉ DES DROITS FEMME-HOMME

Le CNV s'enorgueillit d'être -depuis sa création- une instance strictement paritaire dans chacun des quatre collèges. Les vice-présidents successifs, comme les membres, et la volonté de s'intéresser à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ont irrigué l'ensemble des travaux du CNV.

Fabienne KELLER
vice-présidente du CNV

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes en 2018, nous avons organisé au Sénat un séminaire sur la place des femmes et des jeunes filles dans l'espace public, réunissant des universitaires et des représentants d'associations. Nous avons alors constaté que la ville est faite PAR les hommes POUR les hommes, et que les habitantes des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont exposées à des discriminations multisectorielles : emploi, espace public, stéréotypes multiples, etc.
Afin d'approfondir le sujet et d'aboutir à des propositions, j'ai piloté un groupe de travail sur la place des femmes et des jeunes femmes dans l'espace public dans les QPV. Notre objectif a été de trouver des moyens concrets pour que les politiques publiques rééquilibrent le « Droit à la Ville », et donnent aux jeunes filles et aux femmes des quartiers de réels moyens d'émancipation républicaine.

Le constat a été fait d'une grave régression de la place des femmes dans les quartiers, alors même qu'une réelle prise de conscience de la société et des pouvoirs publics renforçait l'arsenal législatif, et que l'égalité entre les femmes et les hommes devenait la grande cause du quinquennat.

Ce sujet sociétal ne devrait pas faire débat : le principe d'égalité entre les sexes a valeur constitutionnelle et est un pilier républicain. Mais, s'il est acquis en droit, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes n'est pas atteinte et demeure un enjeu majeur de nos politiques publiques, notamment en direction des QPV.

Aussi, le CNV n'a cessé par ses avis, séminaires, recommandations et notes, de contribuer à déconstruire les stéréotypes, les représentations – des femmes, comme des hommes –, et d'affirmer la nécessité de « déranger pour dégenrer ».

Letycia OSSIBI
Rouen, Collège Habitant.e.s

En arrivant au CNV, par tirage au sort, je ne me doutais pas du tout de ce que cela allait m'apporter tant dans mon épanouissement personnel qu'intellectuel. Oui j'ai appris ce qu'est la politique de la ville. Aussi j'ai pu voir et constater ce que cette instance accorde aux QPV « encore un mot que je ne connaissais pas avant »...
En tant que membre du collège Habitant et membre du Bureau, j'ai eu le plaisir et l'honneur de piloter un avis dont M. Julien DENORMANDIE avait saisi le CNV sur la monoparentalité. Le groupe de travail s'est réuni 5 fois avec des auditions, des échanges fructueux et l'aide du secrétariat général. Des temps d'échanges pour mieux cerner le mot monoparentalité, plus répandue en QPV que dans d'autres quartiers et qui concerne majoritairement les femmes, les hommes sont minoritaires. Une très belle expérience.

C'est au travers de ce prisme que les membres du CNV ont porté un regard particulier sur la situation spécifique des femmes en QPV, dont la précarité s'est accrue alors même que la crise sanitaire a révélé leur courage et leur dignité, comme celle des jeunes filles en QPV, dont l'émancipation doit être soutenue.

Ces analyses et constats issus du terrain les ont conduits à affirmer que l'ensemble des décideurs devait prendre conscience que la ville était construite « par les hommes pour les hommes » et que sous couvert d'universalisme les difficultés particulières des femmes dans les domaines des violences, de l'accès aux droits, à la formation et à l'emploi, au sport et aux loisirs, à la ville, etc. n'étaient pas suffisamment entendues et prises en compte. Les politiques publiques, qu'elles soient nationales ou locales, urbaines, économiques ou sociales doivent rompre avec cet état de fait.

Le CNV considère que les familles monoparentales et particulièrement les « mamans solos » en QPV sont des publics souvent impensés dans les dispositifs tant en termes d'aide financière que d'accompagnement sanitaire et psychologique. Le CNV a régulièrement demandé qu'une attention forte soit portée sur toute action et soutien à la parentalité et au renforcement de la confiance entre les parents et les institutions, notamment avec l'école. Le CNV recommande des formations autour de la parentalité, par le biais des organismes employeurs tel que Pôle Emploi ou la CAF.

Les membres du CNV présents au Comité national d'orientation et d'évaluation des Cités éducatives (CNOE) sont attentifs à la prise en compte de ces recommandations.

QUELQUES RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE OU INSPIRANTES :

- l'intensification des actions permettant de lutter contre les violences intrafamiliales et le harcèlement de rue ;
- le soutien à l'entreprenariat au féminin inscrit au CIV de janvier 2021 ;
- la mise en place d'une grille nationale des tarifs des métiers de l'aide à la personne (APA) inscrite dans le PLFSS 2022 ;
- la systématisation des marches exploratoires en termes de cadre de vie et de sécurité ;
- le soutien et la valorisation aux activités sportives au féminin, et leur lisibilité dans l'espace public.

Deux fiertés :

- la concrétisation de la recommandation pour la mise en place d'un **budget intégrant l'égalité (BIE) dès 2020 dans la programmation des crédits du programme 147** : une circulaire co-construite entre l'ANCT, les services de l'État déconcentré et les centres de ressources diffusée en août 2019. **L'expérimentation d'un budget genré pour les subventions accordées dans les programmes soutenus par la politique de la ville dans les QPV, qui va déboucher sur une norme AFNOR ;**
- le lobbying pour lutter contre le non-paiement des pensions alimentaires. Le CNV a œuvré sans relâche pour que ce recouvrement soit automatique. C'est chose faite.

ACCÈS AUX DROITS ET COHÉSION SOCIALE

Denis SOUILLARD
Directeur du centre de ressources de la politique de ville de GUYANE, Collège Acteurs économiques et sociaux

La nomination au Conseil National des Villes est une opportunité exceptionnelle d'interpeller sur la vie des habitants des quartiers et les défis à relever pour réduire les inégalités territoriales. Les avis patiemment coproduits sont autant de mots puissants pour infléchir l'action publique au service des quartiers.
Sur les nombreux sujets travaillés depuis 2015, je retiendrai l'avis « les laissés pour compte du passage au tout numérique ». Cette problématique qualifie la politique de la ville dans sa recherche permanente d'égalité et de citoyenneté. La révolution technologique du numérique souligne effectivement l'absolue nécessité de penser la dématérialisation des services publics avec une exigence de proximité et d'accessibilité. Elle présente par ailleurs l'opportunité de réinscrire des services publics dans certains territoires.
Tous ces sujets et ces interpellations entrent en résonnance avec l'action des Centres de Ressources de la Politique de la Ville, les fortifient et favorisent leur circulation, leur enrichissement mutuel au service des quartiers et de l'ensemble des acteurs qui s'y investissent.

L'accès aux droits fondamentaux inscrit dans la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen et l'enjeu national de cohésion constituent le fil rouge constant d'attention et d'alerte des travaux de l'instance au cours de la mandature.

Dans les différents avis et particulièrement « Panser le présent – Penser les futurs » et « Les laissés-pour-compte du passage au tout numérique », le CNV s'est attaché à rappeler sans cesse que les habitants des quartiers prioritaires étaient des populations empêchées, marquées par des freins économiques, sociaux et géographiques. Des actions d'aller vers, des lieux non stigmatisants, des professionnels présents en proximité et formés sont nécessaires, ce sont des enjeux qui relèvent de la mobilisation du droit commun dans de nombreux domaines que la politique de la ville doit amplifier. Le CNV rappelle qu'il est urgent d'agir.

QUELQUES RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE OU INSPIRANTES :

- **renforcer l'accès territorialisé aux soins**. Le CIV du 29 janvier 2021 a retenu l'installation de 60 centres et maisons de santé pluri-professionnelles supplémentaires dans les QPV ;
- **d**éployer des dispositifs intégrant systématiquement la démarche d'**Aller vers les personnes fragilisées** trop souvent invisibles ;
- **renforcer le nombre d'adulte relais et les professionnaliser** pour conduire des missions de médiation dédiées à la prévention, à l'éducation et à la promotion de la santé comme de l'accompagnement de l'utilisation des outils numériques. Le plan de relance a permis la création de 6 500 postes d'adultes relais et le CIV a acté 6 M€ supplémentaires pour 300 postes de médiateurs et 300 d'éducateurs spécialisés. Le CNV a été inspirant, notamment auprès de l'ANCT sur les attentions particulières **liées aux usages du numérique** tel que la formation, l'accompagnement, en soulignant la nécessité d'avoir à proximité des **lieux de confiance inédits** (pharmacie, boulangerie, supérette, etc.), une présence humaine renforcée et formée tant sur la médiation numérique que sur la médiation sociale, qui sont deux métiers différents. Le plan de relance a prévu 500 millions d'euros alloués pour la transformation numérique, le Plan action publique 2022 développe le compte FranceConnect pour faciliter les accès aux sites des services publics avec une identité numérique unique ;
- déployer en priorité les 2 000 France services dans les QPV. Le CIV a retenu 400 nouveaux France service dans les QPV en plus des 169 existants ;
- **amplifier le déploiement d'accès mobile au service public dans les territoires ultramarins**. À ce stade, sont en service 11 structures en Guyane, 9 en Martinique, 8 en Guadeloupe, 5 à Mayotte, 11 à La Réunion et enfin 1 bus France services par département d'outre-mer.

Maïté ERRECART
Représentante de l'ADIE, Collège Acteurs économiques et sociaux

À travers les échanges y compris quand ils étaient sceptiques sur la création d'activités par les habitants des quartiers j'ai été convaincue qu'il y a encore besoin de mieux faire connaitre ce qui marche dans les quartiers. Mais aussi besoin de continuer à interpeller l'Etat pour améliorer l'accompagnement des habitants et le soutien aux initiatives, pour un retour massif de services publics ou de « communs » gérés localement en réseau entre l'Etat, les collectivités et les associations.
Quant au suivi des dispositifs mis en place par l'Etat sur l'emploi et la formation auquel le CNV était invité, il est nécessaire car il n'y a pas d'action efficace sans évaluation et retour d'information aux populations concernées. Mais si des bonnes volontés se manifestent, il est dommage que ce suivi reste lacunaire et peu territorialisé.

L'accès à l'emploi, la formation et les parcours d'insertion sont des leviers incontournables à l'émancipation des personnes et à la lutte contre la précarité. Si des dispositifs et appels à projets ont été déployés comme Parcours Emploi Compétence (PEC), Plan d'investissement dans les compétences (PIC), Garantie Jeunes, Emplois francs, le CNV a sans cesse rappelé les freins à l'accès à l'emploi et à l'employabilité des publics habitant dans les quartiers prioritaires. Dans son avis « Panser le présent - Penser les futurs », l'instance a alerté sur l'urgence d'agir en rappelant la situation avant la crise sanitaire, avec une surreprésentation des demandeurs d'emploi : 5,4 millions de personnes vivent dans les 1 514 quartiers prioritaires de la politique de la ville qui représentent 8,2 % de la population française, mais 13 % des demandeurs d'emploi.

QUELQUES RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE OU INSPIRANTES :

- demander aux organismes d'État et aux organismes financés par l'État **d'être exemplaires en créant et en utilisant des outils et méthodes adaptées pour sourcer** les publics éloignés et valoriser les savoir-faire. 700 millions d'euros fléchés en matière d'insertion, emploi et formation vers les QPV ;
- assurer la **création d'emplois et favoriser l'insertion des publics fragiles** en poursuivant et en renforçant le fléchage des dispositifs existants d'accompagnement, de formation et d'insertion. Les appels à projets PIC, PIC « 100 % inclusion », « Repérage des invisibles » s'inscrivent dans ce contexte. Le CIV du 29 janvier 2021 a acté le déploiement de 500 conseillers dans 66 agences Pôle Emploi pour celles accueillant le plus de bénéficiaires ;
- lancer une mesure d'envergure « **Emplois-Rebonds** » en fléchant en priorité les habitants des quartiers en recherche d'emplois, en parcours d'insertion ou en formation. Le CIV a décidé **de doubler dans les QPV le nombre de contrats aidés** dans le secteur non-marchand pour le porter à 12 000 avec un taux de prise en charge de l'État réévalué à 80 % du SMIC ;
- poursuivre et **renforcer le fléchage des dispositifs existants d'accompagnement**, de formation et d'insertion des jeunes des QPV. Une mesure du CIV concerne le doublement du nombre de bénéficiaires de la Garantie jeune en 2021 ;
- mettre en œuvre des **mesures d'aides de subsistance et de soutiens temporaires envers les jeunes de 18-25 ans** qui soient mises en place au moins jusqu'à leur intégration dans des dispositifs de formation ou de parcours d'insertion. Le plan de relance dispose d'un large volet emploi ciblé jeunes grâce au dispositif « 1 jeune 1 solution » ;
- étendre l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée en ciblant en prioritairement les QPV. En décembre 2020, les parlementaires ont voté l'extension de l'expérimentation à 50 nouvelles zones s'ajoutant aux 10 premières.

Le CNV **s'est interrogé sur les liens populations et institutions :** Éducation, Justice, Police et Culture avec une volonté de souligner que, dans le contexte social actuel, **les mesures de prévention et d'information des populations** sont un enjeu capital pour penser la société de demain.

Comme le stipule l'article 13 du préambule de la Constitution de 1958, **l'accès à la culture est un droit constitutionnel.** Il est nécessaire de considérer les arts et les cultures comme des vecteurs d'ouverture, de partage, d'émancipation et de citoyenneté. Il est essentiel de soutenir l'ensemble des actions permettant de connaître et reconnaître toutes les cultures et les pratiques artistiques et culturelles, professionnelles ou amateurs.

QUELQUES RECOMMANDATIONS PRISES EN COMPTE :

- renforcer la coordination des politiques de réussite éducative et de décrochage scolaire, des politiques d'accompagnement à la parentalité et de prévention de la délinquance. Le CIV a acté 10 millions supplémentaires pour les fonds d'investissement de prévention de la délinquance pour financer des actions de proximité ;
- adapter des parcours de formation de modules relatifs aux enjeux des relations institutions-populations : création d'un centre de formation sur le maintien de l'ordre à destination des policiers ;
- clarifier les compétences et réinterroger la gouvernance nationale et territoriale de la protection de l'enfance. Le CNV note le lancement de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Le CNV se satisfait de la volonté de décliner les dispositifs avec un objectif de parcours et de mise en lien des différents acteurs de terrain tels que les Cités Éducatives et les Cités de l'Emploi.
Si le CNV se satisfait des dispositifs et moyens mis en œuvre dans le contexte de crise sanitaire, il n'en demeure pas moins que l'instance considère qu'il reste des insuffisances quant **au suivi du déploiement des crédits et des impacts des appels à projets, et à une évaluation quantitative et qualitative régulière pour s'assurer de l'impact sur les publics cibles, ce qui doit être une priorité pour l'Après.**

Enfin dans leur volonté de valoriser les travaux du CNV, **les vice-présidents ont rencontré à trois reprises le Défenseur des droits** et ont exposé les travaux de l'instance et évoqué leurs priorités relatives à l'accès aux droits. Des points de convergence ont été actés :

- l'égalité de l'accès aux services publics avec une vigilance particulière vers les QPV avec la présence de lieux adaptés et des professionnels formés ;
- l'enjeu de mobilisation du droit commun et de l'équité territoriale ;
- l'accès aux soins de santé avec une inquiétude forte sur la santé mentale des personnes et le décrochage scolaire des jeunes ;
- la relation police – population notamment avec la jeunesse.

Le CNV **souhaite relever quelques propositions dont la prise en compte pourrait, au quotidien pour les citoyens, renforcer l'accès aux droits et concourir à une cohésion sociale renforcée :**

- organiser une communication globale visant à encourager les habitants à se soigner en les rassurant sur l'organisation des soins et de l'accueil ;
- doter prioritairement chaque **établissement scolaire** en REP et REP+ d'infirmiers et de personnels médicaux ;
- **développer des réseaux d'écoute et de soutien valorisant les ressources, savoir-être et savoir faire des parents ;**
- intégrer l'interprétariat dans les ressources de soutien individuel ;
- améliorer le recours au droit aux prestations notamment celles qui entraînent une majoration pour isolement (RSA, prime d'activité, allocations logement…) ;
- identifier les potentiels d'activités portés par les habitants et habitantes des QPV et favoriser leur émergence en vue d'accompagner la création d'entreprises dans ou hors QPV au bénéfice de leur emploi.

PARTICIPATION CITOYENNE - DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Martine WADIER
Fédération des Centres Sociaux de France, Collège Acteurs économiques et sociaux.

Membre du bureau du CNV depuis 6 ans, mon intérêt pour cette instance paritaire et collégiale n'a pas faibli : espace unique de réflexion et de travail sur la politique de la ville et la vie dans les quartiers dits « prioritaires », associant tous les acteurs, les habitants en premier lieu, le CNV est pour moi une ressource dans mon engagement à la FCSF et un lieu de partage de la vision que portent les Centres Sociaux.
Très engagée, attentive et vigilante sur la question de la participation des habitants, j'ai pu co-piloter un avis visant à réactiver les Fonds de Participation des Habitants et un avis sur les recommandations de la CNDP sur les Conseils citoyens. Aujourd'hui je participe à la réflexion sur la place des Conseils Citoyens dans les futurs Contrats de Ville, incluant le dispositif des Tables de Quartier. De ces travaux, a émergé la conviction collective que ces formes de participation citoyennes doivent être soutenues par des moyens : locaux, accompagnement professionnel sur la mobilisation et l'organisation, temps de formation (prise de parole, acculturation aux problématiques locales, ...). La nécessaire adaptation des collectivités (élus et agents) à ce type de coopération et au temps des citoyens a également été soulignée. Chacun s'est accordé sur le fait que ces modes de coopération, que ce soit des Conseils Citoyens, des Tables de Quartier ou des collectifs d'habitants informels, sont source de richesse, et qu'ils doivent pouvoir bénéficier de l'écoute attendue et des moyens nécessaires à leur activité.
L'échange très libre des points de vue et des approches - habitants, professionnels, acteurs -, le paritarisme qui confronte de façon permanente la vie quotidienne dans les quartiers et les visées des politiques publiques engagées ou à venir, et l'ambiance de coopération qui y prévaut nous ont permis toutes ces années de construire une réflexion de fond et de produire des avis enrichis de la multiplicité des approches et du vécu de chacun, avec l'appui déterminant du Secrétariat Général.

Cet enjeu est une préoccupation permanente de l'instance exprimée dans de nombreux avis au cours de la mandature[27] où elle préconise de **vérifier l'effectivité de la mise en** œuvre **des conseils citoyens sur l'ensemble des QPV**, leur conformité avec la loi et son esprit en termes d'autonomie, de positionnement et de fonctionnement.

Si cette participation est toujours souhaitée par les partenaires institutionnels, ses modalités et son degré d'interaction avec les décisions sont des sources permanentes de débat. La volonté d'agir rapidement et de pouvoir afficher des résultats concrets peut entrer en conflit avec l'inévitable lenteur des processus de concertation, surtout quand ceux-ci sont à inventer.

Le CNV a participé à la rencontre nationale des conseils citoyens organisée sous la forme d'un « Hackathon » le samedi 16 décembre 2017 à l'espace Diderot (Paris 12e) qui a réuni 142 participants, dont 96 conseillers citoyens et plusieurs partenaires institutionnels et associatifs (CNV, FNCS, IRDSU, Voisins Malins). Cette journée constituait le deuxième volet d'une consultation nationale des conseils citoyens visant à **identifier les démarches, les idées et les méthodes pouvant être utiles à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants** des quartiers prioritaires. À l'initiative du ministère de la cohésion des territoires, la rencontre s'inscrivait dans la continuité d'un premier temps dédié au lancement d'une enquête par questionnaire à laquelle près de 1 100 conseillers citoyens ont répondu.

Le CNV affirme que si l'on veut fabriquer la ville de demain avec humanité, **il est plus que temps de reconnaître que la parole des habitants est légitime** au même titre que celle des décideurs et des techniciens. « Jouer collectif », à égalité et en confiance, apporte plus de gains que de contraintes. Mais cela prend du temps.

La participation citoyenne dépasse le cadre des Conseils citoyens, leurs rôles et leurs attendus devront être renforcés.

27. Avis sur le projet de loi Égalité et Citoyenneté (17 mars 2015); Avis sur les fonds de participation Habitants (22 juin 2016); Audition par Mmes Guillemot et Létard au Sénat dans le cadre du contrôle de la mise en œuvre de la loi Lamy (juin 2016); Contribution du CNV au CIV (12 décembre 2017); Avis sur le soutien et le développement des associations de proximité (avril 2017), avis sur les recommandations de la commission nationale du débat public sur les conseils citoyens (avril 2019), Avis Panser le présent, penser les futurs (juin 2020).

DES RECOMMANDATIONS PRISES EN COMPTE :

- le CNV a été chargé par le ministre de la ville et du logement, Julien DENORMANDIE, en juin 2019, de réactiver le **Comité National de Suivi des Conseils Citoyens** (CNSCC) qui ne s'était pas réuni depuis 2018. le CNSCC s'est réuni deux fois depuis 2019 sous le pilotage d'Hélène GEOFFROY. Pour poursuivre ces réflexions, des membres volontaires du Conseil national des villes se sont réunis deux fois (mars et juin 2021) pour reprendre les réflexions sur **l'avancée et la mise en œuvre des propositions formulées par l'instance dans son avis suite à la publication du rapport de la Commission nationale du débat public (CNDP)** en 2019 ;
- la publication par l'ANCT d'un guide « Les conseils citoyens, leviers pour la co-construction des contrats de ville » précisant les missions, les droits et devoirs des conseillers citoyens au niveau national et mis à disposition localement, auquel le CNV a été associé dans la relecture ;
- la mise en place de modules de formations sous forme de MOOC par les centres de ressources (IREV centre de ressource des Hauts de France), de sessions par le CNFPT « La participation citoyenne des jeunes à la vie locale » et par l'ERU « Conseiller citoyen et acteur du renouvellement urbain » : *Depuis 2017, elle est gratuite pour les 216 quartiers d'intérêt national* ;
- et des formations inter-acteurs ERU : « Les enjeux de la participation dans les projets de renouvellement urbain ». Ce type de formation est d'ailleurs soutenu par le CNV considérant qu'il s'agit d'un levier qui favorise la co-construction opérationnelle et le déploiement des dispositifs sur les territoires ;
- la poursuite des travaux sur l'ensemble des formes de démocratie participative en QPV. L'ANCT a organisé récemment un webinaire « Rencontres sur les tables de quartiers à Marseille ».

L'instance **considère que mettre en valeur cette expression citoyenne, vraie réussite de la politique de la ville** dans un contexte où la question de la pertinence d'une démocratie participative face à une démocratie représentative est toujours posée.

La notion de **démocratie participative** - visant à intégrer les habitants aux prises de décisions - **doit avoir une place centrale dans les réflexions entreprises et à venir pour repenser notre société.** Ainsi, la proposition, faite dans la contribution au CIV du 29 janvier 2021, de permettre la présence et participation des représentants des habitants dans les instances locales - les comités territoriaux de la politique de la ville- a été retenue et précisée dans le cadre d'une note[28]**.**

À noter que les propositions adoptées dans l'avis rendu en 2016 suite à la saisine de **Patrick KANNER**, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, sur **les fonds de participation aux habitants** (FPH), n'ont pas vu leur prise en compte.

Ce dispositif est resté sous utilisé dans les territoires[29], 40 % des quartiers ne sont pas couverts. Le CNV affirmait l'intérêt du dispositif et sa pertinence, et préconisait que les préfets incitent à son déploiement sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il ne recommande pas que le FPH soit « réservé » à l'appréciation du conseil citoyen. Par contre, les instances participatives gagnent à être mises en relations actives en **recherchant la complémentarité et non la subordination**.

Néanmoins ces dernières années ont vu l'émergence de la mise en place de budgets participatifs par certaines collectivités.

28. Note relative à la mise en place de conseils territoriaux de la politique de la ville, en date du 12 mars 2021, par la Ministre de la ville, Nadia HAI. (Référence : D21004342).

29. « Le but est de permettre la mise en responsabilité des habitants et des associations par un mode de financement souple et rapide d'actions portées par eux en soutenant leurs initiatives sur des fêtes de quartier, des manifestations culturelles ou sportives, des sorties, des formations de bénévoles ou d'habitants, des actions de gestion urbaine de proximité, sans que cette liste soit exhaustive ». CNV (2016), Avis sur les fonds de participation des habitants.

ÉQUITÉ TERRITORIALE – SOLIDARITÉ NATIONALE

Le CNV a **toujours rappelé que la politique de la ville ne peut être qu'un levier et ne peut se substituer au droit commun**. Que les habitants des quartiers prioritaires ne demandent pas plus, ils demandent à avoir, comme l'ensemble de la population, accès à leurs droits, être reconnus, une égalité des chances et de réussite. Dans son avis, « Panser le présent - Penser les futurs », le CNV écrivait « ***La mobilisation du droit commun*** *doit prendre tout son sens dans le temps d'Après pour soutenir l'ensemble des territoires et leurs populations à surmonter les difficultés à venir. (…).Tout l'enjeu est de mobiliser le droit commun – de l'État, des collectivités territoriales et des structures de la protection sociale – pour qu'ils puissent chacun, dans le respect et l'articulation claire de leurs compétences, contribuer au déploiement des politiques publiques en direction des territoires et des habitants et notamment des territoires fragiles* ».

Dans ces travaux, **le CNV affirme que tendre vers une équité pour tous doit être l'objectif ultime des politiques publiques et la mobilisation des crédits de la politique de la ville est nécessaire, sans avoir la vocation d'être suffisante**. Conforter la politique de la ville et veiller à l'équité territoriale, notamment en impliquant l'ensemble des politiques publiques qu'elles soient nationales, régionales, départementales et intercommunales pour s'assurer que les habitants des quartiers populaires bénéficient du même traitement que l'ensemble de la population.

Le CNV considère qu'il apparaît opportun de faire évoluer les regards pour réfléchir davantage aux enjeux d'équité territoriale, d'accès aux équipements et aux services en partant des usages des habitants. **Il s'agit de faire société dans les quartiers comme dans l'ensemble de la ville dans une vision globale d'un territoire, d'un bassin de vie, et d'inscrire les QPV dans une stratégie territoriale d'ensemble**, tant il est vrai que les quartiers prioritaires, s'ils cumulent un certain nombre de difficultés, ne peuvent à eux seuls être l'échelle de leur résolution.

Le choc de la crise sanitaire a fait basculer de nombreux ménages dans une grande fragilité financière, sociale et psychologique et de **fortes inégalités préexistaient** : **inégalités sociales et territoriales** tout **comme les discriminations. Il est indispensable que les habitants des quartiers populaires qui ont été, et sont encore, en première ligne** en assurant la continuité des services et des activités essentielles à l'économie nationale et locale **ne soient pas les abandonnés de L'Après.** Le CNV souligne que la définition – nécessaire – d'un périmètre territorial d'actions (le quartier), ne doit pas être un frein à l'intégration dans une dynamique plus globale (métropole, département, région) de mise en **œuvre** des politiques publiques de droit commun. **L'échelle territoriale des difficultés n'est pas l'échelle des solutions à y apporter**.

Le CNV a lancé un groupe de travail en octobre 2019 sur le concept d'équité territoriale avec l'objectif de pointer la faiblesse de l'investissement des politiques de droit commun dans les quartiers défavorisés. **Si les indicateurs de résultats visent l'égalité des territoires, les indicateurs de moyens sont nécessaires pour jauger la réelle équité territoriale**. Le groupe de travail propose de poursuivre sa réflexion sur la nécessité de développer au-delà d'indicateurs de résultats **des indicateurs de moyens à la fois quantitatifs et qualitatifs sur l'ensemble des politiques publiques en direction des quartiers prioritaires.**

UNE SOUPLESSE D'ADAPTATION DES TRAVAUX DU CNV **AUX SUJETS ÉMERGENTS**

Les temps d'échanges des travaux s'organisent en groupes de travail, soit en lien avec une saisine, soit avec une thématique et ont vocation à être pérennisés. Ces groupes de travail procèdent à des auditions, des entretiens et s'imprègnent de nombreuses sources documentaires pour alimenter leur réflexion. Leur composition inter-collège assure à travers les témoignages personnels, les expertises d'usage et connaissances de terrain des membres une dimension opérationnelle, pragmatique et ancrée dans les territoires nécessaires pour produire des recommandations inspirantes.

Djamila HADDOU
Lyon 8, Collège Habitant

Pour ce qui est des groupes de travail du CNV en général, pour moi ils sont un outil extraordinaire pour plusieurs raisons :

- on auditionne et on rencontre des personnes qualifiées sur le sujet abordé ;

- il est plus facile pour un habitant de s'exprimer dans un groupe de travail, qu'en séance plénière (avec au moins 40 personnes en face de soi) ;

- ce travail en groupe permet de « désacraliser » la parole des technocrates de la capitale, c'est à dire que l'on est en droit, en possibilité de discuter et d'apporter notre point de vue. Même si on comprend également qu'en tant qu'habitant on n'a pas une vision globale de la problématique mais on donne notre sentiment particulier d'habitant des quartiers concernés par la politique de la ville.

Je pense que le format des groupes de travail a toute sa valeur avec (pour) le collège habitant.

Laetitia NONONE
Présidente de l'association Génération avisée, Collège Personnalités qualifiées

Ma participation au CNV a été très enrichissante. J'ai particulièrement apprécié la grande diversité des membres et la qualité de nos échanges. J'ai pu créer de véritables liens de confiance et d'amitiés. Ma participation aux différents groupes de travail m'a permis d'apporter ma contribution mais aussi d'acquérir des connaissances. L'investissement de chacun et l'envie de faire évoluer nos quartiers est motivant et donne de l'optimisme même sur les problématiques les plus complexes ;

C'est avec émotion aujourd'hui que je vous écris ces mots. Je vous remercie et espère de nouveau croiser votre route.

GROUPES DE TRAVAIL PÉRENNES

- **Parcours de la réussite des enfants et jeunes des quartiers prioritaires**
  Co-pilotes : Nadir ADRAR et Olivier KLEIN

- **L'héritage des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) Paris 2024**
  Co-pilotes : Sarah OURAHMOUNE et Patrick BRAOUEZEC

Sarah OURAHMOUNE
Vice-championne olympique de boxe, Collège Personnalités qualifiées
Dans le cadre de l'organisation de la Coupe du monde féminine de foot, nous avons rencontré Brigitte Henriquès, secrétaire générale de la Fédération Française de Football. L'objectif de cette rencontre était de voir comment le CNV pouvait se saisir de cette belle opportunité pour mobiliser et engager des jeunes résidant en QPV pour devenir bénévoles sur cette compétition. Nous avions mis en avant le fait que dans les quartiers, les jeunes parlent souvent deux langues : leur langue maternelle et le français. Nous avions envisagé une formation pour ces jeunes autour de l'accueil des délégations étrangères. La FFF travaillait déjà sur la formation de 1000 bénévoles.
Ce rendez-vous nous a tout de même permis de tisser des liens avec Brigitte Henriques qui aujourd'hui est présidente du Comité National Olympique. Dans son programme électoral, elle a introduit une commission Politique de la Ville. Auparavant, les sujets en lien avec la Politique de la Ville n'étaient pas ou très peu traités au sein du mouvement sportif.

Patrick BRAOUEZEC
Président d'honneur du CNV, Collège Personnalités qualifiées.
Ce qui a été particulièrement sensible, ce sont les retombées, en termes d'insertion, de formation et d'emploi des jeunes. L'héritage des jeux va se mesurer à la réalisation des engagements qui ont été pris dans ces domaines. Le groupe de travail souhaiterait que le CNV soit plus associé à cet aspect de l'héritage des Jeux Olympiques et paralympiques.

- **Equité territoriale suite à une auto-saisine de l'instance**
  Pilote : Patrick BRAOUEZEC

À l'automne 2018, le CNV a produit une note sur « l'Equité territoriale en QPV » destinée au groupe d'études parlementaire de l'Assemblée nationale, piloté par Saïd AHAMADA et Mathilde PANOT « *Ville et Banlieues : les territoires fragiles en quête d'équité* », et a souhaité poursuivre la réflexion sur la place accordée à celle-ci dans l'orientation des politiques territoriales.

Patrick BRAOUEZEC
Président d'honneur du CNV, Collège Personnalités qualifiées.
Un seul groupe de travail s'est réuni avant la tenue d'un séminaire à venir, l'objectif du CNV étant d'exiger des éléments tangibles sur la politique de droit commun et de demander que des outils performants d'évaluation soient mis en place. La politique de la ville peut-être la meilleure possible, elle ne peut pas se substituer à une politique d'équité territoriale.

Dans la continuité de ces travaux relatifs au suivi des mesures de la feuille de route gouvernementale, la Ministre de la ville, **Nadia HAI**, avait confié à l'instance le suivi de l'effectivité des mesures prises dans le cadre du plan de relance, afin d'assurer que tout était mis en œuvre pour toucher les quartiers et produire des effets directs sur la vie quotidienne de leurs habitants. À la demande du Premier ministre et de la Ministre de la ville, l'instance a produit une contribution à la tenue du CIV avec comme objectif de combiner et d'identifier des mesures à la fois structurantes et opérationnelles ayant un impact sur le quotidien des habitants. **Saluant la qualité de co-production de l'instance, le Premier ministre a annoncé – lors du CIV du 29 janvier 2021- la création d'un groupe de travail dédié** aux relations forces de l'ordre-population et en a confié l'animation et la réflexion au Conseil national des villes. Ce groupe de travail a vocation à réunir des représentants des forces de l'ordre et de la justice, des représentants associatifs et des habitants et doit permettre de donner un cadre institutionnalisé aux échanges afin de formuler des recommandations au gouvernement sur le sujet.

LES GROUPES DE SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE GOUVERNEMENTALE

Le Président de la République, **Emmanuel MACRON**, a lancé en 2017, un appel à la mobilisation nationale pour les quartiers dont les mesures se traduisent autour de cinq thématiques principales : la sécurité, l'éducation, l'emploi, le logement et le cadre de vie et enfin le lien social. Le Ministre de la Ville et du Logement, **Julien DENORMANDIE**, a confié à l'instance le suivi de la mise en œuvre effective des 40 mesures de la feuille de route gouvernementale.

L'Assemblée plénière du 4 avril 2019 a adopté la méthode et précisé les attendus du travail du CNV[30], qui n'a pas vocation à se substituer à l'administration que ce soit la direction déléguée à la politique de la ville ou l'ONPV. L'objectif est de percevoir les effets, les freins et la réalité opérationnelle de la mise en œuvre des mesures et dispositifs pour les acteurs de terrain et les habitants, et toujours, de ne pas perdre de vue la finalité de la mesure et le public cible. Les co-pilotes nommés au sein de chaque groupe de suivi ont vocation à rendre compte auprès du Bureau de l'instance de l'avancée des travaux.

Le suivi des membres du CNV permet de faire le lien entre le suivi par l'État, les résultats des travaux internes de l'Administration, et les remontées concrètes et opérationnelles du terrain observées sur la base du ressenti des membres, et ainsi d'identifier les pistes d'amélioration et les dysfonctionnements observés. Les contributions des membres du CNV ont vocation à se concentrer sur ce qui parait devoir être priorisé, et en lien avec les travaux produits par le CNV.

Le Conseil national des villes a ainsi lancé deux premiers groupes de suivi thématiques sur « Sécurité et prévention de la délinquance » et « Emploi, formation et insertion professionnelle », puis, dès 2020, trois autres groupes de suivi thématiques « Éducation et petite enfance », « Renforcement du lien social » et « Logement et cadre de vie ».

Depuis 2019, le CNV a tenu **26 réunions des groupes de suivi des mesures de la mobilisation nationale**, du plan de relance et du Comité interministériel des villes :

30. Après un appel à candidature, 22 membres ont répondu et des co-pilotes par groupes de travail ont été positionnés.

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (6 réunions)
Co-pilotes : Roger VICOT (PQ) et Laetitia NONONE (PQ)

Roger VICOT
Représentant la FFSU, Collège Personnalités qualifiées

Le groupe de travail consacré aux thématiques de la sécurité et de la prévention de la délinquance a permis d'aborder plusieurs questions-clefs qui intéressent à la fois les élus, les citoyens et les professionnels dans leur gestion et leurs actions quotidiennes. Ainsi par exemple la gouvernance locale de la sécurité, au travers de la répartition des rôles et des missions entre police nationale, municipale et entreprises de sécurité privées. C'est un domaine où les choses évoluent rapidement, et où les dispositifs initiés par l'État se sont multipliés ces dernières années (PSQ, CSI, GPO, etc.).
De même, et sans être exhaustif, la question des différents modes d'intervention en matière de médiation sociale de proximité fut abordée de façon très riche. Ou encore l'enjeu majeur des politiques de parentalité, et leur proximité et connexions avec les politiques scolaires et sociales. L'échange de témoignages et de pratiques a constitué un élément très important des débats de ce groupe de travail.

LOGEMENT ET CADRE DE VIE (4 réunions)
Co-pilotes : Thierry ASSELIN (AES) et Pierre-Pascal ANTONINI (H)

Thierry ASSELIN
Représentant de l'USH, Collège Acteurs économiques et sociaux

Le groupe de suivi « Logement et cadre de vie » a été particulièrement actif pendant la mandature, au vu d'une actualité très riche sur la question de l'habitat, que les travaux du CNV ont d'ailleurs fortement contribué à faire vivre.
Le groupe de travail a beaucoup travaillé aux conditions de déploiement des projets de rénovation urbaine soutenus par l'ANRU, dans un contexte de renforcement des moyens consacrés à cette politique, avec un passage de 5 à 10 milliards d'€ en 2018 et un renforcement supplémentaire de 2 milliards d'€ lors du CIV de 2021. Le groupe de travail a souhaité rappeler l'absolue nécessité de poursuivre le travail de dialogue avec les habitants pour lesquels ces projets restent trop souvent difficiles à appréhender, notamment dans leur temporalité.
À l'aune des enseignements de la crise sanitaire, le CNV a aussi contribué à faire reprendre conscience aux pouvoirs publics de la valeur du logement et de l'habitat comme socle fondamental d'insertion et de sécurité et comme bien de première nécessité dans lequel il était légitime d'investir. C'est ainsi que le plan de relance a intégré un volet réhabilitation des logements sociaux et qu'une mobilisation en faveur de la relance de la production de logements sociaux a vu le jour au printemps 2021.
Parmi les sujets de préoccupation pointés par le groupe de travail et le CNV figure également la question des copropriétés fragiles qui demeure un enjeu majeur pour les années à venir.

RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL (4 réunions)
Co-pilotes : Laurent GIRAUD (PQ), Martine WADIER (AES) et Rachid BOUSSAD (H)

Rachid BOUSSAD
Roubaix, Collège Habitant.e.s

Membre du bureau du Conseil National des Villes, c'est avec au départ une certaine appréhension que j'avais accepté d'être co-pilote du groupe de suivi « Renforcement du Lien Social ». Après avoir été rassuré par l'équipe du CNV sur la fonction de co-pilote, j'ai tenté de répondre au mieux à cette mission. Issu d'un territoire classé comme l'une des villes les plus pauvres de France, cette thématique me paraissait la plus appropriée eu égard à mon expérience de vie. Cette mission, m'a permis de mieux appréhender les axes transversaux de cette thématique et surtout de me rendre compte du déploiement énorme du gouvernement, de mesures sur les territoires QPV pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens. En qualité d'habitant, j'ai pu au sein des groupes de travail, faire remonter les réussites et les échecs de ces mesures ou simplement leur non déploiement ou non connaissance sur mon territoire. La connaissance des mesures m'a donné la possibilité d'aborder ces sujets avec les techniciens ville lors des rencontres de mon conseil citoyen. Le fonctionnement des groupes de travail et de l'instance permettent à chaque membre, notamment les habitants de trouver sa place, de s'exprimer, d'être entendu et écouté. Ma participation au sein des groupes de travail m'a permis de participer à des colloques sur la politique de la ville en faisant référence à mes engagements au sein du CNV, et aux différents avis co-construits en groupes de travail. Ces participations m'ont permis d'élargir mon réseau, de modifier l'image des habitants des QPV, et surtout d'être valorisé.

Laurent GIRAUD
Président de France médiation, Collège Personnalités qualifiées

En tant que membre du bureau du CNV, j'ai été amené à co-piloter le groupe de suivi « renforcement du lien social ». Ce groupe devait à la fois suivre les mesures autour du renforcement du lien social, de la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers notamment mais aussi faire des propositions en vue du CIV du 29 janvier 2021.
Le groupe de suivi a souhaité justement aller au-delà du simple suivi des mesures et étudier les propositions faites par les maires. Les échanges furent très enrichissants par les débats qu'ils ont engendrés entre les membres du bureau et les élus. L'expertise des membres du groupe ont permis de faire des propositions concrètes reprises dans le CIV. Par exemple, sur la médiation sociale, le CIV a proposé la création de bataillons de la prévention avec notamment la création de 300 éducateurs spécialisés et la formation de 300 médiateurs. France Médiation a été sollicitée par la suite pour accompagner sur certains territoires la mise en œuvre de ces mesures. J'ai vraiment apprécié les échanges entre élus, habitants et membres du CNV. La mise en commun des points de vue a permis de mettre en cohérence les besoins des territoires, les propositions du groupe et les mesures du CIV.

EDUCATION ET PETITE ENFANCE (5 réunions)
Co-pilotes : Sylvie CHARRIERE (E), Christophe PARIS (PQ) et Daniel LENOIR (PQ)

Daniel LENOIR
IGAS, Collège des Personnalités qualifiées

Dans le groupe de suivi « éducation et petite enfance » de la feuille de route, j'ai été, en tant que co-pilote, particulièrement attentif à la question de l'accueil de la petite enfance, politique importante tant comme moyen de lutter contre les inégalités de destin, que pour aider les familles précaires, notamment monoparentales, à concilier fonction parentale et activité professionnelle.

Au terme de la mandature, je voudrais faire trois remarques sur ce sujet :

- *il est particulièrement difficile d'avoir des remontées de chiffres rapides, ceux-ci passant par le canal de la DSS qui attend semble-t-il qu'ils soient consolidés, alors qu'il serait plus rapide d'avoir les chiffres provisoires directement de la Cnaf, ce qui permettrait d'avoir au moins une connaissance de la tendance ;*
- *à l'évidence, et même si cette mauvaise connaissance ne permet pas de l'objectiver, les objectifs de création de places dans les QPV prévus par la convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la Cnaf ne seront pas atteints, faute qu'on se soit donné les moyens de lever les obstacles spécifiques aux QPV en matière de création de crèches ;*
- *à cet égard, on ne peut que regretter que n'ait pas été repris explicitement dans la COG l'objectif de création d'un centre social dans chaque QPV qui avait été expérimenté pendant la précédente période, car les centres sociaux sont, la plupart du temps, les seuls porteurs de projets existants dans les QPV.*

Christophe PARIS
Président de l'AFEV, Collège Personnalités qualifiées

Le travail de la commission éducation - petite enfance a permis un dialogue vraiment très constructif avec les services en charge des mesures éducatives du CIV et du Plan de relance : création d'outils d'impact, remontées des réalités de terrain, formulation de préconisations sur l'évolution des mesures.

Sylvie CHARRIERE
Députée de Seine-Saint-Denis, Collège Elu.e.s

Le Conseil national des villes est un outil précieux de vérification du bon déploiement des politiques publiques. Lors des réunions du groupe de travail « petite enfance » dans lequel j'ai pu m'investir, j'ai apprécié la méthodologie, qui s'appuie sur une forte consultation des acteurs du terrain. C'est une force de proposition essentielle pour des ajustements ou de nouvelles actions au service de nos citoyens.

EMPLOI, FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE (7 réunions)
Co-pilotes : Djamila HADDOU (H) et Maïté ERRECART (AES)

Maïté ERRECART
Représentante de l'ADIE, Collège Acteurs économiques et sociaux
Co pilote du groupe de suivi sur l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle, je me suis réjouise que la Ministre ait confié cette mission de suivi au CNV, car il n'y a pas d'action efficace sans évaluation et échanges d'information avec les populations concernées.
L'exercice s'est montré riche mais difficile car il y a eu une succession d'annonces de dispositifs, au titre du plan de mobilisation nationale, du Plan de relance, du Plan pauvreté ou encore du CIV avec au total pas moins de 26 mesures.
Les échanges enrichis par la présence de maires, malgré l'appui de l'ANCT, ont montré qu'il y avait d'abord un besoin de clarification des objectifs et des modalités de déploiement par territoires, des besoins aussi de communication et d'information grand public comme des professionnels de terrain, et enfin « un besoin d'aller » vers les publics concernés.
Un regret, même si des bonnes volontés se manifestent, les retours d'information sur l'action effectivement conduite restent lacunaires et peu territorialisées.

Djamila HADDOU
Lyon 8, Collège Habitant.e.s
Ce groupe de travail a eu une activité intense, malgré et à cause de la crise sanitaire, car nous avons dû combiner le travail sur la feuille de route pour les quartiers (notre mission première) avec le Plan de relance, le Plan pauvreté et la préparation du CIV.
Les différentes réunions, en présentiel au début puis en visio, m'ont permis de voir la diversité et la complexité des mesures prises pour les quartiers et nos échanges ont mis en évidence la difficulté de lisibilité, de visibilité des actions sur les quartiers.

Le CNV a produit plusieurs notes d'alertes et de vigilance à l'attention de la Ministre en charge de la Ville, Nadia HAI, dont l'une a été versée en tant que contribution à la préparation du Comité Interministériel des Villes en janvier 2021 et la dernière en juin 2021 pour les Comités de suivi du CIV.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire et des mesures prises par le gouvernement en faveur des habitants des quartiers dans le cadre du Plan de relance en 2020 puis de la tenue du Comité interministériel des villes en janvier 2021, cette mission de suivi a évolué. La Ministre déléguée à la Ville, Nadia HAI, a souhaité que le CNV puisse rendre compte de la mise en œuvre et de la déclinaison territoriale des différentes mesures.

Pour répondre à cette nouvelle saisine, l'instance a fait évoluer sa méthode de travail d'une part en travaillant en étroite collaboration avec les directeurs de programme de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et les services de la Direction générale des collectivités locales, et d'autre part en élargissant la composition des groupes de suivi aux représentants des Maires de l'Appel du 14 novembre 2020[31].

31. Thierry Falconet, maire de Chenôve ; Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers ; Philippe Rio, maire de Grigny ; Benoit Jimenez, maire de Garges-lès-Gonesse ; Guillaume Delbar, maire de Roubaix ; Damien Allouch, maire d'Epinay-sous-Sénart ; Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes et Marie Line Pichery, maire de Savigny-le-Temple.

Pascal BRENOT
Représentant le réseau AMADEUS, Collège Acteurs économiques et sociaux

Le fait que le Gouvernement ait demandé au CNV d'assurer un « suivi terrain » de la mise en œuvre de sa feuille de route sur la politique de la ville, ou encore de produire un rapport sur l'impact social de la crise sanitaire, me semble bien témoigner de la capacité du CNV d'être une force de propositions concrètes et d'évaluer l'impact réel sur le terrain des décisions prises au niveau national.

Christophe PARIS
Président de l'AFEV, Collège Personnalités qualifiées

La mandature du CNV qui s'achève a été très productive, mais aussi indispensable pour le réseau d'acteurs et d'habitants des quartiers que nous constituons. Dans cette période si particulière, marquée par la crise sanitaire, et les problèmes sociaux et inégalités qu'elle a accentués, le travail du CNV pour maintenir et renforcer les espaces d'échanges, la remontée des réalités de terrain et la circulation d'information pour chacun de ses membres et de leur réseau a été essentiel pour nous permettre de faire face à ce contexte.

VAULX-EN-VELIN - © ANTHONY VOISIN / ANCT

LE CNV A ORGANISÉ 10 SÉMINAIRES SUR LA MANDATURE 2015-2021

- **2015**
  « Terrorisme, radicalisation violente, intégrisme, communautarisme, ou comment « la banlieue » est confrontée à ces questions »
- **2017**
  « Le logement en question »
- **2018**
  « La place des femmes dans les espaces publics en QPV »
- **2019**
  « Fonds européens et quartiers prioritaires »
- **2019**
  « Le sport au féminin, vecteur d'émancipation ? »
- **2020**
  « Missions et interventions de la CDC dans les quartiers »
- **2020**
  « Lisibilité du sport féminin en Europe et dans les médias »
- **2021**
  « Principes républicains et laïcité »
- **2021**
  « Femmes dans la crise »
- **2021**
  « Violences des jeunes »

SÉMINAIRES D'ÉTUDE DE L'ÉCOLE DU RENOUVELLEMENT URBAIN

« AILLEURS-AUTREMENT », tel est le but des voyages d'études proposés par l'École du renouvellement urbain (ERU) auquel le CNV a tenu à s'associer. Chaque année, une dizaine de membres du collège Habitants ont pu y participer. S'ouvrir, échanger, analyser, se comparer, s'étonner..., et revenir..., inspirés des différences pour livrer à l'instance et sur le terrain les réflexions sur des actions inspirantes (ou pas).

2016 : Voyage d'études à Amsterdam-Rotterdam

2017 : Voyage d'études à Barcelone

« Moment de rencontre et d'échanges essentiels, importants, riches et valorisants. Essentiels pour la cohésion des territoires et de l'équipe, ces voyages d'études nous permettent de faire tomber les frontières entre les territoires de la politique de la ville dans l'ensemble de notre pays car nous découvrons la face cachée, les difficultés et atouts de chaque territoire ». **Soraya AMMOUCHE-MILHIET**

« Ce voyage m'a permis de mesurer l'importance et la nécessité d'inclure dans les différentes strates, de la genèse à l'évaluation, une réelle participation active des habitants concernés par le projet. Ces derniers peuvent être des ambassadeurs, beaucoup plus crédibles que les techniciens ou élus municipaux, auprès d'autres habitants « fatalistes » qui se désintéressent du projet et le vivraient plutôt comme une contrainte et non comme une opportunité ». **Rachid BOUSSAD**

« Ce qui m'a le plus intéressée, c'est le projet de gestion alternative du quartier de Can Batllo. Cette réappropriation citoyenne est une véritable victoire, bel exemple de lutte conduisant à l'amélioration des conditions de vie sociale ». **Lydie GISQUET**

« Indépendamment de l'intérêt d'un déplacement ailleurs pour rencontrer des pratiques autres, des manières de faire différentes, ce qui est intéressant dans ce genre de voyage c'est de voir comme l'histoire, la culture d'un pays, influent sur la manière dont la conduite des politiques publiques s'y construit. En ce sens, les questions de gouvernance, de rapport au public, à la régulation du commun, à la dépense, sont éloquents ». **Khalid IDA-ALI**

« Ce voyage a été riche en tous points de vue, notamment au sujet des nombreuses améliorations qui ont été apportées à l'aménagement de la ville tout en mettant en avant la reconversion de tout type de locaux du domaine public et privé ». **Rachid KHADDOUCHI**

2018 : Voyage d'études à Naples

« J'ai découvert avant tout un traitement spécifique d'une partie de l'Italie, un clivage puissant entre le Nord et le Sud qui confine Naples et ses voisines à un traitement discriminatoire. Une discrimination territoriale intégrée et qui semble aujourd'hui produire une alternative d'actions publiques, une troisième voie à côté de l'action publique et de l'action privée. Une volonté d'agir face à des défis urbains, sociaux et économiques colossaux et qui relèvent d'un enthousiasme de l'impossible ». **Denis SOUILLARD**

« L'une des forces de Naples, c'est son histoire, sa culture, ses monuments, sa diversité, sa tolérance, son universalisme et humanisme. Elle possède de nombreux monuments historiques, elle est au pied de la mer, Capri, le Vésuve, Pompéi et la Sicile sur son axe… Et malgré tous ces atouts, j'ai constaté que cette ville souffre d'une image, une image de ville dangereuse, d'insécurité, de pauvreté, gangrenée par la mafia… ». **Ahmed IMZIL**

« Ce que je retiens de cette expérience, c'est surtout le courage et la mobilisation des habitants et des habitantes qui prennent leur destin en main malgré des conditions de vie très difficiles, avec peu d'aides extérieures (une municipalité en difficulté financière et un État absent). Ces femmes courageuses qui font vivre leur quartier avec tellement d'énergie et d'espoir ». **Hakim YAZIDI**

« Le second point qui pour moi caractérise Naples est l'importance accordée à l'art et son accessibilité à tous. J'en veux pour preuve le programme « stations d'art » du métro napolitain où la station est elle-même l'œuvre d'art qui permet à chaque voyageur d'appréhender quotidiennement ou occasionnellement l'art contemporain. Là encore, il y a un décalage entre l'argent investi dans ces stations pour ces œuvres grandioses, magnifiques et la fonctionnalité propre du métro. Mais a priori, les Napolitains apprécient ces œuvres, ne remettent pas du tout en cause leur existence mais reprochent seulement à la société gérant les transports de ne pas améliorer leur efficacité. Ce que je retiens de cette courte visite est l'anachronisme entre d'une part le goût du beau, la volonté et la capacité des Napolitains à se regrouper pour se prendre en charge, assumer des responsabilités et d'autre part la crasse qui s'étale dans la ville qui fait penser que les Napolitains n'ont pas le sens de la collectivité » . **Djamila HADDOU**

2019 : Voyage d'études à Glasgow

« Les séminaires à Naples et Glasgow ont été très enrichissants sur le « savoir et comment vivre en QPV », sur les quartiers difficiles, leur architecture juste magnifique. « Ailleurs autrement » c'est justement cela « autrement », le respect des lieux et des personnes. J'en garde un très bon souvenir ». **Séverine WALQUAN**

« Au cours de cette visite, j'ai pu mesurer le sens du mot « co-construction » que je souhaiterais aussi sur notre territoire et mon quartier. Co-construction qui n'est possible que par la confiance faite par les autorités aux habitants en leur laissant la gestion de leur habitat par le biais d'une « House Association ». **Fabienne FERTE**

Chantal TALLAND
Directrice de l'Ecole du Renouvellement Urbain (ERU)

François Grether, brillant architecte et urbaniste, rappelle souvent que pour réussir un projet il faut l'engagement de trois parties : la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'usage. C'est sur la base de ce principe que se sont développées à l'ERU les formations au renouvellement urbain pour les élus, pour les professionnels et pour les habitants.
C'est aussi sur la base de ce principe que participent depuis 2016 les conseils citoyens membres du CNV à nos annuels séminaires européens (Amsterdam, Barcelone, Naples et Glasgow). L'intérêt des formations et tout particulièrement pour les séminaires européens est de comprendre, d'explorer d'autres manières de faire sur les thématiques de la politique de ville, du renouvellement urbain mais aussi de faire naître des débats enrichis par la pluralité des participants eux-mêmes. Si on soutient que chacun a à apprendre de l'autre, ces séminaires nous confirment que le croisement des différents points de vue est indispensable à la fabrique urbaine. C'est connaître et reconnaître que chacun y a sa place et pour ceux qui pourraient en douter, ce que nous avons mis en pratique vient prouver que cela est possible.

4

REPRÉSENTATION ET VALORISATION DE L'INSTANCE

Espace libre de débats et de confrontations d'idées, elle induit des cultures professionnelles, associatives et personnelles diverses qui constituent une véritable richesse inter-collèges. Chacun des membres, à travers leur appartenance à l'un des quatre collèges, est reconnu pour son engagement et son expertise d'usage et apporte une vision complémentaire aux réflexions et aux travaux de l'instance.

Les membres de l'instance n'ont pas le même investissement sur la période. Leur implication s'exprime selon des motivations, des intérêts professionnels et personnels et des disponibilités qui ne peuvent être constants sur la durée de la mandature. De plus, la nomination des membres répond à des modalités différentes, en fonction des collèges, soit désignation, sollicitation, tirage au sort. Chaque collège s'implique différemment dans la vie de l'instance.

Les membres issus des collèges « Acteurs économiques et sociaux » et « Habitant.e.s » assurent un rôle de capteur, dans lequel ils permettent notamment de repérer des initiatives et d'apporter leurs expertises d'usages. En complémentarité, les membres issus des collèges « Elu.e.s » et « Personnalités qualifiées » assurent un rôle d'influenceur pour faire bouger les lignes.

VAULX-EN-VELIN - © ANTHONY VOISIN / ANCT

L'ACTIVITÉ DE L'INSTANCE EN **QUELQUES CHIFFRES**

ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

Taux de participation moyen (tous collèges confondus) : 56,26 %

- Élus : 44,74 % de présence
- Acteurs Économiques et Sociaux : 59, 90 % de présence
- Personnalités Qualifiées : 46,44 % de présence
- Habitants : 73,98 % de présence

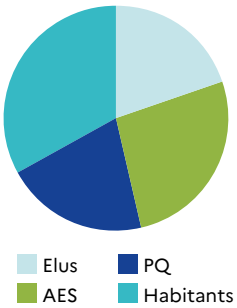

Le taux de présence du collège Habitants doit être relevé sur la période. Il s'élève à près de 74 % ce qui traduit une assiduité pérenne des membres du collège.

Le taux de participation du collège Acteurs économiques et sociaux est à souligner pour la constance de leur implication qui marque pourtant au sein du collège des disparités : certains membres se sont très peu impliqués.

Le taux de présence du collège Personnalités qualifiées reste faible, néanmoins plusieurs membres de ce collège assurent un rôle de lobbying qu'il est important de souligner et qui donne à voir les travaux de l'instance.

GROUPES DE TRAVAIL (15 GT)

- Nombre moyen de participants par GT : **13,9**
- Moyenne de la participation par collège

– Élus : 11,5 %
– AES : 27,50 %
– PQ : 13 %
– Habitants : 48 %

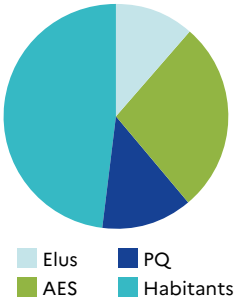

Le collège Habitants se mobilise spontanément sur les toutes thématiques, ce qui traduit une volonté de s'intéresser à des champs de réflexion larges, ce qui n'est pas le cas des membres du collège Acteurs Économiques et Sociaux qui se mobilisent spontanément sur leur champ d'expertise. Les élus se mobilisent peu spontanément quels que soient la thématique et le calendrier des travaux de l'instance.

GROUPES DE SUIVI (5 GS)

- Nombre moyen de participants par GS : 14,4
- Mobilisation par collège :

– Élus : 20,2 %
– AES : 26,8 %
– PQ : 15,5 %
– Habitants : 37,5 %

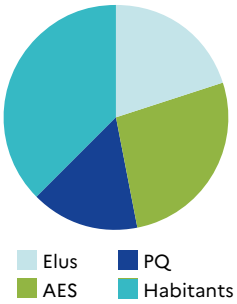

Le collège des Habitants se mobilise plus largement, à la fois en moyenne et selon les 5 thématiques confondues. Le collège des Personnalités Qualifiées se mobilise peu, toutes thématiques confondues.

Le mode de fonctionnement entre les GT et GS diffère (une réunion par trimestre en moyenne pour les GS). Il s'agit de réfléchir à des enjeux plus opérationnels avec des déclinaisons territoriales mobilisant plus largement et assidûment les membres Élus et PQ.

REPRÉSENTATION DE L'INSTANCE **PAR LES VICE-PRÉSIDENTS**

Les vice-présidents assurent la représentation et la communication institutionnelle du CNV. Ils s'attachent à présenter et valoriser le travail collégial auprès des ministres auxquels l'instance est rattachée, des ministres œuvrant pour les habitants des quartiers prioritaires[32] et des différents partenaires.

PRISES DE POSITION :

- **Le Monde (2020), « Les mères célibataires isolées ont besoin d'être épaulées », Tribune.**[33]
- **Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (2019), Rapport Biennal « Paroles d'habitants et habitantes de quartiers populaires », *Préface*.**[34]
- **La Gazette des communes (2018), « Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les espaces publics des quartiers prioritaires », Tribune.**[35]

Les **vice-présidents représentent le Conseil auprès de toute autre instance** qui sollicite sa présence et désignent au sein du CNV les membres pouvant les représenter dans ces instances en cas d'absence ou d'empêchement.

REPRÉSENTATION DE L'INSTANCE **PAR LES MEMBRES**

La composition multi collège de l'instance et la diversité des profils qui la composent, à la fois professionnelle et personnelle, constituent une réelle richesse pour relayer les travaux du Conseil national des villes. Les membres sont régulièrement sollicités pour porter les recommandations émises par le collectif[36].

Nadir ADRAR
Sarcelles, Collège Habitant.e.s
Ma satisfaction est d'avoir porté en fil rouge durant ces deux mandatures l'importance d'œuvrer pour les jeunes de QPV, à travers notamment le travail réalisé sur le parcours de réussite des jeunes et ma participation au CNOE.

Illham GREFI
Toulouse, Collège Habitant.e.s
J'ai également eu l'occasion d'être nommée au CNOE des cités éducatives, ce qui a réellement été une expérience très riche avec tout autant de retours de terrain de ma part, Toulouse compte aujourd'hui deux Cités éducatives.

Sans être exhaustif, on peut citer le travail de lobbying exercé par **Mémona HINTERMANN-AFFEJEE** sur l'image des quartiers, de **Sarah OURAHMOUNE** dans le cadre des réflexions sur les Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024, de **Patrick CHEVALLIER** pour ce qui relève de la place des femmes dans le monde du sport, de **Claude SICART** sur la reconnaissance et le portage de l'économie populaire[37], **Laurent GIRAUD** sur la médiation ou encore **Martine WADIER** sur les enjeux de démocratie participative.

Les membres peuvent également être sollicités par des instances et partenaires afin de représenter les intérêts et recommandations de l'instance.

32. Cf. Annexe 5 : Liste des rendez-vous des vice-présidents.
33. « Les mères célibataires isolées ont besoin d'être épaulées » (lemonde.fr).
34. Il y a eu une cassure quelque part…et maintenant on fait quoi ? 4e édition du Rapport Biennal - Ressources | Fédération Des Centres Sociaux Et Socio-culturels de France (centres-sociaux.fr).
35. Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les espaces publics des quartiers prioritaires (lagazettedescommunes.com).
36. Cf. Annexe 6 : Représentation de l'instance par les membres.
37. Vers une première politique d'économie populaire solidaire ? - Jean-Louis Laville (jeanlouislaville.fr).

Les Cités éducatives sont dotées d'un Comité national d'évaluation et d'orientation (CNOE), chargé d'évaluer les actions mises en œuvre à travers le dispositif et de définir les grandes orientations au niveau national. **Illham GREFI** et **Nadir ADRAR**, tous deux membres du collège habitant.e.s sont membres de ce comité et représentent les intérêts des habitants.

Lancé en 2019 par le ministère chargé de la politique de la Ville, l'appel à manifestation d'intérêt **Tremplin Asso** soutient le rôle essentiel des associations structurantes pour la cohésion sociale et l'émancipation des habitants des quartiers. **Sarah OURAHMOUNE**, membre du collège Personnalités qualifiées, a présidé le jury accompagné par **Karima BENARAB, Illham GREFI** et **Ibrahima MMADI**. Au terme du processus de sélection, 44 lauréats ont été retenus sur 350 associations candidates. Ils bénéficient d'une dotation globale de 15 millions d'euros par an, sur la période 2019-2021.

Sarah OURAHMOUNE
Vice-championne olympique de boxe, Collège Personnalités qualifiées

Dans le cadre de mon engagement au sein du CNV, j'ai participé au Jury de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Associations à l'initiative du Ministère en charge de la Ville et du Logement en tant que présidente du jury. Ce jury était composé de 14 personnes (élus, acteurs de l'innovation sociale, membres du Conseil National des Villes et du Conseil Présidentiel des Villes, représentants d'administrations centrales). Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires a reçu 350 projets parmi lesquels 54 ont été sélectionnés et pré-instruits par les services du CGET. Nous avions ensuite pour mission d'examiner ces projets et d'apporter une appréciation complémentaire en vue de nommer les lauréats. Courant avril 2019, nous avons reçu par mail 5 dossiers chacun à examiner dans l'objectif de les présenter aux autres membres du jury. Ensuite, le 19 avril 2019, nous avons auditionné les 54 porteurs de projets. Une séance plénière a suivi pour mettre en commun les appréciations de chacune des commissions. Les lauréats ont été annoncés fin avril 2019 par Julien DENORMANDIE, Ministre chargé de la Ville et du Logement à l'époque. Il y a eu également une journée de travail durant laquelle les lauréats ont été invités à échanger ensemble à la Cité Universitaire. L'objectif était de leur donner des conseils en vue de l'essaimage de leurs projets.

Les Cités de l'Emploi, dessinées début 2020, proposent une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi pilotée par le Préfet. En appui du pilier « Emploi et développement économique « des contrats de ville, ce collectif d'acteurs, institutionnels et associatifs, vise à garantir aux résidents des QPV les mêmes opportunités d'insertion, le même accès à l'information, le même accompagnement qu'à l'ensemble de la population. **Claude SICART**, membre du collège acteurs économiques et sociaux avait notamment été auditionné dans le cadre de la concertation en amont de la création de ce dispositif.

Les vice-présidents ont délégué la représentation du CNV au sein de la **Conférence nationale de la santé**, instance consultative de concertation sur les enjeux de santé, à **Irma CORONADO-GOUPIL**, membre du collège Habitant.e.s, pour y porter la voix des habitants des quartiers prioritaires et les travaux de l'instance.

Les membres du Bureau ont été particulièrement mobilisés dans la période de crise sanitaire, économique et sociale. Dès mars 2020, l'instance s'est réunie toutes les semaines pour maintenir le lien et être en capacité de repérer les difficultés et initiatives solidaires qui émergeaient sur les territoires, et de pouvoir ainsi exprimer auprès de l'ANCT et de la ministre les bonnes pratiques émergentes. **C'est dans ce cadre de travail qu'a été élaboré l'Avis « Panser le Présent – Penser les futurs, l'urgence d'agir** »

DES HABITANTS DÉCORÉS AU TITRE DU CNV

Lydie GISQUET a reçu des insignes dans l'ordre national du mérite le 12 avril 2017 par la Secrétaire d'État en charge de la ville, Hélène GEOFFROY.

Hakim YAZIDI a reçu des insignes dans l'ordre national du mérite le 9 septembre 2021 par la ministre déléguée à la ville, Nadia HAI.

DR ANCT

DR ANCT

PARCOURS INSPIRANTS VALORISÉS DANS LES OUVRAGES D'ADIL JAZOULI :

• « Paroles d'habitants. Portraits et paysages en quartiers populaires », Parenthèse, ANCT, Adil JAZOULI, 2019.
Sévérine WALQUAN et **Illham GREFI**
• « Banlieues et quartiers populaires. Des élus au front » , ANCT-CNV, Adil JAZOULI, 2021.
Marc GOUA, Hélène GEOFFROY, Gilles LEPROUST, Frédéric LETURQUE, Karine TRAVAL-MICHELET

Le CNV accompagne les membres dans leurs prises de fonctions en leur proposant de participer à des formations organisées par ces partenaires. Ces formations permettent aux membres de gagner en compétence et d'être plus à l'aise dans la posture de représentation qu'ils réalisent pour l'instance et dans les actions qu'ils peuvent mener sur leurs territoires.

Séverine WALQUAN
Folschviller, Collège Habitant.e.s
J'ai eu la chance d'être interviewée par Monsieur JAZOULI, ce fut un grand moment de partage et d'émotions.

Khalid IDA-ALI
Représentant de l'IRDSU, Collège Acteurs économiques et sociaux
Les avis du CNV sont d'ailleurs très lus et repris par les professionnels membres du réseau national des professionnels du DSU.

Illham GREFI
Toulouse, Collège Habitant.e.s
Initialement, lors de ma nomination au sein du collège Habitants du CNV, je ne savais pas précisément ce que l'on attendait de moi. Chemin faisant, lors des différentes rencontres en séance plénière et groupes de travail, tout a alors pris son sens. Cette mandature m'a réellement permis d'avoir une vision globale de la politique de la ville, de mieux la comprendre, de mieux l'appréhender et de monter en compétence grâce à toutes les connaissances qui m'ont été expliquées et transmises lors des plénières avec les autres membres du CNV. Et je me fais aujourd'hui le relais auprès des habitants afin de leur expliquer toute la mécanique de la politique de la ville...

Ibrahima MMADI
Saint André de la Roche, Collège Habitant.e.s

Le conseil national des villes est considéré comme le conseil citoyen national par les habitants et certains pratiquants de la politique de la ville. Intégrer cette instance m'a permis de jouer non seulement un rôle d'alerte sur la situation de nos quartiers mais aussi d'incarner les habitants, les conseils citoyens, les comités du quartier engagés dans ces territoires pour les améliorer. Je suis porteur aussi du travail, des propositions, des avis, des groupes du travail fournis par les différents collèges dans le seul but de changer l'image et le quotidien des quartiers. Je suis très enrichi tant sur le plan professionnel qu'individuel mais aussi dans le cadre de mon engagement citoyen. J'assume pleinement le statut de porteur de chaussures comme expert d'usage. Le collège des habitants par son expertise d'usage au sein du CNV et par son incarnation de la réalité du terrain demeure indispensable pour construire la nouvelle politique de la ville, de la vraie justice territoriale et citoyenne et surtout le changement du regard et de l'image de nos cités QPV.

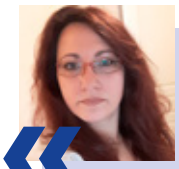

Séverine WALQUAN
Folschviller, Collège Habitant.e.s

J'ai intégré le CNV en mars 2018, au sein du collège Habitants. Durant ces 4 années, j'ai rencontré des personnes superbes, humaines, respectueuses et chaleureuses avec qui j'ai découvert le monde de la politique -pas uniquement par les médias et pas qu'au niveau local-, j'ai pu voir et comprendre tout le travail effectué derrière chaque thématique, chaque avis. Je suis très fière d'avoir fait partie durant ce mandat de groupes de travail sur différentes thématiques toutes plus importantes les unes que les autres. D'être le porte-parole en tant qu'habitante de QPV pour faire remonter le concret, l'actualité et les actions dans les quartiers, le point de vue direct des situations. L'échange avec mes collègues de différents collèges et villes (Roubaix, Rouen, Toulouse, Marseille, Lyon, Sarcelles, Bron....) m'a fait prendre conscience aussi du travail titanesque qu'il y a derrière chaque enjeu. J'ai pu rencontrer des personnes importantes comme des ministres, des personnes de l'ANCT, des élus, des associations.... Ce que je retiens également, c'est que toutes nos participations et échanges ont été écoutés et entendus par tous. Ce fut un grand plaisir de participer, de me rendre sur place, je me sentais utile. Si c'était à refaire, je le referais tout de suite, si on me demande de continuer, je signe direct ! Le temps passe vite, c'est une très belle expérience à vivre et je suis très contente de l'avoir vécue.

Hoda NAGY
Bron, Collège Habitant.e.s

J'ai été nommée en tant que membre Habitant du CNV en février 2019 et suis représentante de mon quartier Bron Parilly à Lyon. À Bron, il y a deux quartiers issus de la Politique de la ville (Teraillon et mon quartier Parilly). La particularité à Bron, c'est que nous sommes considérés comme étant membres du Conseil de quartier et du Conseil citoyen.
Mon engagement en tant que membre du CNV m'a permis de mieux comprendre les différents projets, d'obtenir des informations actualisées afin de les transmettre aux habitants issus de mon quartier. Aussi, les différentes formations proposées par le CNV m'ont permis d'avoir un retour d'expérience plus riche sur les divers projets pour les habitants de mon quartier. Par mon engagement, je souhaite pour l'avenir l'aboutissement de ces projets qui vont améliorer la vie des habitants de Bron Parilly.

Patrick CHEVALLIER
Toulouse, Collège Habitant.e.s

En 3 ans, j'ai appris beaucoup ce qui m'a permis de développer des actions sur mes quartiers de Toulouse. Dans les groupes de travail, j'ai beaucoup apprécié les échanges. J'ai trouvé cette expérience très enrichissante et espère un renouvellement 3 ans de plus pour poursuivre mon investissement au sein de cette instance en particulier sur le sujet qui me tient à cœur : l'égalité Femmes/Hommes.

Illham GREFI
Toulouse, Collège Habitant.e.s

Cette mandature m'a permis de connaître toute la mécanique de la politique de la ville et surtout de faire un retour de terrain auprès des différents membres du CNV. Mon « expertise d'usage » en tant qu'habitante a permis de rendre compte de certaines situations. Notamment lors de ma participation à l'avis sur le projet de loi sécurité globale ou principes républicains.

ARRAS © CAROLE DESHEULLES / ANCT

TÉMOIGNAGE DE...

Sonia BOSC
Assistante au secrétariat général du CNV de juin 2014 à septembre 2020
Qui se souvient avec émotion du chemin parcouru

« Après un an de mise en veille, le CNV s'était endormi avec ses rapports annuels, ses avis dans des boîtes rangées sagement…. Juin 2014, une nouvelle naissance pour le CNV, un rebondissement ! Sylvie est nommée à la tête de cette belle institution. On était reparties toutes les deux pour une nouvelle aventure.

Au début, on tâtonnait, pas facile de continuer avec l'ancienne équipe en place qui avait un fonctionnement différent et ne souhaitait pas de changement. Je débarquais moi : Conseil national des villes, qu'est-ce que c'est, à quoi ça sert ? On parle de membres, de vice-présidents, de rendre des avis sur des sujets de la politique de la ville. Oui, des assemblées plénières avec des personnalités publiques (des ministres, des maires, des acteurs économiques et sociaux) mais avant, il faut faire des groupes de travail, réunir le Bureau, prendre contact, tout ça, tout ça….
Bon, je me suis dit ça va bouger, il faut que tu sois prête ! Donc je me suis rapprochée des anciens du CNV (des experts sur des domaines comme les Radicalisations, sur la Participation des habitants, la Police, l'Economie, l'Égalité f/h…etc.). J'ai eu droit à de beaux discours juste pour moi, des témoignages, des écrits, c'était intéressant ! Avant tout, j'aime bien pratiquer, faire pour comprendre, donc je me laisserai entraîner par le cheminement des choses.
Dans cette nouvelle mandature (2015/2018), il était question d'un nouveau collège, celui des Habitants. L'aventure a vraiment commencé pour moi à ce moment-là avec l'organisation du second comité interministériel Égalité et Citoyenneté (CIEC) et l'installation du CNV en 2015 aux Mureaux, des membres des différents collèges et surtout celui des Habitants.
Ce fut un événement impressionnant en pleine période des attentats. Le « plan vigipirate » était au maximum de son renforcement. Le premier contact s'est fait ce jour-là avec les membres du CNV, tous collèges confondus. Des listes, des annuaires par collèges se sont mis en place. Des outils pour démarrer le secrétariat général se sont organisés pour cadrer et recevoir au mieux le travail des membres, des vice-présidents. J'ai dû passer de nombreux appels pour prendre contact, pour expliquer, échanger avec les membres.
Ma mission, au sein du CNV, prenait tout son sens car j'aime échanger, j'aime bouger. J'étais servie car il faillait pour les Bureaux, GT, AP et autres mobiliser tous les services supports du CGET / ANCT pour planifier et réserver les salles, préparer les dossiers en nombre, créer des badges, les affiches CNV, accueillir, entrer en contact avec les assistantes des vice-présidents, les assistantes des différents cabinets ministériels.
Mon travail d'assistante s'est vu enrichi et coloré de toutes ces tâches nécessaires au bon fonctionnement du secrétariat général. Au fil des mois, au fil des deux mandatures 2015/2018 - 2019/2022), la politique de la ville a donné un sens dans ma vie professionnelle, m'a permis de comprendre les enjeux, les contours, le rôle que pouvait jouer le CNV dans les quartiers prioritaires et au plus près dans la vie des habitants.
J'étais consciente, ravie de voir comment certaines personnes donnent de leur temps, de leur motivation et j'étais fière à la fois de leur implication pour le bien être des autres, en l'occurrence des habitant (es) comme moi. Ce n'était pas qu'un travail, mais une mission personnelle.
Le CNV est un bon instrument pour la politique de la ville, un moteur qu'il faut nourrir d'expériences, de témoignages -un espoir- ?
Maintenant, j'ai quitté cet univers pour poursuivre ma vie professionnelle ailleurs et vivre d'autres expériences. La politique de la ville colle littéralement à la peau. Lorsque je tombe sur nos sujets, les dispositifs suggérés et mis en œuvre, je souris alors et je n'hésite pas à en parler. Cela ouvre le discours et je constate alors, qu'à tous niveaux, mon expérience au CNV m'a été bénéfique, m'a ouvert les yeux sur les réalités dans les quartiers et notamment dans le monde professionnel.
Mon attitude à travers tous ces sujets m'a permis d'être encore plus à l'écoute, plus empathique envers les autres, envers celles et ceux issu (es) des fameux « Quartiers de la vie » que je nommerais ainsi.
Bonne chance et longue vie à cette institution qui a su être redorée par une équipe de choc, une équipe d'experts, de femmes et d'hommes, à ses vice-présidents, très impliqués humainement qui militent pour la cause des plus démunis socialement mais qui détiennent une richesse, un capital inestimable, celle de la vie. »

VALORISATION

Durant la mandature, le Conseil national des villes a travaillé à améliorer sa visibilité, et celle de ses travaux. Depuis 2015, il réalise un bilan annuel d'activité, transmis – comme le prévoit le décret – aux parlementaires. Ce support constitue également une opportunité pour l'instance de faire connaitre son fonctionnement et les enjeux auxquels elle s'est attachée à répondre pendant l'année écoulée.

La communication externe de l'instance s'appuie sur le service communication de l'ANCT qui assure le relais des activités sur le site internet de l'ANCT : Conseil national des villes | Agence nationale de la cohésion des territoires (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

L'instance a souhaité renforcer sa visibilité sur de nouveaux supports digitaux. Depuis 2019, elle est référencée sur l'encyclopédie collective Wikipédia. En 2020, l'instance diffuse et partage sur la plateforme de la Grande Équipe de la Réussite Républicaine de l'ANCT l'ensemble de ses travaux et actions aux différents utilisateurs. En 2021 le Conseil national des villes a créé un compte Twitter pour relayer ses travaux et valoriser l'engagement des membres et de leurs structures, comme celui des acteurs œuvrant sur les territoires de la géographie prioritaire.

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

WIKIPEDIA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'ANCT a développé une **plateforme interactive et collaborative « La Grande Équipe »** qui vise à mobiliser et fédérer les acteurs de la politique de la ville (habitants, associations, entreprises, élus, services des collectivités et de l'État). Cette plateforme permet d'accéder à l'actualité de la politique de la ville, à de nombreuses ressources sur des actions inspirantes ou encore à des espaces d'échanges.

Fin 2021, on recense plus de **9 900 utilisateurs** de la plateforme !

Pour s'inscrire : acteurs.lagrandeequipe.fr/fr/bienvenue

CONCLUSION

Le Conseil national des villes, dans le rôle d'aiguillon qui est le sien, se doit d'interroger l'action publique sur sa capacité à mettre en lumière les besoins et les réponses à apporter aux habitantes et aux habitants des quartiers prioritaires. Il doit répondre aux besoins immédiats, mais aussi mettre en chantier dès maintenant des actions dont l'impact sera différé, compte tenu des mécanismes de changement à mettre en place. Le CNV est amené ainsi à faire des propositions en termes de méthodes, d'orientations plus stratégiques, dont les impacts se mesurent sur le moyen et long terme, et orientent les politiques publiques et cherche toujours à identifier des recommandations ayant une dimension opérationnelle dont on peut apprécier la prise en compte.

La diversité des thématiques conduit à traiter tant des sujets politiques et sociétaux[38] que des sujets de cadre de vie, logement, espace public, image des quartiers. La collégialité de l'instance permet un regard croisé sur les thématiques traitées et les priorités adoptées.

La qualité du travail de l'instance est reconnue, les vice-présidents et les membres sont souvent sollicités et consultés. La prise en compte des avis se mesure à l'aune des mesures et dispositifs déployés par le Gouvernement, par les administrations et les organismes nationaux mais aussi par les acteurs associatifs œuvrant pour les quartiers prioritaires et leurs habitants. Au cours de la mandature, le CNV a ainsi largement contribué aux réflexions liées au projet de loi Égalité & Citoyenneté notamment, plus récemment à la feuille de route de la mobilisation nationale en faveur des quartiers et au dernier Comité Interministériel à la Ville ainsi qu'au projet de loi confortant les principes de la République.

Les avis et travaux de l'instance sont souvent inspirants dans leurs expertises et leur pertinence. **Le CNV a joué son** rôle d'influenceur, dans et au-delà des quartiers, **mais de nombreuses lignes doivent encore être interrogées et bousculées.**

Le contexte de réflexion sur la prochaine contractualisation de la politique de la ville va permettre au CNV de rappeler des priorités, de proposer des méthodes et recommandations et d'éclairer des impensés. Il considère notamment que la **spécificité des territoires ultra-marins nécessite une approche différenciée mais adaptée aux enjeux particuliers liés aux caractéristiques géographiques et territoriales singulières**.

DES PRINCIPES PRIORITAIRES

LE DROIT COMMUN : UNE CONSTANTE QUI DOIT TOUJOURS ÊTRE RAPPELÉE

Le CNV acte que la mobilisation du droit commun de l'État, comme celui des collectivités territoriales, pour les quartiers prioritaires, doit pouvoir être mesurée et être renforcée et contrôlée pour tendre vers une équité territoriale, les moyens de la politique de la ville s'y substituant encore trop souvent.

Les crédits du programme 147 – ANRU compris – représentent annuellement 0,5 % du budget de l'État pour 10 % de la population !

La politique de la ville prend en charge des situations qui ne relèvent pas strictement de ces dispositifs, compte tenu de la déficience du droit commun sur les territoires (éducation, santé, situation des migrants, accès aux droits, prévention délinquance, …). L'effet levier des crédits doit retrouver tout son sens. Les quartiers sont les derniers territoires où l'ascenseur social fonctionne

38. L'égalité, la citoyenneté, la laïcité, la lutte contre les discriminations, l'égalité des droits femme/homme, la mixité, la fracture numérique, la participation citoyenne, la place des entreprises, le vieillissement, etc.

encore, ils sont de véritables tremplins, mais l'enjeu est aujourd'hui de les rendre égalitaires pour toutes et tous en termes de droit commun. Les habitants qui déménagent des quartiers, sont remplacés par des populations de plus en plus fragiles.
Le CNV partage l'observation de la Cour des Comptes[39] : renforcer l'articulation des actions financées par les crédits de la politique de ville avec les politiques publiques générales pour répondre davantage aux besoins spécifiques des QPV et de leurs habitants.

L'ATTRACTIVITÉ ET L'IMAGE DES QUARTIERS : UN INCONTOURNABLE POUR CHANGER LES REPRÉSENTATIONS

L'attractivité des quartiers doit être un objectif majeur. Le rapport de la Cour des Comptes pose bien l'idée que **la politique de la ville ne traite qu'à la marge les représentations du quartier**, avec la persistance des effets de réputation.

L'attractivité doit pouvoir se mesurer *via* des indicateurs et pas seulement au travers du prisme économique mais **de toutes les actions qui contribuent au bien vivre ensemble.** L'attractivité des territoires **interroge plusieurs leviers** – les mobilités, l'accessibilité, la tranquillité publique, le cadre de vie avec la présence et l'accès aux services publics, aux établissements culturels, sportifs, scolaires de qualité et la présence de commerces de proximité et d'entreprises – **dont il faut assurer la mise en œuvre, dans leur ensemble, pour créer et favoriser les conditions nécessaires et indispensables à des mixités.**

La notion de mixité sociale doit être réfléchie dans un cadre territorial global et pas seulement sur les territoires fragiles, en étant attentif aux situations de concentration à l'échelle des quartiers. Elle doit être également envisagée dans une approche intégrant une pluralité d'acteurs – publics et privés– notamment dans les domaines de l'habitat et de l'éducation. Force est de constater que cette notion est aujourd'hui pensée à une échelle réduite conduisant au développement de stratégies d'évitement de la part de la population. **Le CNV déplore qu'elle ne soit aujourd'hui questionnée uniquement qu'à l'aune des quartiers prioritaires.**

La politique de la ville doit donner à voir positivement, valoriser tous ces dispositifs et communiquer sur les potentiels, les parcours, les réussites de vie, et prendre en compte l'évolution des territoires, comme les trajectoires des habitants sachant que, par construction, les QPV accueillent les personnes les plus pauvres.

Le CNV demande que **l'Image des quartiers soit un pilier de la politique de la ville** et que l'évolution de ses représentations soit régulièrement testée auprès des populations, des acteurs économiques et son évaluation rendue systématique dans les stratégies de déploiement des dispositifs de la politique de la ville. Ce sont ces représentations, qui ne reflètent pas pleinement le quotidien des habitants, qui sont prégnantes **dans l'attractivité des territoires**, dans les décisions des acteurs économiques et des populations de s'y installer. **Ce travail sur les représentations contribue à renforcer la lutte contre les discriminations.**

Faire reconnaître et valoriser la richesse multiculturelle et multilinguistique dans les quartiers

LA PARTICIPATION CITOYENNE : UN GAGE DE COHÉSION ET UN LEVIER POUR UNE DÉMOCRATIE INCLUSIVE

Le CNV **estime indispensable la prise en compte des habitants et leur participation**, dans les stratégies et décisions territoriales, enjeux de démocratie, et l'évaluation de leurs impacts. À l'heure

39. Cour des comptes (2020), Rapport – L'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires. Une dimension majeure de la politique de la ville.

où la défiance, voire le rejet des institutions semble de mise – et pas seulement dans les quartiers – cette prise en compte apparait d'autant plus nécessaire.
Dans le préambule de l'avis sur les recommandations de la Commission nationale du débat public (CNDP) adopté en avril 2019, le CNV soulignait que si « *l'on veut fabriquer la ville de demain, avec humanité, il est plus que temps de reconnaitre que la parole des habitants est légitime au même titre que celles des décideurs et des techniciens. Jouer collectif, à égalité et en confiance, apporte plus de gains que de contraintes, mais cela prend du temps* ».

La participation citoyenne est une démarche qui s'inscrit dans une volonté politique de co-construction mais qui n'est pas innée et qui ne se décrète pas. Elle nécessite un soutien par une mobilisation continue des habitants susceptibles de participer, un travail d'acculturation réciproque, un accompagnement et une adaptation du fonctionnement des collectivités (élus et services) aux réalités des conseils citoyens : horaires des rencontres, expressions simples et claires, postures, etc.

Le rôle des conseils citoyens - seule instance réglementaire- doit être renforcé et élargi au-delà de la rénovation urbaine. Comment les politiques publiques peuvent-elles – *encore aujourd'hui*- ignorer les populations dans l'élaboration de dispositifs de santé, d'éducation, de lien social, de sécurité qui sont des enjeux de leur vie quotidienne ?
Renforcer et légitimer le rôle des Conseils citoyens dans la co-construction des projets de territoires

Le CNV recommande d'être attentif par territoires à une complémentarité des formes de participation citoyenne en tenant compte des collectifs existants et d'être en capacité d'attirer les jeunes en adaptant les thèmes de consultation, les méthodes et les attendus. Ce public doit être partie prenante des réflexions sans être considéré comme un public cible à qui on apporte des réponses sans forcément s'interroger sur leur perception des difficultés.

DES MÉTHODES À RENFORCER OU À REPENSER

LA CO-CONSTRUCTION

Le CNV **attire l'attention sur la nécessité absolue d'impulser une gouvernance partagée et co-responsable dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. Dans son avis « Panser le présent - Penser les futurs », le CNV avait souligné que le modèle et le caractère « descendant »** des dispositifs ne devaient plus être la norme. Une déclinaison territorialisée réunissant les acteurs d'un territoire ou d'un quartier (État, collectivités, CAF, associations, organismes HLM, etc.) et **une co-construction** - d'égal à égal - des diagnostics, de la veille, des actions, des solutions et de l'évaluation, **avec les habitants, devrait être privilégiée car gage d'efficience**.

LA COOPÉRATION TERRITORIALE

Le CNV soutient qu'il est nécessaire **d'investir dans la coopération, la mise en réseau d'acteurs, la création d'écosystèmes locaux avec des moyens d'action pour accompagner et favoriser les conditions de mise en œuvre.** Ce n'est pas d'évidence : coopérer s'apprend, et tous doivent participer, élus, services de l'État comme des collectivités, habitants, tant sur le social que l'urbain, avec ambition et humilité.

C'est un travail en concertation avec l'État et en cohérence qu'il faut impulser car les nombreux dispositifs se recoupent (emploi, santé, sécurité, médiation, social) et touchent les mêmes publics. **La co-construction et la co-production des solutions doivent s'enraciner sur la réalité des territoires et s'adapter aux besoins et aux initiatives des citoyens**.

Il **faut une gouvernance opérationnelle qui permette de vérifier la mise en œuvre** et l'arrivée concrète des dispositifs vers les publics cibles.
Cette démarche de coopération, pilotée localement doit laisser toute sa place – et rien que sa place – à tous les acteurs locaux, dans l'égal respect des missions et des mandats de chacun.

À ces deux titres, le CNV souhaite la pérennisation d'une politique publique en faveur des associations de proximité.

LES MOYENS NÉCESSAIRES AU SUIVI TERRITORIAL DES MESURES

Le CNV appelle à une territorialisation de chaque dispositif. Le suivi territorialisé des mesures n'est pas suffisamment développé. C'est une forte demande qu'il faut encourager, soutenir et renforcer, dans un objectif d'équité et de mobilisation du droit commun, d'autant que la déclinaison des mesures est hétérogène en fonction des territoires et de leurs besoins.

Le CNV est conscient des difficultés de partage des données entre les différents ministères qui portent les mesures pour les quartiers prioritaires, les organismes nationaux et les opérateurs. L'ONPV a développé un outil avec l'INSEE de géolocalisation dont l'ensemble des opérateurs ne s'est toujours pas emparé aujourd'hui et qui est nécessaire à un réel suivi des données. **Le CNV souligne aussi que l'intérêt de renseigner les données à l'échelle des QPV est de pouvoir les comparer à leur unité urbaine de référence.** Les indicateurs statiques limités aux quartiers engendrent des biais statistiques dans les évaluations et le suivi. Ils ne permettent pas de prendre en compte l'évolution des territoires, comme les trajectoires des habitants sachant que, par construction, les QPV accueillent les personnes les plus pauvres mais surtout permettent à nombre de nos concitoyens d'avoir un parcours de vie.

Le CNV a été saisi, le 2 décembre 2021, par Nadia HAI, ministre déléguée en charge de la ville, à contribuer aux réflexions de l'après contractualisation des contrats de ville. Conscient des lignes qui ont bougé, du contexte de crise sanitaire, économique et social qui a mis en lumière les fractures existantes, fragilisé plus encore des publics mais aussi relevé des solidarités, le CNV, dont de nombreuses recommandations ont été mises en œuvre et inspirantes, considère que les objectifs pour les quartiers prioritaires doivent être réaffirmés et rester ambitieux.

DES CHAMPS THÉMATIQUES ET SOCIÉTAUX DEVANT ÊTRE PRIORISÉS

L'INSERTION ET LA VALORISATION DES COMPÉTENCES

Le CNV recommande d'encourager toutes les initiatives locales, d'identifier l'existant et d'amplifier les expérimentations, là où il y a des dynamiques, en **coordonnant les démarches innovantes de repérage des savoir-être, des savoir-faire, des pratiques et des activités.**
Il convient d'accompagner ces dynamiques émergentes par un accompagnement humain, des parcours de formation notamment dans les domaines du savoir-être, de l'illettrisme et de l'illectronisme.

Renforcer **l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics État et collectivités mais également dans les marchés de l'ANRU** en étant attentif à l'accompagnement des publics et aux parcours de formation proposés est un levier majeur. Dès maintenant, ces publics éloignés doivent être accompagnés pour répondre aux besoins notamment dans les métiers du bâtiment liés aux chantiers importants sur les prochaines années (NPNRU, JO).

Examiner et éclairer les approches innovantes des formes de rémunérations et de valorisation du travail et savoir-faire telles que le revenu contributif, le revenu de base, l'impôt **négatif** ou encore le revenu universel sont des champs de réflexion sociétaux intéressant une large population.

LE VIEILLISSEMENT

La politique de la ville s'est construite pour les jeunes. 40 ans après, évolution démographique aidant…, les personnes âgées des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont pauvres, leur espérance de vie plus réduite que la moyenne, leur désarroi souvent silencieux. Ces contraintes fortes, liées à leur environnement, pèsent sur la vie quotidienne de ces personnes âgées : elles sont à la fois socio-économiques, spatiales et psychologiques.

Le CNV tient à affirmer que les personnes âgées sont une chance pour l'attractivité des quartiers, et une source de lien social, qu'il faut les valoriser, quels que soient leur degré d'autonomie et leur état de santé.

Des actions ou expériences s'inventent et se déploient sur tous les territoires, qu'elles soient portées par l'État, les collectivités territoriales, les bailleurs, les associations et les habitants eux-mêmes. **Le CNV souhaite une réelle prise de conscience et qu'une stratégie nationale soit mise en place qui se décline en s'adaptant aux contextes singuliers des territoires et des acteurs qui les composent. Pour les QPV, il est nécessaire d'objectiver nos connaissances. L'ONPV en lien avec les bailleurs sociaux et l'association des départements de France (ADF) devrait pouvoir fournir une estimation du nombre de logements adaptés nécessaires en QPV en fonction de l'évolution démographique attendue, et une connaissance des situations de dépendance déclinée à l'échelle des QPV** (statistiques des bénéficiaires de l'APA ou encore la création d'un indicateur sur le nombre de chutes accidentelles).

LES VIOLENCES DES JEUNES

Si la majorité des actions développées dans le cadre de la politique de la ville s'adressent aux jeunes, **les membres du collège Habitants ont fait part de leurs inquiétudes et de leur désarroi devant l'augmentation des faits de violences chez les jeunes**, tant dans le quartier qu'à l'école à l'issue du premier confinement, comme leurs situations de détresse éducative et psychologique. Ces violences s'expriment individuellement ou collectivement, elles semblent les atteindre de plus en plus tôt et de plus en plus fortement, qu'ils soient auteurs ou victimes (et parfois même simultanément auteurs et victimes). Ces drames particulièrement médiatisés par les chaînes d'information en continu, sont aussi diffusés largement par les jeunes eux-mêmes sur les réseaux sociaux, outils privilégiés de valorisation des adolescents. **L'inquiétude portée pour les enfants, a conduit l'instance à organiser un séminaire de réflexion et d'échanges**, déconnecté de l'émotion, des expressions simplificatrices et des généralisations, pour mieux comprendre les ressorts de cette évolution, tant ces situations nous laissent, adultes, interrogatifs et désemparés. Les échanges ont été riches et illustrés par de nombreux témoignages poignants de jeunes habitantes et habitants des quartiers. Les membres ont souhaité poursuivre les réflexions et les échanges en initiant un groupe de travail pérenne.

LES FINANCES LOCALES ET LES PÉRIMÈTRES GÉOGRAPHIES PRIORITAIRES

La question des finances locales et des périmètres de la géographie prioritaire sont des enjeux essentiels que le CNV s'attache à suivre pour être force de propositions. À cet effet, plusieurs

pistes pourraient être questionnées pour l'Après 2022 :

- revoir les modes opérationnels de contractualisation entre l'État et les collectivités en lien avec les équipes de l'ANCT ;
- réinterroger les répartitions de flux financiers entre État et collectivités locales et notamment les dotations DSU, DPV et dotations de surcharges scolaires ;
- suivre l'impact de la pérennisation des ZFU et sur la base d'un bilan et réfléchir à des dispositifs tenant compte des besoins endogènes et exogènes des QPV.

DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

Le CNV souhaite qu'un regard accru soit porté les problématiques spécifiques que l'observation, les témoignages et les analyses mettent régulièrement en évidence, sur des publics et leurs problématiques spécifiques dans les quartiers.

LES FAMILLES MONOPARENTALES

Le CNV souhaite que les pouvoirs publics prennent en compte de façon plus soutenue les difficultés de vie et la précarité des familles monoparentales que la crise sanitaire a contribué à révéler.
Les différentes recommandations émises sur ce public singulier pendant la mandature demandent une mise en actes concrète par l'ensemble des employeurs publics et privés pour rendre effective une organisation du temps de travail en continu, la diminution des horaires découpés et les temps partiels subis, l'aménagement des horaires de travail et des modes de garde adaptés aux situations d'emploi et de formation, comme le financement des transports domicile- travail, comme celui des heures de transport entre les différents postes de travail pour les horaires journaliers découpés.
Le CNV suivra de près la mise en œuvre du versement automatique des pensions alimentaires en vérifiant qu'une procédure de transfert des jugements entre greffes des tribunaux et les CAF soit effective afin de rendre cette mesure totalement efficiente.

LES MIGRANTS DANS LES QUARTIERS

Au cours des différents travaux de réflexion entrepris par l'instance au cours de la mandature, notamment lors des échanges autour de la monoparentalité, du vieillissement et de la santé ou encore de l'économie informelle, il est apparu important qu'une réflexion spécifique soit menée sur les personnes en situation irrégulière et sur les foyers de travailleurs migrants.
Concernant plus particulièrement les femmes migrantes, et sur les recommandations du Conseil de l'Europe, le CNV souhaite qu'elles cessent d'être appréhendées comme seulement épouses, compagnes ou mères, mais qu'elles jouissent pleinement de droits autonomes

ANNEXES

ANNEXE 1 - LISTE DES MEMBRES PAR COLLEGES 2015-2021

(par ordre alphabétique et dates de nomination)

COLLÈGE DES ÉLU.E.S

Soraya AMMOUCHE-MILHET	2015 - 2021
Catherine ARENOU	2015 - 2018
Jacques AUZOU	2015 - 2018
Karima BENARAB	2019 - 2020
Patrick BRAOUEZEC	Depuis 2018
Mathilde CHABOCHE	2018 - 2021
Sylvie CHARRIERE	Depuis 2019
Hélène GEOFFROY	Depuis 2019
Marc GOUA	Depuis 2019
Chafik HBILA	2015 - 2018
Michel HEINRICH	2015 - 2018
Cécile HELLE	2015 -2018
Hubert JULIEN-LAFERRIERE	2015 - 2018
Fabienne KELLER	Depuis 2016
Olivier KLEIN	2015 - 2018
Frédéric LETURQUE	Depuis 2019
Gilles LEPROUST	Depuis 2019
Valérie LETARD	2015 – 2016
Marie-Odile NOVELLI	2015 - 2018
Gilles POUX	Depuis 2021
Jean ROTTNER	2015 - 2018
Rodolphe THOMAS	Depuis 2019
Nicolas SAMSOEN	Depuis 2019
Karine TRAVAL-MICHELET	Depuis 2015

DEPUTÉ.E.S / SÉNATEUR.RICE.S

Gilbert-Luc DEVINAZ	2019 - 2020
Dominique ESTROSI-SASSONE	Depuis 2015
Geneviève LEVY	Depuis 2017
Franck MONTAUGE	2015 - 2019
Serge MERILLOU	Depuis 2021
Pierre-Alain RAPHAN	Depuis 2017

COLLÈGE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Marie ADELINE-PEIX	Depuis 2019
Thierry ASSELIN	Depuis 2019
Vincent BAHOLET	2015 – 2019
Emmanuel BERTIN	2015 - 2018
Clothilde BREAUD	2015 – 2020
Pascal BRENOT	Depuis 2018
Mathilde CHABOCHE	Depuis 2018
Patricia CHARRIER-IZEL	2015 - 2016
Mathieu CORNIETI	Depuis 2019
Clément DEVILLERS	Depuis 2019
Sabrina DRJEVIC-PIERRE	2019 - 2020
Florence EMANUELLI	Depuis 2015
Maïté ERRECART	Depuis 2015
Joël FOURNY	2015 - 2018
Khalid IDA-ALI	Depuis 2015
Frédérique KABA	Depuis 2021
Géraldine LACROIX	2015 - 2018
Daniel LENOIR	2015 - 2019
Eric MALENFER	2016 - 2019
Katia MAREMBERT	2016 - 2017
Guillaume MARMASSE	Depuis 2019
Laetitia NONONE	Depuis 2015
Nicole PICQUART	Depuis 2021
Agnès PARMENTIER	2015 - 2017
Raynald RIMBAULT	2015 - 2018
Gisèle ROSSAT-MIGNOD	Depuis 2019
Claude SICART	Depuis 2019
Denis SOUILLARD	Depuis 2015
Jean-Alain STEINFELD	2015 - 2018
Martine WADIER	Depuis 2015

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Salah AMOKRANE	2015 - 2018
Frédéric BARDEAU	2015 - 2018
Souad BELHADDAD	Depuis 2019
Marianne BLAYAU	Depuis 2019
Audrey BRICHET	2015 - 2016
Christine BRUNETEAU	2016 - 2019
Moussa CAMARA	Depuis 2019
Naïma CHARAÏ	2015 - 2017
Anne CHARPY	2015 - 2019
Alain CHOURAQUI	2015 - 2018
Robert CHRISTOPHE	2019 - 2021
Mathieu CORNIETI	Depuis 2015
Chantal DARDELET	Depuis 2018
Samira DJOUADI	Depuis 2015
Laurent GIRAUD	Depuis 2019
Saïd HAMMOUCHE	Depuis 2015
Mémona HINTERMANN-AFFEJEE	Depuis 2015
Latifa IBN ZIATEN	2015 - 2018
Laurence LASCARY	2015 - 2018
Daniel LENOIR	Depuis 2015
Laetitia NONONE	Depuis 2015
Sarah OURAHMOUNE	Depuis 2015
Christophe PARIS	Depuis 2015
Christophe ROBERT	2015 - 2019
Roger VICOT	Depuis 2015
Guillaume VILLEMOT	2015 - 2020

COLLÈGE DES HABITANTS

Nadir ADRAR	Depuis 2015
Pierre-Pascal ANTONINI	Depuis 2019
Ahmed BASSAINE	Depuis 2021
Rachid BOUSSAD	Depuis 2015
Patrick CHEVALLIER	Depuis 2019
Irma CORONADO-GOUPIL	Depuis 2019
Assanatou COULIBALY	2019 - 2020
Fabienne FERTE	Depuis 2015
Lydie GISQUET	2015 - 2018
Illham GREFI	Depuis 2015
Djamila HADDOU	Depuis 2015
Christine HERICHI	2015 - 2018
Ahmed IMZIL	Depuis 2015
Kévin KAMBA	2015 - 2017
Rachid KHADDOUCHI	2015 – 2020
Isma KHARFI	2015 - 2018
Amina KHEMIRI	Depuis 2021
Ibrahima MMADI	Depuis 2019
Zacharia MOUAMIR	2015 - 2018
Micheline MOUNET	2015 - 2017
Hoda NAGY	Depuis 2019
Letycia OSSIBI	Depuis 2019
Thierry THOUVENIN	2015 - 2017
Séverine WALQUAN	Depuis 2018
Ramata WONE	2015 - 2018
Hakim YAZIDI	Depuis 2015

ANNEXE 2 - LE BUDGET DU CNV

Le Conseil national des villes dispose d'une enveloppe budgétaire propre identifiée au sein du budget de la direction déléguée à la politique de la ville de l'ANCT. Le budget est fixé annuellement en fonction de l'évaluation des besoins budgétaires liés au fonctionnement de l'instance et à sa programmation de travail.

Ses besoins matériels, logistiques, d'accompagnement et de formation – notamment pour le 4e collège-, la prise en charge adéquate des moyens de déplacement et d'hébergement de chacun des membres et des experts sollicités, sont pris en charge par l'ANCT.

Les membres sont bénévoles.

Les dépenses de la mandature (hors personnel) s'élèvent en :

- 2016 à 143 844 €
- 2017 à 98 098 €
- 2018 à 92 121 €
- 2019 à 128 400 €[40]
- 2020 à 40 000 €[41]
- 2021 à 45 000 €

40. L'augmentation des dépenses pour l'année 2019 est due au renouvellement partiel de la mandature, aux frais de formation des nouveaux membres et aux nouvelles missions de suivi des mesures du plan de relance et du CIV.

41. La baisse des dépenses pour les années 2020 et 2021 est due aux conséquences de la crise sanitaire.

ANNEXE 3 - COMPOSITION DÉTAILLÉE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CNV

2015	**Sylvie DURAND-TROMBETTA,** Secrétaire générale du CNV **Jean-Pierre SCHAEFFER**, Chargé de mission CNV[42] **Claudine BANSEPT**, Chargée de mission CNV **François COUTEL**, Chargé de mission CNV **Christian SOCLET**, Chargé de mission CNV **Sonia BOSC,** Assistante de direction **Clément CENTA**, Stagiaire CNV
2016	**Sylvie DURAND-TROMBETTA,** Secrétaire générale du CNV **Jean-Pierre SCHAEFFER**, Chargé de mission CNV **Sonia BOSC**, Assistante de direction
2017	**Sylvie DURAND-TROMBETTA,** Secrétaire générale du CNV **Jean-Pierre SCHAEFFER**, Chargé de mission CNV **Sonia BOSC**, Assistante de direction **James DONNEL,** Stagiaire CNV
2018	**Sylvie DURAND-TROMBETTA,** Secrétaire générale du CNV **Valérie DELION-GRELIER,** Secrétaire générale adjointe du CNV[43] **James DONNEL,** Chargé de projets du CNV **Sonia BOSC,** Assistante de direction **Akouvi ADEKAMBI,** Stagiaire
2019	**Sylvie DURAND-TROMBETTA,** Secrétaire générale du CNV **Valérie DELION-GRELIER,** Secrétaire générale adjointe du CNV **Marion MANGIN,** Chargée de projets du CNV **Pauline CAMPANA,** Chargée de projets du CNV **Sonia BOSC,** Assistante de direction **Pierre-Henri PAULET**, Stagiaire IRA (3mois)
2020	**Sylvie DURAND-TROMBETTA,** Secrétaire générale du CNV **Valérie DELION-GRELIER,** Secrétaire générale adjointe du CNV **Marion MANGIN,** Chargée de projets du CNV **Sonia BOSC,** Assistante de direction
2021	**Sylvie DURAND-TROMBETTA,** Secrétaire générale du CNV **Valérie DELION-GRELIER,** Secrétaire générale adjointe du CNV **Marion MANGIN,** Chargée de projets du CNV **Rose-Hélène JEAN-PHILIPPE**, Assistante de direction **Romane DE MATOS**, Stagiaire **Alexandra PAUGAM**, Stagiaire

42. Mis à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).
43. Mise à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

ANNEXE 4 – SYNTHÈSES DES AVIS ADOPTÉS

AVIS VIEILLIR EN QUARTIER PRIORITAIRE : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ (2021)

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/2021.09.27 - Recommandations BIEN VIEILLIR EN QPV.pdf.pdf

Alors que la crise sanitaire a mis en lumière la situation des EPHAD, peu se sont intéressés à celles et ceux qui n'y allaient pas. Les personnes âgées dans les quartiers prioritaires sont victimes d'une triple peine : la conviction que les personnes âgées rentreraient dans les pays d'origine associée à l'image négative des quartiers et à la pauvreté. Cette réalité a été souvent délaissée au profit de celle rencontrée par les jeunes majoritaires dans les quartiers populaires d'une part, et des retraités actifs et relativement aisés de l'autre.

Le CNV formule dans cet avis 41 recommandations opérationnelles issues des actions ou expériences qui s'inventent et se déploient sur tous les territoires, qu'elles soient portées par l'État, les collectivités territoriales, les bailleurs, les associations et les habitants eux-mêmes. Si le CNV souhaite leur généralisation pour constituer une politique globale en direction des habitant.e.s des quartiers prioritaires, l'objectif est surtout qu'elles soient inspirantes pour créer une réelle prise de conscience et une adaptation aux contextes singuliers des territoires et des acteurs qui les composent.

Rester chez soi, dans son quartier et près des siens le plus longtemps possible, dans un habitat adapté et sûr, et être aidé pour connaître et accéder en proximité à ses droits, n'est-ce pas ce à quoi tout un chacun souhaite ? Lutter contre l'isolement et pallier la perte progressive d'autonomie : les personnes âgées des QPV y aspirent. Nous leur devons autant qu'à d'autres !

AVIS MIXITÉS : UNE RICHESSE, UNE NÉCESSITE (2021)

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/avis-et-contributions-du-cnv-2019-2022-114

Le CNV tient à réaffirmer que les enjeux de mixité sociale se posent pour tous les territoires et tous les citoyens, la mixité ne doit pas être uniquement questionnée à l'aune des quartiers prioritaires. Il est nécessaire de faire évoluer les regards pour réfléchir davantage aux enjeux d'équité territoriale, d'accès aux équipements et aux services en partant des usages des habitants et de toujours lutter contre les discriminations collectives et les discriminations individuelles.

Le CNV souhaite que ne soit pas passé sous silence la défiance qui existe, et se renforce, envers l'action publique, le désintérêt des populations qui n'y croient plus et ne se sentent pas reconnues dans leurs identités. La mixité est une notion qui veut répondre à un principe d'universalisme républicain, et est considérée comme une finalité vers laquelle toutes les politiques publiques doivent tendre. C'est ce modèle qu'il faut interroger au regard des réalités.

L'universalisme ne doit pas conduire à l'uniformité, le CNV rappelle qu'il s'agit de respecter les droits de chacune et de chacun dans le respect des différences et de comprendre l'enjeu de mixité comme une volonté de créer du lien social, d'aller vers, d'émancipation de chacun.

AVIS SUR LE PROJET DE LOI CONFORTANT LES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE (2021)

CNV 2021 26.01 Avis sur le projet de loi confortant les principes de la .._.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Le CNV a entamé son travail de réflexion sur la base du projet de loi à la date du 18 novembre 2020 et a souhaité que le texte cible globalement toutes les formes de radicalisations violentes, qu'elles soient d'origine religieuses ou politiques. Les membres du CNV se sont donc interrogés sur le fait que la sollicitation gouvernementale d'une instance dont le mandat concerne les quartiers

prioritaires pouvait être de nature à ancrer l'idée qu'elle ciblait les quartiers et leurs habitants. Néanmoins, et peut-être justement pour cette raison, il est majoritairement apparu que le CNV devait rendre un avis au titre de son mandat sur la lutte contre les discriminations.

AVIS PANSER LE PRÉSENT – PENSER LES FUTURS : L'URGENCE D'AGIR (2020)

CNV Avis Panser le présent - Penser les futurs-22 juin 2020 V Def.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Le choc de la crise sanitaire de la Covid-19 a fait basculer de nombreux ménages dans une grande fragilité financière, sociale et psychologique, ménages qui souvent étaient confrontés à de fortes inégalités : inégalités sociales, territoriales et des discriminations. La population des quartiers prioritaires a été particulièrement exposée, en première ligne, assurant la continuité des services et des activités essentielles à l'économie nationale et locale. IL EST URGENT D'AGIR : la santé, l'éducation, la prévention, l'emploi, l'accès aux droits, le rapport aux institutions, mais aussi l'agilité de la gouvernance. Les habitants des quartiers prioritaires ne doivent pas être les oubliés de l'Après, car pendant cette période de crise, beaucoup ont été et restent mobilisés. Ces publics, qui ont été plus fortement touchés, exigent désormais un accompagnement plus ciblé : les enfants et les jeunes, comme les familles monoparentales. Le Conseil national des villes considère que les méthodes et le « comment faire collectivement » doivent être interrogés et propose notamment de mettre l'accent sur les relations des institutions avec les populations, la formation et la prévention, le renforcement de dispositifs inclusifs au plus près des territoires et des habitants avec des moyens pérennes priorisés. Le temps d'Après devra aussi s'attacher à répondre aux enjeux sociétaux soulevés et aux insupportables impensés et angles morts des politiques publiques.

RECOMMANDATIONS SUR LE PROJET DE LOI RELATIF A LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE ET A LA SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE (2020)

v_def_2020_5.02._recommandations_aux_parlementaires_loi_audiovisuelle_1_0.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Peut-il y avoir une citoyenneté sans visibilité ? Une reconnaissance sans visibilité médiatique ? Telles sont les questions auxquelles le CNV a souhaité répondre et adresser aux parlementaires en février 2020. Les recommandations concernent les règles de fabrication et de diffusion de l'information, des enjeux sociaux et économiques, des effets d'images différenciés au sein de nos sociétés et entre territoires, en identifiant trois publics et les représentations et stéréotypes qui leur sont trop souvent attachés : les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et celles et ceux qui y résident ; la diversité de l'ensemble de la société française ; les Outremers (notamment avec la disparition annoncée de France Ô).

AVIS ÉCONOMIE INFORMELLE ET QUARTIERS PRIORITAIRES. VALORISER LES SAVOIR-FAIRE ÉCONOMIQUES ET SOUTENIR LES INITIATIVES DES HABITANTS (2019)

2019.8.10 - AVIS Économie informelle (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Partant du constat qu'une partie des habitants des quartiers prioritaires développent des activités économiques pour répondre à leurs propres besoins et à ceux de la population, que les initiatives sont nombreuses, le CNV souhaite faire bouger les lignes et stimuler les pouvoirs publics sur les modalités de soutien à la création d'activité, au salariat et à l'émancipation des habitants et habitantes. Très présentes et structurantes dans la vie des quartiers, les membres du CNV considèrent qu'une proportion de ces activités relève le plus souvent d'une économie de subsistance produisant peu de valeur économique mais sont pourtant d'une grande utilité sociale et un vecteur d'émancipation potentiel. Cependant, dans la mesure où elles sont souvent informelles, elles ne permettent pas l'acquisition de droits sociaux (retraite, chômage, santé, accès à la formation…) pour ceux qui les exercent.

AVIS MÈRES ISOLÉES EN QPV, MONOPARENTALITÉ ET EMPLOYEURS PUBLICS ET PRIVES : LE DÉFI DE LA CONCILIATION DES TEMPS (2019)

2019._8.10._2019._avis_meres_isolees_en_qpv.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Dans un contexte où les mères isolées en QPV sont majoritairement des travailleuses invisibles et pauvres, le CNV a rendu un avis pour permettre de créer un contexte favorable à l'évolution du regard sur les familles monoparentales et à leur intégration dans la sphère professionnelle. Les réflexions se sont centrées sur la question de la conciliation des temps de vie, **«** *les problématiques que soulèvent la parentalité et la monoparentalité sont de l'ordre de la maitrise de ce temps et de son agencement* **».**
Le CNV souhaite sensibiliser et mobiliser les employeurs privés et publics sur les questions de mobilités, de garde d'enfant et de temps de travail pour leur permettre d'assurer un temps pour la parentalité. Il souhaite également renforcer les liens entre les parents et leurs enfants mais aussi les liens entre les parents et les institutions.

AVIS FONDS EUROPÉENS ET QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (2019)

2019.06.26_-_avis_fonds_europeens_et_quartiers_prioritaires.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Les constats portés sur la mobilisation et la gestion des FESI (données janvier 2019) sont préoccupants au regard des enjeux. Les enveloppes des fonds européens d'investissement accusent un taux de consommation très relatif au regard des enveloppes FEDER et FSE disponibles, alors que l'échéance des programmes est fixée en 2020. Dans un contexte où les budgets français sont sous contraintes depuis plusieurs années et que les besoins des territoires et des habitants sont en constante augmentation, le CNV ne peut que déplorer et s'interroger sur l'insuffisance des crédits européens mobilisés sur des thématiques de cohésion sociale qui concernent particulièrement les territoires fragiles.

AVIS SUR LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC SUR LES CONSEILS CITOYENS (2019)

https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-08/2019.04.04%20-%20AVIS%20CNDP.pdf

L'avis du CNV s'appuie sur les 10 recommandations de la CNDP sur les conseils citoyens. Il revient sur les recommandations qui portent sur les questions de tirage au sort pour la nomination de membres des conseils citoyens, de crédits d'engagement, de forme juridique, de formation, mais aussi sur la mise à disposition de locaux, sur la question de la suppression de l'arrêté préfectoral ou encore sur l'intégration systématique des conseils citoyens à la signature des contrats de ville. Les membres du CNV ont émis des avis favorables ou défavorables en fonction des problématiques abordées.

AVIS LA PLACE DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES DANS L'ESPACE PUBLIC DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (2018)

2018 Avis Place des femmes.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Partant du constat que la ville est faite PAR les hommes POUR les hommes, et que les habitantes des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont exposées aux discriminations multisectorielles : emploi, espace public, stéréotypes multiples, adresse, le CNV préconise, quelques moyens concrets pour que les politiques publiques rééquilibrent le « Droit à la Ville », et donnent aux jeunes filles et aux femmes des quartiers de réels moyens d'émancipation.

AVIS LES LAISSÉS-POUR-COMPTE DU PASSAGE AU TOUT NUMÉRIQUE (2018)

2018_avis_les_laisses_pour_compte_du_passage_au_tout_numerique.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

La prise de conscience est établie au niveau de l'État, des opérateurs nationaux et des acteurs locaux que les enjeux de fracture numérique sont une réalité sur l'ensemble du territoire et pour une grande partie de la population. En 2017, 40 % de la population française déclare ne pas être à l'aise avec l'environnement et l'usage du numérique, et 13 millions de personnes en sont à ce jour exclues, soit 20 % de la population. Selon une enquête d'Emmaüs Connect, les motifs d'exclusion des usagers sont liés aux situations de précarité voire de pauvreté à hauteur de 38 %, d'illectronisme à 30 %, de défiance et peur de l'usage avec 32 % des personnes interrogées ne disposant pas de la maitrise de l'environnement numérique et/ou administratif.

Le CNV, pour décliner une politique publique, dont l'ambition serait « 0 % de laissés-pour-compte », propose de garantir un droit d'accès au numérique pour tous, d'afficher des objectifs nationaux pour les actions d'inclusion numérique et sociale sur les territoires et envers les publics les plus fragiles, de penser et traiter conjointement les enjeux d'inclusion numérique et d'inclusion sociale, de préserver l'accompagnement humain, de prévenir les dérives des usages d'internet par des actions de formation des publics.

AVIS SUR L'AVANT-PROJET DE LOI ÉVOLUTION DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (2018)

2018_fevrier_cnv_avis_apl_elan_v6.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Le CNV a été saisi le 25 janvier 2018 par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) pour rendre un avis sur l'avant-projet de loi Logement (ELAN) dans sa version du 18 décembre 2017. Le CNV a adopté un avis le 22 février, portant une attention particulière aux articles du projet de loi dont les impacts toucheraient les quartiers prioritaires.
Le CNV a rendu son avis en portant son attention sur les mesures liées à la mixité sociale, à l'égalité des chances dans l'habitat ainsi qu'à la dimension de proximité territoriale des bailleurs sociaux nécessaires pour préserver la qualité de service rendu aux habitants des QPV. Dans le cadre de la reconfiguration du secteur du logement social, le CNV invite à veiller « aux mouvements de regroupement des opérateurs HLM qui devra tenir compte en priorité des spécificités territoriales et du lien de proximité avec le citoyen habitant où qu'il réside ». Le CNV pense que « l'expérimentation de la fixation du loyer en fonction du revenu est intéressante » et demande que les conditions de mise en application soient précises avec la définition des notions telles que capacité contributive des ménages plafond et plancher notamment. Ce dispositif devrait pouvoir permettre d'accueillir dans le parc HLM des ménages qui aujourd'hui en sont exclus.

Le CNV préconise que « *pour les quartiers prioritaires la double logique de donner aux habitants la possibilité de bouger et l'envie de rester soit au cœur de l'approche des notions de mobilité et de mixité.* Ses recommandations s'inscrivent dans le respect des principes de transparence de la gestion des demandes et de neutralité dans l'attribution du logement. » Il propose notamment d'étendre la cotation des demandes de logements, d'expérimenter l'anonymisation des demandes et de prévoir la présence des habitants lors des commissions avec un statut d'observateur. Le CNV recommande que « *quelle que soit l'instance d'examen des demandes d'attribution de logement et leur suivi, une attention particulière au respect des engagements des partenaires pour les quartiers prioritaires et à l'équilibre territorial soit exigée. Toute attribution et demande de dérogation en ou hors QPV devrait faire l'objet d'un suivi plus encadré et l'application de sanctions, (...) renforcée.* ». Le CNV rappelle son attachement aux mesures inscrites dans la loi SRU et la loi Égalité et Citoyenneté et reste attentif à toutes propositions de mesures pouvant être assimilées à un assouplissement.

PRÉCONISATIONS POUR LE SOUTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ EN QPV (2018)

2018_avis_associations_de_proximite_v1.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Le CNV réaffirme l'importance du rôle des associations de proximité, piliers de la cohésion sociale au cœur de la société civile, vecteurs de citoyenneté, de solidarité et d'égalité. Leur diversité, leur ancrage territorial, la souplesse de leur fonctionnement, leur permettent de construire des réponses originales et pertinentes aux enjeux des quartiers prioritaires. Dans ce cadre, le CNV préconise que le soutien et le développement des associations de proximité soit un axe à part entière des contrats de ville, évalué qualitativement et quantitativement sur la durée du contrat. Le soutien aux associations de proximité passe par : l'accès à une meilleure information et connaissance des dispositifs existants ; un soutien logistique par la mutualisation des moyens et fonctions support avec la mise en place systématique d'une plateforme locale de mutualisation des moyens et fonctions support qui pourrait avoir une fonction coopérative d'employeur avec la mise à disposition ponctuelle ou partielle de personnel, et porter des emplois partagés ; **un soutien logistique pour la valorisation des associations ; un soutien au développement des actions d'intérêt général, portées par les associations de proximité ; le développement du mécénat social, le développement des dons en nature** (réalisation d'un site internet, mise à disposition de locaux, impression de plaquettes, appui à la gestion…), **la professionnalisation des démarches de sollicitation auprès des entreprises** (formalisation, soutenance, cadrage juridique…) qui implique aussi d'associer, au-delà de leur rôle de financeurs, les dirigeants et collaborateurs au projet associatif ou aux actions mises en œuvre. Le CNV préconise un « speed dating » annuel entre entreprises et associations de proximité.

CONTRIBUTION DU CNV AU CIV (2017)

2017.12.11_contribution_du_cnv_vers_2._def.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Suite au discours du Président de la République à Tourcoing le 14 novembre 2017, le CNV s'est réuni le 28 novembre 2017 en Assemblée plénière pour discuter en ateliers des propositions faites préalablement par plus de la moitié de ses membres.
Ce document de synthèse, qui avait vocation à s'inscrire dans un Comité interministériel qui ne s'est pas tenu, a abondé les réflexions des groupes de travail nationaux pilotés par le Ministère et le CGET et a nourri celles du Plan Borloo, de janvier à avril 2018, en répondant concrètement aux questions sur :
améliorer la vie quotidienne des habitants ;
encourager les mobilités et les parcours de réussite pour rompre avec l'assignation à résidence ;
mobiliser les forces vives de la société pour faire vivre la fraternité et renforcer le lien social.

AVIS POUR L'APPUI A LA CANDIDATURE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 (2016)

2016_cnv_synthese_avis_paris_jo2024.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Le CNV distingue les actions auprès des habitants des quartiers prioritaires, des entreprises pouvant contribuer aux JO, des salariés participant à l'organisation de l'événement, et enfin des « ambassadeurs bénévoles ». Concernant cette catégorie, il importe de valoriser le parcours d'excellence associé à leur qualification.
Le CNV souhaite que les habitants des quartiers soient largement bénéficiaires des emplois générés par l'événement et que les entreprises donnent une dimension inclusive à leur engagement. Enfin, le CNV note que la diversité culturelle des quartiers est un atout, le slogan, « Nous parlerons votre langue » pouvant contribuer à accueillir la diversité culturelle et linguistique des délégations et des journalistes.

AVIS SUR LES FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS (2016)

2016_22_juin_avis_fph_adopte_0.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Le CNV a noté qu'il s'agit d'un dispositif ancien, mais qui couvre moins des deux tiers des quartiers et est parfois méconnu. Leur pertinence est jugée élevée au vu des succès qui sont enregistrés dans les territoires où ils ont été activés. Le CNV a identifié des facteurs de réussite dans l'usage de ces fonds et indiqué des pistes pour le développement de leurs potentialités. Leur nécessaire étanchéité avec les Conseils citoyens, mais leur articulation avec ceux-ci, est un sujet d'actualité au moment de la mise en œuvre de ces instances participatives.

AVIS IMAGE DES QUARTIERS DANS LES MÉDIAS (2016)

2016_22_juin_avis_image_des_quartiers_adopte.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Cette thématique concerne les règles de fabrication et de diffusion de l'information, des enjeux sociaux et économiques, des effets d'images différenciés au sein de nos sociétés et entre territoires. Le CNV, sans proposer de règles ni de lignes éditoriales, a distingué les questions de formation (lutte contre les stéréotypes) et l'intégration dans les équipes des médias de journalistes d'origines diverses. Il convient de « donner à voir », et que les quartiers fassent l'objet d'une présentation objective, prenant en compte les événements positifs et s'inscrivent dans le cours de production d'information courante, voire banale. Enfin, il a proposé qu'à l'instar de l'observatoire de la diversité du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), des dispositifs de mesures scientifiques de l'image des quartiers dans les médias puissent être développés notamment dans le cadre de l'ONPV.

AVIS PRÉVENTION DE LA (DES) RADICALISATION(S) (2016)

2016_22_juin_avis_def_prev_de_la_radic_v6_0.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Le CNV a souhaité insister sur la pluralité de la notion de radicalisation, par-delà les menaces immédiatement ressenties. Il a souligné l'importance d'adopter des sémantiques justes, pour éviter les effets d'amalgame contribuant à enfermer les habitants des quartiers prioritaires dans des catégories où ils ne se reconnaissent pas. Il a estimé que les approches locales, prenant en compte la diversité des situations devaient avoir le pas sur des mesures nationales indifférenciées. Il a distingué les actions portant sur l'éducation, la formation des acteurs de premier rang, l'adaptation et le renforcement de la présence sociale sur les quartiers, notamment le soir et le week-end.

AVIS SUR LE PROJET DE LOI ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ (2016)

2016-17-mars-avis-definitif-cnv-pjl-ec.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

L'avis porte sur le projet de loi présenté par le gouvernement. Le projet de loi devant traiter au travers de trois titres des mesures très ciblées, l'avis a adopté un point de vue analytique portant sur chacune des mesures. Les mesures du titre I (l'Engagement citoyen) ont globalement trouvé un écho favorable auprès du CNV. Le titre II (Logement) était en phase avec des mesures du CIEC, auxquelles le CNV souscrivait tout en soulignant la nécessité d'une mise en œuvre souple et adaptée aux réalités locales. Les mesures du Titre III (Égalité réelle) ont aussi rencontré un accueil favorable de la part du CNV.

AVIS PLACE DES ENTREPRISES ET MIXITE FONCTIONNELLE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (2016)

2016_cnv_synthese_avis_place_entreprises_v220.pdf (agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

Afin d'affirmer la place de l'économie dans la politique en faveur des quartiers prioritaires, le CNV recommande de s'appuyer sur les dispositifs et institutions existants et d'en améliorer ou renforcer

le fonctionnement. Il propose de systématiser l'intégration des actions économiques dans les contrats de ville et d'en développer le pilotage et l'évaluation. Le renforcement de l'ingénierie territoriale doit améliorer la synergie et la cohérence des actions. L'insertion par l'économique doit davantage concerner les petites entreprises. Il s'avère important de poursuivre les implantations d'activités au sens physique dans les quartiers prioritaires, activités tertiaires mais aussi artisanales ou industrielles.
Enfin, l'intensification des actions de formation d'éducation et d'orientation à partir des outils existants doit promouvoir une culture de l'insertion professionnelle, non seulement pour les métiers en tension, mais aussi pour des métiers à perspectives méconnues ou sous-estimées.

ANNEXE 5 - RENDEZ-VOUS DES VICE-PRÉSIDENTS

- Les vice-présidents, **Valérie LETARD** et **Olivier KLEIN,** sont auditionnés par le Député de Seine-Saint-Denis, **Razzy HAMMADI** dans le cadre d'une commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi « Égalité et Citoyenneté », le 9 juin 2016**.**

- Les vice-présidents, **Fabienne KELLER** et **Olivier KLEIN,** sont reçus par le Conseiller politique de la ville et hébergement d'urgence au cabinet du ministre Julien DENORMANDIE, **Sébastien BECOULET**, pour lui présenter l'instance et les avis adoptés en 2016, le 3 juillet 2017.

- Rencontre des vice-présidents avec le Ministre de la cohésion des territoires, **Jacques MEZARD,** pour échanger sur les enjeux relatifs aux quartiers prioritaires, le 18 juillet 2017.

- Entretien des vice-présidents avec la Présidente de Radio France, **Laurence BLOCH,** concernant la suppression de la chronique « Périphéries » de France Inter, le 31 aout 2017.

- Rencontre des vice-présidents avec le Secrétaire d'État aux sports, sur la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de Paris 2024, **Thierry BRAILLARD,** pour lui remettre deux avis produits par l'instance, le 5 septembre 2017.

- Réunion de travail des vice-présidents avec le Commissaire général du CGET, **Jean-Benoît ALBERTINI,** pour échanger sur la prise en compte des recommandations de l'instance, le 29 novembre 2017.

- La vice-présidente Fabienne KELLER a été auditionnée par le **Conseil d'État** sur les enjeux de citoyenneté, le 21 décembre 2017.

- Les vice-présidents échangent avec le Ministre de la cohésion des territoires, **Jacques MEZARD,** et lui remettent les avis « Les laissés-pour-compte du passage au tout numérique » et « La place des femmes et des jeunes filles dans l'espace public », le 25 juillet 2018.

- Les vice-présidents sont auditionnés par le Député des Bouches-du-Rhône, **Saïd AHAMADA**, sur les enjeux relatifs à la politique de la ville, le 25 juillet 2018.

- Rencontre des vice-présidents et de la Conseillère politique de la ville et aménagement du territoire au cabinet du Ministre Jacques MEZARD, **Jessica BROUARD-MASSON,** pour échanger sur la place du CNV dans le dispositif d'évaluation de la feuille de route gouvernementale, le 30 aout 2018.

- Rencontre des vice-présidents avec le Ministre chargé de la Ville et du Logement, **Julien DENORMANDIE,** sur le suivi des avis de l'instance et la contribution du CNV dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale, le 8 novembre 2018.

- Réunion de travail des vice-présidents avec le Défenseur des droits, **Jacques TOUBON**, sur les défis de l'accès au droit pour les habitants des quartiers et notamment de l'accès au numérique, le 14 mars 2019.

- Les vice-présidents ont été auditionnés par la Députée de Seine-Saint-Denis**, Sylvie CHARRIERE** à l'Assemblée nationale, le 25 juillet 2019.

Les vice-présidents remettent à la Secrétaire d'État chargée des affaires européennes, **Amélie DE MONTCHALIN**, l'avis sur les fonds européens, le 4 décembre 2019.

DR ANCT

Les vice-présidents ont rencontré la ministre déléguée à l'insertion, **Brigitte KLINKERT,** pour lui remettre et échanger sur l'avis « Panser le présent – Penser les futurs », le 23 septembre 2020.

DR ANCT

Rencontre des vice-présidents avec le Défenseur des droits, **Jacques TOUBON,** sur le concept d'équité territoriale, le 27 février 2020.

DR ANCT

Rencontre des vice-présidents et du directeur de cabinet du Premier ministre, **Nicolas REVEL,** pour échanger sur les mesures du plan de relance et les quartiers prioritaires, le 8 octobre 2020.

Les vice-présidents ont été auditionnés par l'inspecteur général de l'administration, **Pascal LALLE,** sur l'accessibilité aux services publics et le déploiement des France Services dans les quartiers prioritaires, le 13 octobre 2020.

Nadia HAI, présentation de l'avis « Panser le présent – Penser les futurs » pour échanger sur la contribution de l'instance au Plan de relance, le 21 juillet 2020.

DR ANCT

Rencontre de la vice-présidente Fabienne KELLER avec le Ministre délégué en charge des relations avec le Parlement et de la participation citoyenne, **Marc FESNEAU,** sur l'avis « Panser le présent – Penser les futurs » comme contribution de l'instance au Plan de relance, le 22 octobre 2020.

DR ANCT

Les vice-présidents se sont entretenus avec la Défenseure des droits**, Claire HEDON**, à la suite de sa nomination pour échanger sur la convergence des enjeux traités et des publics ciblés par les deux instances, le 30 novembre 2020.

Rencontre des vice-présidents avec le Secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques, **Cédric O,** sur l'avis « Les laissés-pour-compte du passage au tout numérique » et les enjeux relatifs à l'inclusion des habitants face au numérique et à la médiation, le 3 décembre 2020.

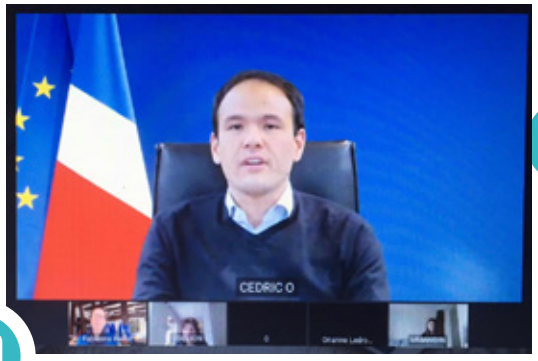

Rencontre entre la Ministre déléguée en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances**, Elisabeth MORENO** et **Fabienne KELLER** sur les travaux du CNV relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes**,** le 14 décembre 2020.

Les vice-présidentes ont rencontré la Secrétaire d'État en charge de l'éducation prioritaire, **Nathalie ELIMAS,** pour échanger sur le lancement d'une expérimentation sur l'éducation prioritaire dans trois académies françaises, le 18 décembre 2020.

Patrick BRAOUEZEC a été auditionné le lundi 22 février 2020 par le groupe socialiste, écologiste et républicain du Sénat, afin de présenter les conclusions de l'avis du CNV sur le projet de loi confortant le respect des principes de la République.

Le Premier ministre convie les membres du Bureau du CNV au comité interministériel des villes à Grigny, le 29 janvier 2021

La ministre déléguée à la ville, **Nadia HAI,** s'est entretenue avec **Fabienne KELLER, Hélène GEOFFROY** et **Patrick BRAOUEZEC** sur les récentes mesures prises dans le cadre du Comité interministériel des villes, le 24 février 2021.

Réunion d'échanges des vice-présidentes avec la Secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire, **Nathalie ELIMAS**, le 17 mars 2021 sur les enjeux d'éducation prioritaire.

La ministre déléguée à la ville, **Nadia HAI,** a reçu **Rachid BOUSSAD, Fabienne KELLER** et **Hélène GEOFFROY** pour un temps d'échanges sur le suivi des mesures de la mobilisation nationale, du Plan de relance et du Comité interministériel à la ville, le 30 juin 2021.

Les vice-présidentes ont échangé avec les conseillers techniques du Premier ministre, **Laurent CARRIE** et **Thibault de CACQUERAY**, sur le suivi des mesures du Comité interministériel à la ville, le 6 juillet 2021.

Nadia HAI a reçu les associations d'élus et les vice-présidentes pour une réunion préparatoire au comité de suivi du CIV, le 6 juillet 2021**.**

Réunion d'échanges des vice-présidentes avec la Secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire, **Nathalie ELIMAS**, le 26 juillet 2021 sur les enjeux d'éducation prioritaire.

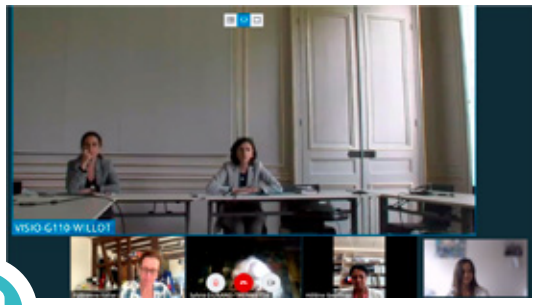

Le Premier ministre **Jean CASTEX** s'est entretenu avec **Fabienne KELLER, Hélène GEOFFROY** et **Patrick BRAOUEZEC** le 8 octobre 2021 pour échanger sur les travaux de l'instance.

DR ANCT

La vice-présidente **Fabienne KELLER** a été auditionnée le 6 décembre 2021 par **Patrick BERNASCONI**, Président du CESE, en charge d'une mission sur la participation citoyenne.

DR ANCT

ANNEXE 6 - REPRÉSENTATION PAR LES MEMBRES

- Rendez-vous des membres de l'instance avec Sébastien LIME Directeur de cabinet de la Secrétaire d'État en charge de la ville, le 12 juillet 2016.

- Rendez-vous des membres de l'instance avec le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick KANNER et la Secrétaire d'État à la Ville, Hélène GEOFFROY pour la remise de 3 avis, le 19 juillet 2016.

- Dans le cadre de la rentrée citoyenne organisée par le ministère de la ville, à l'automne 2016, les membres ont organisé une table ronde consacrée aux expériences européennes de démocratie participative

- **Fabienne FERTE** et **Rachid BOUSSAD** représentent l'instance au Comité national de suivi des conseils citoyens (CNSCC), le 11 octobre 2016.

- Les membres ont participé à la remise officielle de l'avis « Appui à la candidature des JOP » au Ministre de la jeunesse, des sports et de la ville, Patrick KANNER, le 15 décembre 2016.

- **Rachid KHADDOUCHI** participe à une table ronde lors de la Conférence « Lutte contre les discriminations selon les origines : les entreprises s'engagent », le 14 mars 2017.

- **Fabienne FERTE, Jean-Alain STEINFELD, Rachid KHADDOUCHI, Ahmed IMZIL** et **Denis SOUILLARD** échangent avec la directrice de cabinet Aurore LE BONNEC, et le directeur adjoint de cabinet, Matthieu PITON, d'Hélène GEOFFROY, secrétaire d'État en charge de la Politique de la ville, le 21 mars 2017.

- Participation de **Rachid KHADDOUCHI** à la 12ème journée nationale du développement social urbain à Marseille, le 18 mai 2017.

- Les membres de l'instance échangent avec le ministre de l'Intérieur après le drame d'Aulnay-sous-Bois

- **Fabienne FERTE et Rachid BOUSSAD** ont été auditionnés par les sénatrices Anne GUILLEMOT et Valérie LETARD au titre du Comité national de suivi des conseils citoyens (CNSCC) au Sénat, le 31 mai 2017.

- Participation à une table ronde lors de la journée nationale du club EcoQuartier et remise des labels EcoQuartier

- Intervention des membres auprès du président-directeur général de Radio-France au cours de l'été et rencontre avec la directrice de France Inter concernant la suppression de la chronique « Périphéries », animée par Edouard ZAMBEAUX, le 30 aout 2017.

- **Ramata WONE** et **Rachid KHADDOUCHI** représentent l'instance à la journée de rencontre des centres sociaux en politique de la ville à l'initiative de la Fédération des Centres sociaux et socio-culturels de France (FCSF), le 9 novembre 2017.

- Participation des membres du collège Habitant.e.s au Hackaton sur les conseils citoyens organisé par le CGET, le 16 décembre 2017.

- Participation de **Nadir ADRAR** et **Illham GREFI** à la cellule d'animation nationale portée par le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR).

- **Rachid KHADDOUCHI** représente le CNV lors de l'assemblée générale de l'IRDSU en 2018.

- Participation des membres aux groupes de travail relatifs à la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers, le 10 janvier 2018.

- Participation de **Rachid BOUSSAD** au groupe miroir dans le cadre du Comité de pilotage du HVS, le 12 mars 2018.

- Participation des membres aux groupes de travail relatifs à la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers, le 22 mai 2018.

- Participation de **Rachid KHADDOUCHI** et **Séverine WALQUAN** à la journée de restitution sur l'expérimentation des tables de quartier « Après l'expérimentation, les tables de quartier prennent leur envol » organisée par la Fédération des centres sociaux et la Coordination « Pas sans nous », le 21 septembre 2018.

- Participation de **Rachid BOUSSAD, Khalid IDA-ALI, Ahmed IMZIL et Rachid KHADDOUCHI** au Colloque « Banlieues pour un électrochoc républicain », au Sénat, le 19 juillet 2018.

- Rencontre des membres du CNV avec les membres du Conseil présidentiel des villes (QPV), à l'Elysée, le 3 octobre 2018.

- Participation des membres du collège Habitant.e.s à la Journée nationale des conseils citoyens organisée par l'École du renouvellement urbain et le CGET, le 16 novembre 2018.

- Participation des membres aux 40 ans de la Politique de la ville, à la Cité de l'Architecture, et la participation des deux vice-présidents à une table-ronde, le 18 décembre 2018.

- Rendez-vous de **Sarah OURAHMOUNE** avec la Délégation interministérielle des Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) pour échanger sur l'avis du CNV sur les JOP Paris 2024.

- Rendez-vous de **Sarah OURAHMOUNE** avec la Fédération française de football (FFF) pour envisager une collaboration avec l'instance et échanger sur l'avis du CNV sur les JOPParsi 2024.

- Intervention de **Nadir ADRAR** au Grand Débat national à Courcouronnes, le 4 février 2019.

- Participation de **Karima BENARAB, Illham GREFI, Sarah OURAHMOUNE** et **Ibrahima M'MADI** au jury de l'appel à manifestation d'intérêts #TremplinAsso. Sarah OURAHMOUNE est nommée présidente du jury, le 25 avril 2019.

- Participation à la réunion annuelle de l'IRDSU sur « La place des coopérations dans la Politique de la ville » à Strasbourg, le 13 juin 2019.

- Journée de rencontres et d'échanges avec les lauréats de #TremplinAsso à la Cité universitaire, le 26 septembre 2019.

- **Nadir ADRAR** et **Illham GREFI** participent au Comité national d'orientation et d'évaluation des Cités éducatives (CNOE) à l'Assemblée nationale. Sylvie CHARRIERE a été nommée par le Ministre de l'Education nationale présidente du CNOE, elle est par ailleurs membre du collège Elu.e.s du CNV, le 26 novembre 2019.

- Participation d'**Irma CORONADO-GOUPIL**, **d'Ibrahima M'MADI** et de **Séverine WALQUAN** aux groupes tests utilisateurs de la plateforme de la Grande Equipe de la Réussite Républicaine (GERR).

- Participation d'**Irma CORONADO-GOUPIL**, d'**Ibrahima M'MADI** et de **Séverine WALQUAN** aux groupes tests utilisateurs de la plateforme de la Grande Equipe de la Réussite Républicaine (GERR), le 7 janvier 2020.

- Participation de **Nadir ADRAR** et d'**Illham GREFI** au Comité national d'orientation et d'évaluation des Cités éducatives (CNOE), le 28 janvier 2020.

- Mobilisation et participation des membres de l'instance aux différents groupes de travail « Plan de relance » organisés par l'ANCT entre les mois d'avril et de mai.

- Intervention de **Claude SICART** à la conférence et mise en débat sur les pratiques informelles organisée par Résoville, le 18 septembre 2020.

- Journée de rencontre et d'échange avec les lauréats de #TremplinAsso au CGET, le 13 octobre 2020.

- Participation de **Nadir ADRAR** et d'**Illham GREFI** au Comité national d'orientation et d'évaluation des Cités éducatives (CNOE), le 6 novembre 2020.

- Participation de **Maïté ERRECART** au groupe de travail « Projet d'étude métiers vulnérables en QPV » organisé par l'ONPV suite à l'avis du CNV sur l'économie informelle, le 11 décembre 2020.

- Désignation d'**Irma CORONADO-GOUPIL** pour représenter l'instance au sein de la Conférence nationale de la Santé (CNS)

- Les membres du Bureau du CNV ont été conviés au Comité interministériel à la ville (CIV) à Grigny, le 29 janvier 2021.

- Intervention de **Claude SICART** lors du séminaire « Initiatives territoriales et innovation sociale » organisé par le RTES et la Région Grand Est pour présenter l'avis du CNV « Économie informelle et quartiers prioritaires », le 16 avril 2021.

- Les membres du Bureau du CNV ont été auditionnés par le Député Saïd AHAMADA dans le cadre de la mission interministérielle dédiée à l'égalité des chances confiée par le Premier ministre, le 26 avril 2021.

- Les membres du Bureau du CNV ont été auditionnés par le Député Saïd AHAMADA dans le cadre de la mission interministérielle dédiée à l'égalité des chances confiée par le Premier ministre, le 7 juin 2021.

- **Irma CORONADO-GOUPIL** représente le CNV à l'Assemblée plénière de la Conférence nationale de la santé, le 21 juin 2021.

- **Rachid BOUSSAD** a représenté l'instance lors d'une réunion de travail avec la Ministre de la ville, Nadia HAI, pour échanger sur les préconisations du CNV sur le suivi des mesures de la mobilisation nationale, du Plan de relance et du comité interministériel des villes, le 30 juin 2021.

- **Pierre-Pascal ANTONINI, Pascal BRENOT, Marc GOUA, Denis SOUILLARD et Rodolphe THOMAS** ont participé aux deux réunions de travail organisées par l'ANCT sur la révision du cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine, le 7 juillet et le 6 septembre 2021.

- Intervention de **Claude SICART** lors de la conférence « Economies populaires : vulnérabilités et ressources » organisée par l'IREV pour présenter l'avis du CNV « Économie informelle et quartiers prioritaires », le 21 septembre 2021.

- **Irma CORONADO-GOUPIL** représente le CNV aux assises de la santé mentale et de la psychiatrie, les 27 et 28 septembre 2021.

- Intervention de **Rachid BOUSSAD** lors des Assises de la politique de la ville lancées par la Ministre de la ville Nadia HAI dans les Hauts-de-France et organisées par l'IREV.

- Participation d'**Irma CORONADO-GOUPIL** au Sommet mondial sur la santé mentale organisé par le Ministère des Solidarités et de la Santé, le 5 octobre 2021.

- Participation **d'Irma CORONADO-GOUPIL** à la CNS lors de la table ronde « La démocratie en santé à l'épreuve de la crise sanitaire du Covid-19 », le 14 octobre 2021.

- Participation de **Pierre-Pascal ANTONINI** au Colloque « Etre voisin(s) » sur les espaces résidentiels et les liens sociaux, 28 octobre 2021.

COLOMIERS © ANTHONY VOISIN / ANCT

COLOMIERS © ANTHONY VOISIN / ANCT

cnv conseil national des villes

Secrétariat du Conseil national des villes
20 avenue de Ségur
75007 PARIS
01 85 58 61 81
cnv@anct.gouv.fr
@CNV_villes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Retrouvez l'agence sur :
agence-cohesion-territoires.gouv.fr